

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 29 MARS 2024

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

2024-16 - ADMINISTRATION GENERALE / PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 MARS 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 29 MARS 2024

OBJET : PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE

PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN

SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président rappelle que le Gouvernement a souhaité que le programme « Petites Villes de Demain » donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Il a vocation à répondre à l'émergence de nouvelles problématiques locales d'ordre social et économique, mais s'inscrit aussi plus largement dans le plan de relance et dans la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des communes participantes pour répondre à leurs divers enjeux actuels et à venir, mais aussi en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs globaux de développement durable. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le programme, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Concernant spécifiquement la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, seule Cruseilles remplissait les conditions d'adhésion au programme.

C'est ainsi que le contenu de la convention d'adhésion a été validé par le Conseil communautaire par délibération n°2021/57 en date du 22 juin 2021. La commune de Cruseilles et la CCPC ont souhaité s'engager dans le programme « Petites Villes de Demain » selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 30 décembre 2021.

La présente convention a pour objet :

- De définir les ambitions et orientations stratégiques retenues pour le territoire et de les formaliser dans un projet de territoire articulé avec le CRTE pour le territoire de la CCPC ;
- De traduire ce projet de territoire en actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme ;
- D'identifier l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés ;
- De préciser l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme jusqu'en mars 2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé ;
- De présenter le modèle de gouvernance du programme ainsi que ses modalités de suivi et de mise à jour.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. L'application locale du programme « Petites Villes de Demain » fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur les fonctions de centralité. En effet, le principal objectif du programme est de renforcer ces fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28 Mars 2024

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

S²LOW

2024-16 - ADMINISTRATION GENERALE / PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE

Les actions envisagées se déclinent autour de trois orientations stratégiques, à savoir :

- **Orientation stratégique n°1** : préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire
- **Orientation stratégique n°2** : renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté
- **Orientation stratégique n°3** : renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale

La convention-cadre contient par ailleurs plusieurs documents annexes tels que les fiches actions qui détaillent les projets envisagés, un tableau de bord de suivi des actions...

Le mode de gouvernance est également détaillé dans la convention (article 7). Il comprend :

- **Le comité de projet** est l'organe principal qui assure le pilotage et les objectifs de suivi et d'évaluation de la démarche avant présentation des données et informations aux instances régionales et nationales du dispositif « Petites Villes de Demain ». Il est coprésidé par le Maire de Cruseilles et le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui représentent les collectivités porteuses. Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants des services déconcentrés de l'État (Préfecture de Haute-Savoie, Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie) et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires.
- **Le comité technique**, interne aux collectivités bénéficiaires, est l'organe local chargé du pilotage et du suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle du programme « Petites Villes de Demain ». Coprésidé par le Maire de Cruseilles et le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, il réunit également systématiquement les Directrices Générales des Services (DGS) de la commune de Cruseilles et de la CCPC, ainsi que le chef de projet « Petites Villes de Demain » désigné par la commune de Cruseilles.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, votée à l'unanimité**

➔ **APPROUVE** le projet de convention-cadre tel que joint à la présente délibération

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention dans sa version finalisée ainsi que tous les documents y afférents

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le :



28 Mars 2024

Le Président
Xavier BRAND



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

S'LO

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour la commune de Cruseilles et la communauté de communes du Pays de Cruseilles

ENTRE

La commune de Cruseilles, représentée par Madame Sylvie MERMILLOD, Maire de Cruseilles,

Ci-après désignée par « Cruseilles »,

La communauté de commune du Pays de Cruseilles, représentée par Monsieur Xavier BRAND,
président de la communauté de communes,

Ci-après désignée par « CCPC »,

D'une part,

ET

L'État, représenté par Monsieur Yves LE BRETON, Préfet de la Haute-Savoie,

En présence de Madame Nadia Idiri, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois,


Ci-après désigné par « l'État »,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Table des matières

Préambule – Petites villes de demain	4
Article 1 – Objet de la convention cadre.....	4
Article 2 – Présentation du territoire	5
2.1. La communauté de communes du Pays de Cruseilles	5
2.2. La commune de Cruseilles	6
2.3. Les enjeux du territoire	8
2.4. Les plans et programmes en cours.....	10
Article 3 – Les ambitions du territoire.....	11
3.1. Le projet de territoire de la CCPC.....	11
3.2. Le projet de revitalisation de la commune de Cruseilles	12
3.3. Les orientations stratégiques	14
Article 4 – Le plan d’action	14
4.1. Le plan d’action	14
4.2. Les actions	15
4.3. Projets en maturation	16
Article 5 – Modalité d’accompagnement en ingénierie.....	16
Article 6 – Engagements des partenaires.....	16
6.1. Dispositions générales concernant les financements	16
6.2. Le territoire signataire : Cruseilles et la CCPC.....	17
6.3. L’État, les établissements et les opérateurs publics	17
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	18
6.5. Les maquettes financières.....	19
Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain	19
7.1. Le comité de projet	19
7.2. Le comité technique	20
Article 8 – Suivi et évaluation du programme.....	20
Article 9 – Résultats attendus du programme	21
Article 10 – Utilisation des logos.....	21
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	21
Article 12 – Évolution et mise à jour du programme	21
Article 13 – Résiliation du programme.....	22
Article 14 – Traitement des litiges.....	22
Annexes	23
Annexe 1 : Plan d’action global	23
Annexe 2 : Tableau de bord et suivi des actions	23

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 
ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

Annexe 3 : Fiches action détaillées 23
Annexe 4 : Maquette financière pluriannuelle 23
Annexe 5 : Convention d'adhésion..... 23

Préambule – Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain (PVD) s'adresse aux communes de moins de 20.000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, ainsi qu'à leurs intercommunalités. Il vise à **donner aux élus des collectivités participantes les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de territoires dynamiques, respectueux de l'environnement et où il fait bon vivre.**

À l'initiative de l'État et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme est déployé sur l'ensemble du territoire national et décliné et adapté localement.

Ce programme a vocation à répondre à l'émergence de nouvelles problématiques locales d'ordre social et économique, mais s'inscrit aussi plus largement dans le plan de relance et dans la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des communes participantes pour répondre à leurs divers enjeux actuels et à venir, mais aussi en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs globaux de développement durable. **Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).**

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme PVD appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Dans l'objectif de répondre à ces ambitions, le programme se présente comme un cadre d'action conçu pour accueillir toute forme de contribution, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (ministères, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Banque des Territoires, Agence nationale de l'habitat (ANAH), Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme est ainsi enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

Ce programme constitue une boîte à outils au service de la revitalisation des territoires. Il doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et à venir en leur proposant une offre de service sur-mesure mobilisable en fonction de leurs besoins. Il simplifie ainsi l'accès aux aides de toute nature (notamment en ingénierie), favorise l'échange d'expérience et le partage des bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme, et contribue au mouvement de transformation des dynamiques des territoires renforcé par le plan de relance. Il traduit ainsi la volonté de l'État de donner aux collectivités la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire.

Article 1 – Objet de la convention cadre

La commune de Cruseilles, accompagnée de son intercommunalité, la CCPC, a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 30 décembre 2021, jointe à la présente convention en annexe 5.

La présente convention a pour objet la présentation globale du cadre dans lequel s'inscrit la participation de la commune de Cruseilles et de son intercommunalité la CCPC au programme PVD. La présente convention a ainsi pour objet :

- De définir les ambitions et orientations stratégiques retenues pour le territoire et de les formaliser dans un projet de territoire articulé avec le CRTE pour le territoire de la CCPC ;

- De traduire ce projet de territoire en actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme ;
- D'identifier l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés ;
- De préciser l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme jusqu'en mars 2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé ;
- De présenter le modèle de gouvernance du programme ainsi que ses modalités de suivi et de mise à jour.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Il s'agit d'une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. L'application locale du programme PVD fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur les fonctions de centralité. En effet, le principal objectif du programme est de renforcer ces fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Article 2 – Présentation du territoire

2.1. La communauté de communes du Pays de Cruseilles

La CCPC regroupe 13 communes : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux et Vovray-en-Bornes. Son territoire s'étend sur 13.000 hectares et compte 17.000 habitants.

Le Pays de Cruseilles est un territoire essentiellement rural. Les communes qui le composent sont majoritairement des petits villages peuplés de quelques centaines d'habitants seulement à un peu plus d'un millier d'habitants et qui présentent une concentration urbaine limitée. Seules les populations de Cruseilles (environ 5.000 habitants) et dans une moindre mesure d'Allonzier-la-Caille (environ 2.200 habitants) affichent des effectifs démographiques suffisants pour que ces communes soient désignées comme des villes au sens de l'ancienne définition de l'INSEE. L'agriculture occupe par ailleurs une place importante sur le territoire avec de nombreuses terres agricoles de qualité, une activité agricole soutenue et dynamique et des agriculteurs statistiquement surreprésentés : ils représentent 1,4% de la population du Pays de Cruseilles contre 0,4% pour la moyenne départementale et 0,8% pour les moyennes régionale et nationale. La ruralité du territoire est également marquée par ses richesses paysagères agricoles et naturelles qui, au-delà des champs, comportent plusieurs espaces naturels préservés. On peut notamment citer le mont Salève, principal relief montagneux entre les Préalpes du Nord (Chablais, Bornes-Aravis) et le massif du Jura, la rivière des Usse, qui prend sa source au Salève et parcourt une grande partie du Pays de Cruseilles, le plateau des Bornes, petite région naturelle de collines, le corridor écologique qui passe sous les ponts de la Caille entre le Noiret et la Mandallaz, etc. Pour finir, les communes du territoire ont conservé une vitalité, des dynamiques et des solidarités villageoises authentiques, avec une vie sociale riche favorisée par des liens inter et intrafamiliaux et de nombreux commerces de proximité et associations dynamiques. Il y a « fait bon vivre » au regard de la qualité du cadre de vie proposé.

Cependant, **ce territoire rural est situé entre deux grandes agglomérations urbaines** : la métropole internationale de Genève (à environ vingt-cinq kilomètres au nord) et l'agglomération d'Annecy (à une vingtaine de kilomètres au sud). Le territoire de la CCPC est très bien connecté à ces deux pôles urbains grâce aux deux axes routiers majeurs qui les relient et le traversent : la route départementale 1201, qui traverse notamment les centres-bourgs de Cruseilles et d'Allonzier-la Caille, et l'autoroute A41, qui

dispose d'une entrée à Copponex et à Allonzier-la-Caille. Il est par ailleurs connecté à deux autres petites agglomérations voisines : l'agglomération d'Annemasse au nord-est par la route départementale 15 et le Faucigny (notamment la Roche-sur-Foron, Bonneville et Cluses) à l'est par les routes départementales 27 et 1203 ainsi que l'autoroute A410. L'attractivité et le dynamisme des pôles urbains annecien et genevois (et dans une moindre mesure des agglomérations d'Annemasse et du Faucigny) impactent directement le Pays de Cruseilles. Tout d'abord, de nombreux actifs travaillant dans ces pôles urbains viennent s'installer sur le territoire qui connaît de fait une importante croissance démographique et urbaine et qui développe un profil de plus en plus résidentiel. Sa population a ainsi augmenté de plus de 65% en 20 ans et aura doublé en moins d'une génération, ce qui correspond à la plus forte croissance démographique de la Haute-Savoie. Ces nouvelles populations d'actifs ne présentent pas toujours les mêmes caractéristiques sociales, et notamment professionnelles, que les populations plus anciennement installées sur le territoire. En particulier, la part de travailleurs frontaliers et de cadres est importante. Ces habitants bénéficient souvent de très hauts revenus qui font du revenu médian des habitants du territoire l'un des plus élevés de France, à 35.600€ par unité de consommation.

La population du Pays de Cruseilles est plutôt jeune, familiale et aisée. En effet, 27% des habitants ont moins de 20 ans et seulement 13% ont plus de 65 ans, les premiers sont donc largement surreprésentés et les seconds sous-représentés au regard des moyennes départementales (respectivement 24% et 18%), régionales (respectivement 23% et 22%) et nationales (respectivement 23% et 22% également). Le vieillissement de la population est d'ailleurs moins rapide sur le territoire de la CCPC qu'à ces trois autres échelles. La taille des ménages est majoritairement familiale avec une moyenne de 2,4 personnes par foyer (les moyennes départementale, régionale et nationale tournent autour de 2,2 personnes par foyer). Les catégories socioprofessionnelles les plus aisées, et notamment les cadres, sont surreprésentées : ils représentent 14% de la population, un chiffre en constante augmentation, contre environ 10% aux échelles départementale, régionale et nationale. Ce chiffre s'explique par la part importante de travailleurs frontaliers, mais aussi par la proximité des autres bassins d'emplois voisins offrant de nombreux postes de cadres, et en particulier celui de l'agglomération d'Annecy. Néanmoins, la présence de très hauts revenus n'est pas synonyme d'exacerbation des inégalités : la population du Pays de Cruseilles est globalement riche, active et plutôt homogène avec des taux de pauvreté (6%) et de chômage (7%) bien inférieurs aux moyennes départementales (respectivement 9% et 10%), régionales (respectivement 12% et 12%) et nationales (respectivement 14% et 14%).

Le territoire de la CCPC dispose également de plusieurs sites touristiques. Sur le site des Ponts de la Caille, le pont Charles-Albert permet de franchir la rivière des Usses entre les communes de Cruseilles et d'Allonzier-la-Caille. Inauguré en 1839, cet impressionnant pont suspendu a été inscrit au titre des monuments historiques en 1966. À Andilly, le Grand Parc d'Andilly et le Hameau du Père Noël, qui proposent des animations variées pour les familles toute l'année, ont acquis une grande renommée à l'échelle de la région, et même du pays. À Cruseilles, le site des Dronières regroupe plusieurs attraits touristiques entre son lac, ses chemins de randonnée, son parc animalier et ses infrastructures de loisirs (accrobranche, centre nautique, skatepark, parcours santé, etc.). Enfin, le patrimoine naturel du territoire est propice aux randonnées, au cyclisme et autres sports de pleine nature, notamment sur le mont Salève et au Crêt de la Dame.

2.2. La commune de Cruseilles

La commune de Cruseilles est le bourg-centre de la CCPC, au sein de laquelle elle joue un rôle de centralité clairement identifié. Elle s'étend sur 2.500 hectares au cœur du territoire dont elle la commune la plus peuplée avec ses 5.000 habitants (selon le dernier recensement), un chiffre en

constante augmentation (le nouveau PLU de la Commune, adopté en 2023, estime un nombre réel d'habitants compris entre 6.200 et 7.100).

Au-delà de sa taille importante et de sa position centrale, **la commune de Cruseilles s'impose comme le bourg-centre de la CCPC en raison des nombreux services à la population disponibles.** Elle dispose tout d'abord de plusieurs infrastructures scolaires : deux collèges (public et privé), deux écoles primaires (publique et privée) et trois Maisons familiales rurales (MFR). Elle est également dotée d'un bureau de poste, d'un EHPAD, d'une maison de santé pluridisciplinaire ainsi que de diverses infrastructures de sport, de culture et de loisirs, notamment une médiathèque intercommunale, un gymnase communal, un centre nautique et un complexe sportif intercommunal. La commune est par ailleurs dotée d'un tissu commercial et associatif important et très actif, avec de nombreux commerces de proximité et associations locales. Ces acteurs locaux proposent une grande diversité de services à toute la population du territoire : commerce de détail, prestations artisanales, services divers, restauration, sport, culture et loisirs, etc. La commune affiche d'ailleurs un fort potentiel d'activité et une économie locale diversifiée avec plus de 160 entreprises implantées sur son territoire.

En raison de son attractivité pour les professionnels (dynamisme économique) comme pour les particuliers (qualité de vie élevée), **la commune de Cruseilles est considérée comme le bassin de vie du territoire environnant, ce qui illustre parfaitement ses fonctions de centralité.** L'INSEE définit un bassin de vie comme « *le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* », ces derniers étant classés en six grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture et enfin transports. L'ancienne définition comportait également une référence à l'emploi : « *Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi* ». Selon la grille de l'INSEE, Cruseilles est le seul bassin de vie (avec Groisy) entre Saint-Julien-en-Genève au nord, Annecy au sud et la Roche-sur-Foron à l'est.

La commune de Cruseilles est toutefois fortement connectée aux agglomérations voisines, notamment annecienne et genevoise, plus encore que les autres communes de la CCPC. En effet, son centre-bourg est traversé par la route départementale 1201 et son territoire par l'autoroute A41 (avec une entrée d'autoroute au nord, à Copponex et une autre au sud, à Allonzier-la-Caille), les deux axes routiers majeurs qui relient Annecy et Genève. Le centre-bourg de Cruseilles est également traversé par la ligne de bus 272, administrée par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Canton de Genève, qui relie les deux grandes agglomérations. La commune est donc plus attractive pour les actifs travaillant dans ces deux pôles urbains, et de ce fait d'autant plus impactée par les transformations (la croissance démographique, l'urbanisation et la part toujours plus importante de travailleurs frontaliers notamment) qui touchent son intercommunalité.

À l'image de son intercommunalité, **la commune de Cruseilles conserve une forte composante rurale.** Elle est en effet considérée comme une commune rurale au sens de la nouvelle définition de l'INSEE, puisqu'elle fait partie des communes peu ou très peu denses selon la grille de densité associée. Les espaces naturels occupent en effet une place importante sur le territoire communal, avec l'extrémité sud du mont Salève, une partie du corridor écologique entre le Noiret et la Mandallaz et la rivière des Usses qui définit les frontières du territoire communal (avec Cercier, Allonzier-la-Caille, Villy-le-Pelloux, Groisy et Villy-le-Bouveret). Par ailleurs, les terres agricoles y sont nombreuses et l'activité agricole soutenue, tandis que la vie sociale locale, définie par des mécanismes de solidarité villageoise préservés, est favorisée par un grand nombre de services et commerces de proximité et un tissu associatif dynamique. La commune compte par ailleurs plusieurs hameaux dispersés dans les espaces naturels et agricoles aux alentours de son centre-bourg. Elle présente néanmoins toutes les caractéristiques d'un centre urbain en devenir, avec sa population de 5.000 habitants en constante

augmentation, son urbanisation toujours croissante, sa qualité de bassin de vie et sa forte connexion avec Annecy et Genève.

La population de la commune de Cruseilles présente des caractéristiques similaires à celle de la CCPC, bien que moins marquées. La population y est plus jeune qu'aux échelles départementale, régionale et nationale avec 23,5% d'habitants de moins de 20 ans et seulement 15,5% de plus de 65 ans. La taille des ménages, avec 2,2 personnes par foyer, se situe quant à elle dans les moyennes. La population de la commune est globalement riche et active avec un revenu disponible médian de 33.500 euros (largement supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale) et des taux de pauvreté et de chômage de l'ordre de 7%. Les cadres représentent 12% de la population et sont donc surreprésentés, mais moins fortement qu'à l'échelle de toute la CCPC.

Enfin, deux des grands sites touristiques de la CCPC se situent sur le territoire communal (le site des Ponts de la Caille et le site des Dronières), sans oublier l'extrémité sud du mont Salève et ses chemins de randonnée qui le connectent d'ailleurs au site des Dronières.

2.3. Les enjeux du territoire

La commune de Cruseilles et son intercommunalité, la CCPC, sont donc des territoires en transition, transition notamment impulsée par la croissance démographique, l'urbanisation et la part toujours plus importante de travailleurs frontaliers. Cette transformation du territoire revêt de nombreux enjeux pour que son développement puisse être opéré dans les meilleures conditions tout en préservant ses atouts naturels et sa riche vie sociale locale.

Tout d'abord, cette transformation revêt de nombreux enjeux en matière de **mobilité**. Les flux (en particulier les migrations pendulaires) vers les agglomérations annecienne et genevoise ne cessent de croître, entraînant une forte congestion automobile et des difficultés de circulation sur tout le territoire, mais particulièrement dans le centre-bourg de la commune de Cruseilles. Le manque de transports en commun et d'infrastructures dédiées à la mobilité douce accentue ce phénomène et ne laisse que peu d'alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements à l'intérieur même du territoire. D'ailleurs, 95% des ménages du territoire sont équipés d'au moins une voiture et près de 90% des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle, des chiffres supérieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale, et en augmentation. La progression du bâti et l'augmentation de la population, notamment dans le centre-bourg de Cruseilles, a enfin pour conséquence un manque de places de stationnement qui limite l'accès aux services à la population.

Les questions de logement, et plus particulièrement d'**accessibilité au logement** (en locatif comme en accession), prennent de plus en plus d'ampleur. Comme dans les autres territoires liés à la métropole genevoise et abritant de nombreux travailleurs frontaliers (le Genevois français, l'agglomération d'Annemasse, le Pays de Gex, etc.), les prix de l'immobilier sont élevés dans toute la CCPC, d'autant plus que la dynamique nationale actuelle d'augmentation des coûts de l'immobilier sévit également sur le territoire. La part de maisons est d'ailleurs surreprésentée et la part de logements sociaux sous-représentée au regard des moyennes départementale, régionale et nationale, ce qui accroît les coûts d'accès au logement. Sur ce dernier point, la situation s'améliore légèrement dans la commune de Cruseilles : entre 2014 et 2020, huit programmes immobiliers implantés dans le centre-bourg ont permis la construction de 579 nouveaux logements, et les logements sociaux représentent environ 34% du total. Néanmoins, le nombre de logements disponibles sur le territoire reste dérisoire : le taux de vacance des logements est très faible (moins de 6%). De ce fait, le marché du logement est extrêmement tendu et les populations les plus défavorisées et les classes moyennes rencontrent de fortes difficultés d'accès au logement, en locatif comme en accession.

Les **services à la population** sont l'une des forces du territoire mais, face à la forte croissance démographique observée dans toute la CCPC, ils sont devenus insuffisants dans un certain nombre de domaines. Au-delà de l'offre en transports en commun et des infrastructures dédiées à la mobilité douce précédemment évoqué, les domaines en tension sont : l'accueil de la petite enfance, la restauration scolaire, la santé, les espaces de loisirs en faveur des jeunes et les espaces de rencontre intergénérationnels. De plus, comme évoqué, l'accès aux services à la population existants est limité par les difficultés de stationnement.

L'intégration d'une population nouvelle, dont la part est toujours croissante, peut menacer la préservation de l'**identité du territoire**. Certaines données peuvent en être perçues comme des indices : par exemple, si les agriculteurs restent surreprésentés dans la CCPC, leur part diminue sensiblement plus vite qu'à l'échelle du département, de la région et du pays (-0,3% en cinq ans). Le risque de perte d'identité est d'autant plus sérieux que le territoire se caractérise par une forte dominante résidentielle, avec environ 3.600 emplois pour 8.600 habitants, soit un taux de couverture de 42% seulement. Cette situation, qui s'explique par la forte attractivité des bassins d'emplois genevois et annécien à proximité, pourrait à terme faire du territoire de la CCPC un territoire dit dortoir. Pour l'instant, l'atmosphère villageoise authentique et le dynamisme et la richesse de la vie locale ont prévenu cette issue défavorable.

Le **développement touristique** du territoire pourrait être pensé comme un outil permettant de se réaffirmer face à Annecy et Genève, contribuant ainsi à préserver l'identité locale. Cependant, bien que, comme évoqué, le territoire dispose de nombreux atouts touristiques, ils ne sont à ce jour pas exploités de manière optimale. Avec 6,5% de résidences secondaires (part bien inférieure aux moyennes départementale, régionale et nationale) et aucun hébergement touristique collectif (seuls quatre hôtels sont présents sur le territoire), la CCPC n'a pas de quoi s'imposer à ce jour comme une destination touristique majeure.

Dans le cadre d'un développement rapide lié à une croissance démographique importante et une forte urbanisation, l'**écologie** s'impose comme un enjeu transversal majeur. Tout d'abord, la multiplication des nouvelles constructions et des nouveaux aménagements peut menacer les richesses naturelles et agricoles du territoire si la croissance urbaine n'est pas maîtrisée. Ensuite, si le développement rapide constitue une menace, il est également possible de profiter des transformations en cours pour engager une transition écologique et énergétique globale dans une perspective de développement durable qui prendrait en compte à la fois les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Les enjeux environnementaux et écologiques se retrouvent également dans la plupart des points abordés, des questions de mobilité verte au développement du tourisme nature en passant par la préservation de l'identité territoriale, etc.

Enfin, les questions d'**eau et assainissement** constituent un point de vigilance majeur pour l'équilibre naturel et la résilience du territoire : ses ressources en eau potable et ses capacités d'épuration atteignent leurs limites. L'interconnexion du Pays de Cruseilles avec le Grand Annecy établie en 2023 a permis de reverser la source de la Douai, qui alimentait jusqu'alors une grande partie du territoire en eau potable, dans la rivière des Usses afin d'en augmenter le débit. Malgré cette avancée, le développement démographique et urbain du territoire reste limité par la ressource en eau à moyen terme. La Commune de Cruseilles a intégré ces enjeux à son PLU, révisé en 2023, et la CCPC à son PLH, en cours de révision (opération faisant l'objet d'une fiche-action jointe à la présente convention en Annexe 3).

2.4. Les plans et programmes en cours

Plusieurs plans et programmes sont actuellement en cours sur le territoire de Cruseilles et de la CCPC. Les actions engagées dans le cadre du programme Petites villes de demain ont vocation à s'articuler avec ces plans et programmes en cours.

La CCPC adhère au **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Bassin Annecien** qui regroupe cinq intercommunalités : la communauté d'agglomération du Grand Annecy et les communautés de communes Fier et Usse, du Pays de Cruseilles, Rumilly Terre de Savoie et des Sources du lac d'Annecy. Approuvé en février 2014 et en cours de révision depuis décembre 2020, le SCOT du Bassin Annecien fixe les orientations stratégiques des politiques d'aménagement du territoire jusqu'en 2045.

La CCPC adhère au **Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA)** qui regroupe sept intercommunalités : la communauté d'agglomération du Grand Annecy et les communautés de communes Fier et Usse, du Pays de Cruseilles, Rumilly Terre de Savoie, des Sources du lac d'Annecy, Usse et Rhône et des Vallées de Thônes. Il œuvre à l'aménagement et la protection du lac, l'assainissement des eaux usées, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et la gestion des rivières et zones humides. Ses programmes en cours incluent notamment le Schéma Général d'Assainissement (ou Schéma Directeur d'Assainissement) pour la période 2022-2031, le Contrat de Bassin Fier et Usse pour la période 2017-2023 et le Plan Lac 2023 pour la période 2021-2030.

La CCPC adhère au **Syndicat de rivières des Usse (SYR'USSE)** qui regroupe six intercommunalités : la communauté d'agglomération du Grand Annecy et les communautés de communes Arve et Salève, Fier et Usse, du Genevois, du Pays de Cruseilles et Usse et Rhône. Il a notamment vocation à faire appliquer le Contrat de rivière des Usse, un projet global de gestion de l'eau cherchant à protéger le milieu écologique et la qualité de l'eau et à assurer un partage équilibré de la ressource. Il a également réalisé un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en 2017 visant à mieux répartir la ressource en eau limitée et optimiser sa consommation dans les territoires concernés.

La commune de Cruseilles adhère au **Syndicat mixte du Salève (SMS)** qui regroupe dix-neuf communes situées dans la communauté d'agglomération d'Annemasse et les communautés de communes Arve et Salève, du Genevois et du Pays de Cruseilles. Il a vocation à préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du massif et œuvre en particulier pour la protection des milieux naturels et la pérennisation de l'activité agricole de pastoralisme sur les alpages sommitaux. Il anime également le site touristique de la Maison du Salève. La directive paysagère du Mont Salève, approuvée en 2008, permet par ailleurs de limiter l'urbanisation de la montagne au seul col de la Croisette en s'imposant aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU) des communes concernées.

La CCPC est engagé dans un **Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE)** avec l'État signé en date du 4 août 2022 et dans le projet de territoire et le plan d'action qui en découlent. La présente convention cadre a vocation à s'articuler harmonieusement avec le CRTE.

La commune de Cruseilles est dotée d'un **Plan local d'urbanisme (PLU)** qui a été révisé et approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 4 avril 2023. Sa révision s'est imposée pour répondre aux nouveaux enjeux qui structurent la transformation de la commune, notamment en matière de préservation et valorisation du cadre de vie, affirmation du pôle de centralité et pérennisation du bassin de vie, tout en respectant les plans et programmes dans lesquels la commune est engagée, en particulier le SCOT du bassin annecien.

La CCPC est doté d'un **Plan local de l'habitat (PLH)** réalisé en 2013 et qui arrive à échéance. Compte tenu de sa taille, en nombre d'habitants, la CCPC n'est pas légalement tenue d'être dotée d'un PLH. Cependant, ce document de programmation s'impose comme un outil nécessaire au pilotage de la

politique du logement du territoire au vu de sa situation si particulière et de l'enjeu que représente l'accessibilité au logement. La CCPC travaille à la révision réglementaire de son PLH qui n'est plus adapté aux besoins du territoire, opération faisant l'objet d'une fiche-action jointe à la présente convention en Annexe 3.

Article 3 – Les ambitions du territoire

3.1. Le projet de territoire de la CCPC

La communauté de communes du Pays de Cruseilles a d'ores et déjà établi un projet de territoire intercommunal précis et détaillé à l'occasion de la signature du Contrat de relance territorial (CRTE) en date du 4 août 2022 (plusieurs points détaillés ci-après ont donc déjà été réalisés). À partir d'un diagnostic territorial complet (duquel sont issues nombre des données citées plus haut), les élus ont fixé un objectif clair : **répondre à une croissance démographique forte et intégrer une population nouvelle tout en préservant la vitalité villageoise authentique, le lien social et les richesses naturelles qui font l'identité du territoire**. Ce projet de « ruralité réinventée » se décline en trois axes : solidarité et proximité, préservation de l'environnement et de l'identité, dynamisme et innovation.

Le premier axe du projet de territoire, solidarité et proximité, répond à l'ambition de maintenir la cohésion sociale et l'authenticité des solidarités villageoises. Il s'agit de garantir l'accessibilité de tous aux services et au logement, notamment pour retenir les jeunes et les classes moyennes, et de développer les liens sociaux, en particulier intergénérationnels. Pour ce faire, le projet de territoire prévoit de :

- Réaliser de nouveaux diagnostics pour mieux cerner et cibler les problématiques sociales du territoire dans le but de développer des projets en faveur de la petite enfance, des personnes âgées et des personnes en difficultés ;
- Développer des infrastructures dédiées aux scolaires et à la petite enfance avec l'agrandissement et la réhabilitation des écoles (à Copponex, Cruseilles, Cuvat, Andilly et Saint-Blaise) et la création d'une nouvelle crèche multi-accueil à Allonzier-la-Caille ;
- Sécuriser les Ponts de la Caille, étudier la possibilité de mise en place d'une police intercommunale et réaliser une aire de sédentarisation des gens du voyage pour assurer la tranquillité publique dans ses nombreux aspects.

Le deuxième axe du projet de territoire, préservation de l'environnement et de l'identité, répond à l'ambition de préserver les espaces naturels et l'activité agricole du territoire. Il s'agit notamment d'en maîtriser le développement pour préserver ces richesses qui participent à définir son identité. Cela s'inscrit pleinement dans une démarche globale de transition écologique, un plan d'action sur la transition écologique est d'ailleurs à l'étude. Pour ce faire, le projet de territoire prévoit de :

- Mieux maîtriser le développement urbain en adaptant le PLH, permettant également de garantir de nouvelles possibilités d'accès au logement et d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat ;
- Mettre en place une gestion des déchets plus ambitieuse avec la simplification des consignes de tri, la collecte de biodéchets et l'amélioration de la déchetterie pour mieux répondre aux besoins des habitants ;
- Favoriser la mobilité verte en créant une véloroute et des itinéraires cyclables sur le territoire et en développant l'offre de transports en commun vers Annecy et Genève, tout en promouvant de nouvelles formes de mobilité (covoiturage, autopartage, etc.) ;
- Créer une interconnexion d'eau potable avec le Grand Annecy et adapter le schéma directeur d'eau potable et d'assainissement afin de préserver cette précieuse ressources.

Le troisième axe du projet de territoire, développement et innovation, répond à l'ambition de maintenir et dynamiser la vitalité du territoire. Il s'agit d'animer la vie locale au travers d'activités touristiques, commerciales et artisanales, mais aussi par la vie associative, la culture ou le sport dans l'objectif de ne pas devenir un territoire dortoir. Pour ce faire, le projet de territoire prévoit de :

- Développer la stratégie foncière sur la thématique économique en parallèle de l'installation d'une nouvelle zone d'activités artisanale pour redynamiser le tissu économique et amener de nouveaux emplois sur le territoire ;
- Faciliter l'accès à la culture avec différents projets, notamment la rénovation de la bibliothèque intercommunale, le lancement de la Micro-Folie du Pays de Cruseilles en partenariat avec La Villette, et l'agrandissement de l'école de musique ;
- Favoriser la pratique sportive avec différents projets d'aménagement, notamment la mise en service du nouveau Complexe Sportif Intercommunal du Pays de Cruseilles et la rénovation du centre nautique des Dronières (après étude) ;
- Développer l'activité touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire, notamment aux Ponts de la Caille avec un projet global d'envergure à forte dimension environnementale et patrimoniale et aux Dronières avec la création d'une hôtellerie de plein air, en parallèle d'une association avec l'Office du Tourisme des Monts de Genève afin de mieux promouvoir les pôles touristiques du territoire, notamment le mont Salève.

Ce projet de territoire a été arrêté à l'occasion de la signature du CRTE en 2022, mais il s'inscrit en réalité dans une ligne politique fixée depuis 2020. De ce fait, un certain nombre de projets souhaités et décrits plus haut sont déjà finalisés à ce jour.

3.2. Le projet de revitalisation de la commune de Cruseilles

La Commune de Cruseilles a également pu réaffirmer ses ambitions et affiner son projet politique à l'occasion de l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en 2021. L'élaboration et la traduction réglementaire du PADD s'inscrivent dans la mise en œuvre du projet phare de l'équipe municipale pour le mandat 2020-2026 : la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). **La commune de Cruseilles est identifiée comme un pôle de vie à pérenniser dans le cadre d'un développement apaisé pour le maintien de la qualité de vie.** Le PADD se décline en trois axes, d'ailleurs rappelés à l'occasion de la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain en date du 30 décembre 2021 : un cadre de vue privilégié à préserver et valoriser, un pôle de centralité à affirmer dans le cadre d'une démarche de transition raisonnée et adaptée, un véritable lieu de vie à pérenniser.

L'axe 1 du PADD répond à l'ambition de préserver et valoriser le cadre de vie privilégié de la commune de Cruseilles. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire communal en mettant en place des dispositifs réglementaires adaptés à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (considérés comme réservoirs de biodiversité et plus ordinaires), notamment autour de son dense réseau hydrographique et de ses nombreuses zones humides, et en stoppant la dispersion de l'urbanisation dans ces espaces.
- Maintenir et renforcer les axes de pénétration de la nature en ville dans le cadre des futures opérations de construction, d'aménagement et d'urbanisme pour développer des espaces verts qui assurent un cadre de vie agréable, participent à limiter les conséquences du changement climatique en tant qu'éléments de fraîcheur et d'hydrothermie et favorisent le développement de la biodiversité en milieu habité.

- Limiter l'exposition de la population aux risques, nuisances et pollutions en garantissant un développement global de la commune qui prenne en compte l'ensemble de ces sensibilités et en encadrant strictement l'implantation d'activités nuisantes à proximité des lieux d'habitat.
- Soutenir une gestion raisonnée de la ressource et promouvoir les économies d'énergie dans une perspective de transition écologique en intégrant les enjeux environnementaux au sein des futures opérations de construction, d'aménagement et d'urbanisme.
- Préserver et mettre en scène le cadre paysager dans ses différentes composantes, en particulier au travers du développement des activités agricoles et pastorales, de la protection de la couverture boisée et de la valorisation du réseau hydrographique.
- Valoriser le patrimoine architectural, notamment historique et rural, véritable levier identitaire, de qualité de vie et d'attractivité touristique en mettant en place des dispositifs réglementaires adaptés à sa préservation et des actions de valorisation.

L'axe 2 du PADD répond à l'ambition d'affirmer le rôle de pôle de centralité de la commune de Cruseilles dans une démarche de transition raisonnée et adaptée. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Réadapter les objectifs de croissance démographique de la commune aux conditions et à la capacité d'accueil du territoire, ce qui se traduit notamment par le ralentissement de la croissance démographique et la concentration de cette croissance dans le centre-bourg, ses abords et, graduellement, dans certaines zones du tissu urbain existant identifiées pour leur potentiel d'accueil important, le tout selon une dynamique de développement urbain encadrée par des opérations d'aménagement de type OAP.
- Développer une offre d'équipements publics et d'intérêt collectif adaptée à cette croissance démographique en partant de l'identification des besoins de la population en confortant les infrastructures et services de proximité existants et en développant de nouveaux, notamment en direction de la petite-enfance, de la jeunesse, des aînés, et des personnes atteintes de handicap avec une attention toute particulière portée au numérique.
- Soutenir l'accessibilité et la diversification de l'offre en logements en faveur de la dynamique sociale et générationnelle de la population, en particulier en direction des jeunes primo-actifs, des familles, des aînés et des ménages les plus modestes, tout en privilégiant les programmes immobiliers de meilleure qualité et en conservant une certaine cohérence structurelle et transversale de l'urbanisation dans cette hétérogénéité.
- Organiser le développement de l'urbanisation de manière économe et raisonnée en la contenant au possible au sein de l'enveloppe bâtie (afin de préserver les espaces à dominante naturelle et agricole) et en optimisant l'usage de ces espaces bâtis au travers d'opérations de renouvellement urbain.

L'axe 3 du PADD répond à l'ambition de pérenniser les composantes économiques et sociales qui font de la commune de Cruseilles un véritable lieu de vie. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Soutenir l'activité commerciale et les services de proximité dans le but de répondre aux besoins des habitants et de favoriser une vie de proximité, en particulier au centre-bourg, en développant un cadre urbain propice au maintien, au fonctionnement et au développement de ces activités et en développant une meilleure maîtrise de leur évolution.
- Soutenir l'activité industrielle et artisanale locale, qu'il s'agisse de maintenir et de conforter les activités existantes ou d'en créer de nouvelles, notamment en confortant et en améliorant progressivement la qualité et la lisibilité des zones d'activité économique.

- Maintenir la pérennité des activités agropastorales et forestières en préservant et en développant les espaces agricoles, les sites d'implantation de bâtiments agricoles et les voies de circulation des engins agricoles.
- Poursuivre et soutenir le développement touristique du territoire au travers de son patrimoine paysager naturel et anthropique et de la promotion des produits du terroir et des pratiques rurales en développant des équipements de séjour (hébergements, restauration) et de loisirs (sports, culture) pour répondre aux besoins des visiteurs.
- Maintenir et développer les conditions d'une vie sociale riche pour conforter cette vie sociale en s'appuyant sur les commerces et services de proximité, le tissu associatif, les équipements publics et d'intérêt collectif et le cadre de vie convivial et attractif de la commune.
- Améliorer les conditions d'accessibilité aux services et infrastructures de proximité et de déplacement au travers d'une meilleure organisation globale du territoire, notamment en matière d'étalement urbain et d'aménagement de voirie.
- Accompagner les changements de comportement en matière de mobilité en valorisant la mobilité active (marche, vélo, etc.), la mobilité alternative (véhicules électriques, covoiturage, autopartage, etc.) et les transports en commun.

3.3. Les orientations stratégiques

La dynamique politique du territoire se caractérise par des relations très étroites entre la CCPC et les différentes communes, notamment la commune de Cruseilles dont le développement, en raison de sa position de bourg-centre, cristallise les enjeux. C'est pourquoi de nombreux projets sont construits et mis en œuvre conjointement par les deux collectivités qui partagent une vision commune du territoire, comme l'illustrent les similitudes entre leurs deux projets politiques. Ainsi, compte tenu du projet de territoire établi par la CCPC dans le cadre du CRTE et des ambitions de la commune de Cruseilles affinées dans le PADD, la présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), détaillées sous la forme d'un plan d'action (point suivant) en Annexe 1 :

- **Orientation n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire**
- **Orientation n° 2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté**
- **Orientation n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, ces orientations stratégiques seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

4.1. Le plan d'action

Le plan d'action du programme PVD est la traduction opérationnelle du projet de territoire. Il est détaillé en Annexe 1. Il identifie, pour chaque orientation stratégique, des enjeux qui se déclinent eux-mêmes en actions ciblées permettant de répondre à l'ambition associée, contribuant ainsi à mener le projet de territoire à bien :

Orientation n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire :

- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité,
- Améliorer le traitement des déchets et la propreté,
- Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg,
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et parapublics,
- Embellir le centre-bourg et les entrées de ville,
- Valoriser les atouts du territoire d'un point de vue touristique,
- Développer et diversifier l'offre touristique du territoire.

Orientation n° 2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté :

- Accompagner le développement de la commune de manière raisonnée et maîtrisée,
- Renforcer la maîtrise foncière et commerciale du territoire,
- Renforcer les services et infrastructures à destination de la population,
- Renforcer les services et infrastructures scolaires, périscolaires et parascolaires,
- Renforcer la sécurité et la tranquillité publiques,
- Apaiser et fluidifier la circulation automobile, notamment dans le centre-bourg,
- Renforcer les capacités de stationnement, notamment dans le centre-bourg,
- Sécuriser le cheminement piéton, notamment dans le centre-bourg,
- Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur tout le territoire,
- Renforcer l'offre et les infrastructures de transport en commun et de covoiturage.

Orientation n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale :

- Faciliter l'accès au logement pour les publics les moins favorisés,
- Lutter contre l'exclusion et la fracture sociale,
- Soutenir l'activité commerçante et artisanale locale,
- Accompagner les activités des associations locales,
- Favoriser la pratique du sport et l'activité physique avec de nouvelles infrastructures,
- Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre,
- Développer l'offre culturelle du territoire.

Le plan d'action se décline donc en différentes actions faisant l'objet de fiches-actions détaillées, présentées en Annexe 3, et qui engagent la commune de Cruseilles, son intercommunalité, la CCPC, et éventuellement d'autres acteurs territoriaux. Il liste également les actions menées en amont de la signature de la présente convention, notamment les projets évoqués dans la convention d'adhésion signée en date du 30 décembre 2021 et les actions détaillées dans le cadre du CRTE de la CCPC signé en date du 4 août 2022 permettant de répondre aux orientations stratégiques susnommées.

Le plan d'action est un document évolutif pouvant s'adapter sur mesure et sans délai aux évolutions des enjeux du territoire. Il est transmis à chaque modification à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant à la présente convention.

4.2. Les actions

Comme évoqué, les actions du programme PVD sont décrites dans des fiches actions détaillées qui accompagnent le plan d'action en annexe de la présente convention. L'inscription formelle de ces actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance du programme telles que définies dans l'article 7 de la présente convention. La définition de ces actions s'appuie sur l'expertise

des différents partenaires, notamment les services déconcentrés de l'État, les établissements et opérateurs publics et les services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme PVD de l'ANCT, pilote du programme (cf. article 6.3. de la présente convention), pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, tel que défini dans l'article 7 de la présente convention, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet PVD et transmise à la direction de programme PVD de l'ANCT.

Le programme PVD de la commune de Cruseilles et le CRTE de la CCPC ayant vocation à s'articuler étroitement, certaines des actions menées dans le cadre du programme PVD ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la CCPC, et inversement.

4.3. Projets en maturation

Tous les projets en cours et à venir, de différents niveaux de maturité, sont intégrés aux fiches action jointes à la présente convention en Annexe 3. Si de nouveaux projets émergent avant l'échéance du programme Petites Villes de Demain, ils pourront faire l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalité d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME, etc.), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, agences d'urbanisme, etc. pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention. Les financements inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve :

- De disponibilité des crédits,

- Du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,
- De l'instruction des dossiers,
- Des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,
- De la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet. **Les financements attendus ou visés inscrits dans les fiches-action jointes à la présente convention n'ont qu'un caractère indicatif avant leur pleine instruction.**

6.2. Le territoire signataire : Cruseilles et la CCPC

En signant la présente convention, **la commune de Cruseilles assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, notamment des autres communes de la CCPC, ainsi que sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.**

La commune de Cruseilles s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Elle s'engage à mobiliser tous les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme ainsi qu'à son évaluation.

La commune de Cruseilles s'engage ainsi à animer et piloter le travail à effectuer dans le cadre du programme PVD tout en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la commune, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la présente convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Enfin, **la commune de Cruseilles s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elle est le maître d'ouvrage.**

6.3. L'État, les établissements et les opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par **un appui spécifique des établissements publics et opérateurs** qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseils et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La dynamique de transformation du territoire formalisée par l'engagement de la commune de Cruseilles et de son intercommunalité, la CCPC, dans le programme PVD ne saurait se passer de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux (commerces, associations...) du territoire. Leur participation à la décision du cap collectif est d'autant plus fondamentale qu'ils contribuent directement à construire et à pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale, ainsi que la qualité de vie, l'attractivité et l'identité qui définissent le territoire et impulsent sa transition dans ses différents aspects. En mobilisant, en écoutant et en faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques, il s'agit également de renforcer la cohésion territoriale et le sentiment d'appartenance au territoire.

La dynamique d'animation du projet de territoire PVD cherche ainsi à développer une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires locaux de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera de même portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur rôle majeur en ce qui concerne la vie sociale, l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique, économique et social du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies, en particulier dans une logique d'économie locale et circulaire.

6.5. Les maquettes financières

Une maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre, elle figure en Annexe 4. Elle peut être mise à jour au fil de l'évolution du programme et doit le cas échéant être présentée au comité de projet.

Une maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est par ailleurs adressée chaque année au préfet du département de la Haute-Savoie ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT au mois de janvier. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

En étroite collaboration avec la CCPC, la commune de Cruseilles met en place un modèle de gouvernance tel que défini ci-après dans la présente clause pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme PVD, en association étroite avec l'État. La commune de Cruseilles désigne un chef de projet PVD expressément recruté pour la réalisation des missions associées. Le modèle de gouvernance vient confirmer (et ajuster si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion signée en date du 30 décembre 2021 pour l'élaboration de la stratégie à suivre. Il est par ailleurs intégré au modèle de gouvernance mis en place dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire de la CCPC.

7.1. Le comité de projet

Le comité de projet est l'organe principal qui assure le pilotage et les objectifs de suivi et d'évaluation de la démarche avant présentation des données et informations aux instances régionales et nationales du dispositif PVD. Il est coprésidé par le Maire de Cruseilles et le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui représentent les collectivités porteuses.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants des services déconcentrés de l'État (Préfecture de Haute-Savoie, Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie) et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires.

Le comité de projet peut être ponctuellement élargi en fonction des thématiques abordées, en particulier par des experts issus d'autres services de l'État comme l'ANAH, le Cerema, l'ADEME et tout autre établissement public ou opérateur mobilisé en appui du programme PVD. Peuvent également être conviés les représentants des collectivités départementales et régionales, les représentants des partenaires techniques et financiers, des partenaires locaux (professionnels ou associations) ainsi que tout autre organisme pouvant être partie prenante des projets inscrits au programme PVD.

Le comité de projet siègera de façon formelle au moins une fois par an (bien que ses membres restent en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet) dans l'objectif de :

- Valider l'évaluation annuelle du programme sur la base d'outils et indicateurs de suivi, ainsi que d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en matière d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives ;
- Étudier et valider la signature d'éventuels avenants à la présente convention.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme et vérifie l'avancement des dossiers ;
- Analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

7.2. Le comité technique

Le comité technique, interne aux collectivités bénéficiaires, est l'organe local chargé du pilotage et du suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle du programme PVD. Coprésidé par le Maire de Cruseilles et le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, il réunit également systématiquement le Directeur Général des Services (DGS) de la commune de Cruseilles et le chef de projet PVD désigné par la commune de Cruseilles.

Au même titre que le comité de projet, le comité technique peut être ponctuellement élargi en fonction des thématiques abordées. Sont notamment invités les adjoints au Maire de Cruseilles référents dans leurs délégations, les élus de la CCPC ainsi que les responsables des services des deux collectivités concernés par l'ordre du jour. La présence de représentants de la commune de Cruseilles et de la CCPC est nécessaire pour une bonne intégration et un suivi d'exécution efficace du programme à l'échelle intercommunale, ainsi qu'une articulation active des projets PVD avec les projets intercommunaux, notamment les projets liés au CRTE.

Ayant pour fonction le suivi du programme en interne et sa mise en œuvre sur le terrain, le comité technique pourra donner lieu à la programmation de réunions de travail avec les partenaires. Il se réunira de façon formelle au moins une fois par trimestre (bien que ses membres restent en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet) dans l'objectif de :

- Assurer la déclinaison opérationnelle des décisions et orientation du comité de projet ;
- Assurer la cohérence de la mise en œuvre des projets avec les politiques communautaires, de chaque partie et des partenaires institutionnels ;
- Suivre et évaluer les projets en cours et l'état d'avancement général du programme à l'échelle communale et intercommunale ;
- Réorienter la démarche, si besoin est, au vu des résultats de suivi et d'évaluation ;
- Nourrir l'échange et la mutualisation des réflexions et des pratiques ;
- Préparer le comité de projet à venir.

Le comité de projet et le comité technique feront systématiquement l'objet d'une convocation avec ordre du jour détaillé ainsi que d'un compte rendu transmis à l'ensemble des acteurs et partenaires du programme.

Article 8 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, etc.). Détaillé en annexe 2, est tenu à jour par le chef de projet PVD de la commune de Cruseilles. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage PVD. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes pour assurer le suivi du programme.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 – Résultats attendus du programme

Les résultats du programme seront régulièrement suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action ou des actions associées.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée de la présente convention afin de mettre en avant le partenariat entre les parties. Chaque partie a l'obligation de faire figurer noms et logos de manière parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention. Le droit d'utiliser les éléments verbaux et graphiques de chacune des parties est accordé uniquement pour la durée de la présente convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce ou message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre partie sans son consentement écrit préalable. Chacune des parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre partie, autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause. Chacune des parties reconnaît également qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logos et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et/ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Chaque opération d'aménagement réalisée dans le cadre du programme PVD doit faire l'objet d'un affichage spécifique pendant toute la durée des travaux. Cet affichage doit clairement identifier le lien entre l'action et le programme PVD en utilisant les logos de l'ANCT et du programme PVD ainsi que la mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires ». Il doit également contenir les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financements propres à chaque partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, et jusqu'au mois de mars 2026. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts sur le territoire de la commune de Cruseilles et, plus largement, de la CCPC.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Cruseilles et de la CCPC. Elle est transmise pour information à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Évolution et mise à jour du programme

Le programme PVD est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de projet.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

C'est notamment le cas lors d'une évolution du périmètre du programme PVD ou de l'intitulé de ses orientations stratégiques, de leurs objectifs et des indicateurs.

Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litige ou autre différend éventuel sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties concernées s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

À défaut, préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserve des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Grenoble.

Signé à le

L'État,

La Commune de Cruseilles,

La Communauté de Communes
du Pays de Cruseilles,

représenté par

représentée par

représentée par

*Monsieur Yves LE BRETON,
Préfet de la Haute-Savoie*

*Madame Sylvie MERMILLOD,
Maire de Cruseilles*

*Monsieur Xavier BRAND,
Président de la CCPC*

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

Annexes

Annexe 1 : Plan d'action global

Annexe 2 : Tableau de bord et suivi des actions

Annexe 3 : Fiches action détaillées

Annexe 4 : Maquette financière pluriannuelle

Annexe 5 : Convention d'adhésion

FICHE ACTION N° A01

Réalisation d'une étude de mobilité pour le centre-bourg

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action

Le centre-bourg de Cruseilles est caractérisé par un trafic routier important. Pour cause, il concentre de nombreux services et infrastructures de proximité pour les habitants de tout le Pays de Cruseilles : il est donc l'épicentre des flux routiers de proximité en provenance de tout le territoire. Il est également traversé par la principale route départementale qui connecte les agglomérations annecienne et genevoise (la RD 1201) : il concentre donc de nombreux flux liés aux migrations pendulaires vers ces agglomérations. Le trafic routier est sources de plusieurs nuisances dans le centre-bourg : forte congestion automobile, difficultés de circulation marquées, pollution, nuisances sonores, olfactives, visuelles, etc. Cela pose également la question de la sécurité des usagers.

La Commune de Cruseilles souhaite mener une étude de mobilité pour apaiser, sécuriser et fluidifier la circulation dans le centre-bourg dans le cadre du programme Petites Villes



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	<p>de Demain. L'objectif est d'identifier des opérations de voirie ciblées permettant de fluidifier la circulation automobile et de sécuriser les cheminements piétons et cycles, telles que la modification de carrefours, de sens de circulation, de priorités, etc. La Commune a d'ailleurs déjà mené des opérations de sécurisation et d'apaisement sur les axes structurants du centre-bourg (cf. fiche-action A02) et dans le quartier des Ébeaux (cf. fiche-action A03), qui pourraient être complétée à l'issue de l'étude.</p> <p>Cette étude de mobilité spécifique au centre-bourg de Cruseilles viendrait en complément du PDMS élaboré début 2024 par la CCPC (cf. fiche-action D02). La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation de l'étude, son financement et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner le développement de la commune de manière raisonnée et maîtrisée• Apaiser et fluidifier la circulation automobile, notamment dans le centre-bourg• Sécuriser le cheminement piéton, notamment dans le centre-bourg• Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur le territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements• ANCT (potentiel) : accompagnement transversal

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Étude de mobilité	À définir	Subventions	À définir
		Autofinancement	À définir
TOTAL	À définir	TOTAL	À définir

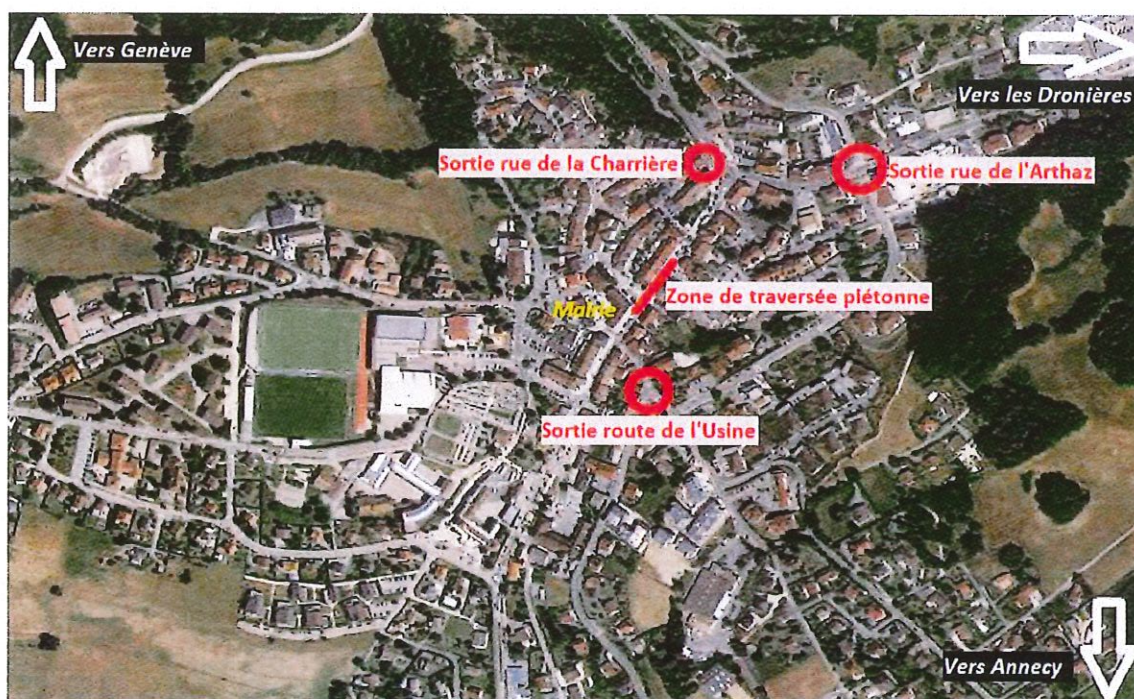
Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• S1 2024 (prévisionnel) : saisie des partenaires• S2 2024 (prévisionnel) : réalisation de l'étude• 2025 (prévisionnel) : réalisation des premiers aménagements retenus
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• CRTE (axe 2, volet Mobilité)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réalisation d'une étude de mobilité pour le centre-bourg renforce l'équilibre fonctionnel du territoire. En effet, cette action assure la cohabitation en toute sécurité des différentes mobilités, dans leurs modes (automobilistes, piétons, cycles, etc.) comme dans leurs flux (pendulaires et de proximité), dans le centre-bourg de Cruseilles, qui concentre la majorité des services et infrastructures à destination de la population de tout le Pays de Cruseilles.</p> <p>La réalisation d'une étude de mobilité pour le centre-bourg conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
Annexes	/

FICHE ACTION N° A02

Sécurisation des axes structurants du centre-bourg

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Les nombreux flux routiers qui traversent le centre-bourg de Cruseilles (cf. fiche-action A01) se concentrent sur ses axes les plus structurants. Ce sont donc les plus fortement impactés : identifiés comme particulièrement sensibles, ils centralisent les difficultés de circulation, nuisances et autres enjeux de sécurité des usagers. La Commune souhaite améliorer la sécurité routière sur les axes structurants du centre-bourg en réalisant des aménagements de voirie ciblés dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.</p> <p><u>La zone de traversée piétonne sur la Grand'Rue</u></p> <p>La Grand'Rue, axe principal de la commune, traverse le centre-bourg du nord au sud. Elle fait partie de la RD 1201 qui relie les agglomérations annecienne et genevoise, mais assure également la desserte des commerces, infrastructures et services de proximité dans le</p>
--------------------------------	--



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

centre-bourg. Elle concentre donc à la fois la majorité des flux routiers, pendulaires et de proximité, et de nombreux autres flux, notamment piétons et cyclistes.

La Commune a souhaité rénover la zone de traversée piétonne légèrement surélevée dont elle est équipée en remplaçant son ancien revêtement en pavés, qui induisait de lourdes difficultés d'entretien, par de l'enrobé. Afin d'assurer la sécurité des usagers, et notamment des piétons qui traversent, elle en a profité pour la surélever davantage, refaire les marquages au sol, remplacer les panneaux zone 30 et installer des LED améliorant la visibilité. Les travaux (80.000 euros) ont été réalisés à l'été 2023 à l'aide d'une subvention du Département de la Haute-Savoie (4.000 euros).

La sortie de la rue de la Charrière

Les entrées de villes sont identifiées comme des zones particulièrement sensibles. Au nord du centre-bourg, la route de Genève (en direction du Genevois), faisant également partie de la RD 1201, est un axe structurant qui concentre une grande partie des flux pendulaires et des difficultés de circulation. Elle débouche sur un giratoire au nord de la Grand'Rue au côté de la rue de la Charrière, en provenance du vieux-bourg. Ce croisement, directement dans le giratoire, n'offrait pas une visibilité optimale aux piétons ni aux automobilistes cherchant à s'insérer dans le giratoire.

Afin d'améliorer la visibilité, et donc la sécurité de tous les usagers, la Commune a dévié la sortie de la rue de la Charrière en amont du giratoire, refait les marquages au sol et posé une nouvelle signalétique. Les études (9.000 euros) ont été réalisées fin 2022 et les travaux (100.000 euros) à l'été 2023 à l'aide d'une subvention du Département de la Haute-Savoie (25.000 euros).

La sortie de la rue de l'Arthaz et de la route du Salève

Un autre axe structurant débouche dans ce même giratoire à l'entrée de ville : la route des Dronières (ou RD15), en direction du site éponyme (cf. fiche-action C03) et du Faucigny. Elle croise la route de l'Arthaz, en provenance du centre-bourg, à tout juste 150 mètres du giratoire : ici se rencontrent les flux liés aux migrations pendulaires vers le Faucigny et les flux de proximité autour du centre-bourg et du site des Dronières. La route du Salève débouche dans la même intersection, face à la rue de l'Arthaz, et fait l'objet d'autres aménagements (cf. fiche-action n°A05).

La Commune souhaite poursuivre la sécurisation de l'entrée de ville dans le cadre du programme Petites Villes de Demain en créant un plateau surélevé à la sortie de la rue de l'Arthaz et de la route du Salève. Elle prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

La sortie de la route de l'Usine

Deux axes structurants se croisent en plein cœur du centre-bourg : la route du Suet et la route de l'Usine, respectivement en direction des quartiers résidentiels de Fésigny et de Beccon. L'intersection est matérialisée par un petit giratoire légèrement décalé de l'axe,

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	<p>dont le sens de circulation n'est pas toujours respecté.</p> <p>La Commune souhaite sécuriser cette intersection dans le cadre du programme Petites Villes de Demain en aménageant un nouveau giratoire. Elle prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Sécuriser le cheminement piéton, notamment dans le centre-bourg• Apaiser et fluidifier la circulation automobile, notamment dans le centre-bourg
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements• CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal• CAUE (potentiel) : accompagnement transversal• Département de la Haute-Savoie : subventions de 24.624 et 3.900 euros

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Aménagement Grand'Rue	80.000 €	Subventions du Département	28.524 €
Études rue de la Charrière	8.920 €	Autres subventions	À définir
Travaux rue de la Charrière	96.025 €	Autofinancement (provisoire)	156.421 €
Études rue de l'Arthaz	À définir		
Travaux rue de l'Arthaz	À définir		
Études route de l'Usine	À définir		
Travaux route de l'Usine	À définir		
TOTAL (provisoire)	184.945 €	TOTAL (provisoire)	184.945 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure de la voirie demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Fin 2022 : études rue de la Charrière• Été 2023 : travaux Grand'Rue et rue de la Charrière• 2024 (prévisionnel) : études rue de l'Arthaz et route de l'Usine• 2025 (prévisionnel) : travaux rue de l'Arthaz et route de l'Usine
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La sécurisation des axes structurants du centre-bourg renforce l'équilibre fonctionnel du territoire. En effet, cette action assure la cohabitation en toute sécurité des différentes mobilités, dans leurs modes (automobilistes, piétons, cycles, etc.) comme dans leurs flux (pendulaires et de proximité), sur les axes les plus sensibles de la commune, nécessaires à la desserte des services et infrastructures à destination de la population de tout le Pays de Cruseilles. La sécurisation des axes structurants du centre-bourg conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

Annexes



Zone de traversée piétonne Grand'Rue



Travaux rue de la Charrière

FICHE ACTION N° A03

Sécurisation du quartier des Ébeaux

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire		
	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté		
	Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Le quartier des Ébeaux est composé d'espaces résidentiels, d'établissements scolaires (crèche, école maternelle, école élémentaire, école privée, collège, MFR) et d'espaces de loisirs (médiathèque, gymnase, complexe sportif, stade) utilisés par les habitants de tout le Pays de Cruseilles. Il est donc traversé par de nombreux flux piétons, notamment des enfants, mais aussi routiers, nécessaires à la desserte des infrastructures dont il est doté. La Commune de Cruseilles souhaite améliorer la sécurité routière dans le</p>
-------------------------	---



quartier des Ébeaux en réalisant des aménagements de voirie ciblés dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

L'avenue des Ébeaux

L'avenue des Ébeaux passe devant le collège Louis Armand qui accueille plus de 700 élèves venus de tout le Pays de Cruseilles. L'accès piétons et les emplacements de stationnement des bus scolaires sont situés sur l'avenue. La Commune a engagé une vaste opération d'aménagement suite aux sollicitations de la Direction du collège au printemps 2021.

Un nouveau quai de bus de trois emplacements supplémentaires a été aménagé en prolongement des deux existants, avec un chemin d'accès sécurisé depuis le collège, pour éviter que les bus ne gênent la circulation sur l'avenue en stationnant sur le bas-côté. Le parking de proximité, une centaine de mètres plus loin, a été agrandi pour compenser les places de stationnement condamnées par cet aménagement, et relié au collège par un cheminement piéton sécurisé avec accès PMR. En complément, le passage piéton du côté de la rue du stade a été déplacé pour assurer une meilleure visibilité au croisement et le trottoir prolongé jusqu'au niveau de l'entrée du gymnase pour sécuriser le cheminement piéton. Enfin, entre autres marquages au sol, un damier indique à présent une interdiction de stationner permettant de garder le passage dégagé pour faciliter l'accès des véhicules de secours. Les études (10.000 euros) ont été réalisées au printemps 2021 et les travaux (77.000 euros) à l'été 2021 à l'aide de subventions du Département (46.000 euros), de la CCPC (39.000 euros) et de l'État (9.000 euros).

La rue des Prés Longs

La rue des Prés Longs borde les bâtiments de l'école élémentaire de Cruseilles, qui accueille plus de 400 élèves, et des nouveaux locaux périscolaires (cf. fiche-action n°B03). L'accès à l'école se fait directement depuis la rue, qui était jusqu'alors dépourvue d'aménagements. La Commune a souhaité la rénover pour en faire un espace de cheminement et de rencontre apaisé, sécurisé, embelli et verdi. Un travail de concertation avec la Direction de l'école et la CCPC a permis d'affiner le projet.

Le premier tronçon de la rue, le long de l'école, est à présent réservé aux piétons et cycles, hormis pour l'accès pompiers : il a été verdi et équipé d'une aire de jeux pour enfants, de petit mobilier urbain et de supports pour les vélos. À son extrémité nord, des places de stationnement réservées aux enseignants et personnels périscolaires ont été matérialisées. À son extrémité sud, de nouveaux quais pour les bus scolaires, ayant la capacité d'accueillir un grand bus et trois minibus, ont été aménagés (avant, les enfants concernés devaient aller jusqu'au collège Louis Armand à pied pour prendre le bus). Les études (18.000 euros) ont été réalisées dès 2020 et les travaux (278.000 euros) à l'été 2022 à l'aide de subventions de la CCPC (13.000 euros) et du Département (55.000 euros).

Aujourd'hui, la Commune souhaite conduire un nouveau projet d'aménagement sur le **second tronçon de la rue des Prés Longs, le long du cimetière, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.** Seuls les enseignants, personnels périscolaires et habitants des logements de fonction du collège (dont l'entrée se situe dans cette rue) peuvent emprunter ce tronçon, devenue impasse, en voiture. Deux chicanes ont d'ailleurs

	<p>été installées à l'automne 2022 pour matérialiser l'interdiction de circuler. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p> <p><u>La rue du Stade</u></p> <p>La rue du Stade, qui était jusqu'alors dépourvue d'aménagements, traverse le quartier des Ébeaux du nord au sud, assurant la desserte des espaces résidentiels et des infrastructures de proximité, d'autant plus depuis le passage en sens unique des rues alentour. La Commune a donc lancé une vaste opération de sécurisation de la rue en 2022.</p> <p>Des trottoirs ont été créés de chaque côté de la chaussée pour sécuriser le cheminement piéton, et un plateau surélevé a été créé à l'intersection avec la rue des Fontaines pour apaiser la circulation. En complément, la zone de tri a été déplacée et de nouvelles places de stationnement créées. Les études (19.000 euros) ont été réalisées à l'hiver 2021-22 et les travaux (251.000 euros) à l'été 2022 à l'aide de subventions de l'État (9.000 euros) et du Département (55.000 euros).</p> <p><u>La rue des Grands Champs</u></p> <p>Aujourd'hui, la Commune souhaite poursuivre la sécurisation du quartier des Ébeaux dans le cadre du programme Petites Villes de Demain en installant un feu récompense dans la rue des Grands Champs. Elle prolonge la rue du stade jusqu'à la médiathèque intercommunale et l'école élémentaire. Le feu pourrait être positionné en amont de cette zone, avant l'intersection avec la rue des Prés Longs. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le cheminement piéton, notamment dans le centre-bourg • Apaiser et fluidifier la circulation automobile, notamment dans le centre-bourg • Renforcer les capacités de stationnement, notamment dans le centre-bourg • Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur tout le territoire • Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg • Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre • Développer les services et infrastructures scolaires, périscolaires et parascolaires
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements • CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal • CAUE (potentiel) : accompagnement transversal • Département de la Haute-Savoie : subventions de 46.000, 55.000 et 55.000 euros • CCPC : subvention de 38.600 et 13.000 euros • État : subvention de 9.000 et 9.000 euros • Direction du collège Louis Armand : initiation du projet avenue des Ébeaux • Direction de l'école élémentaire : coconstruction du projet rue des Prés Longs

Budgétisation

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024



Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

Détail des dépenses		Plan de financement	
Études avenue des Ébeaux	9.530 €	Subventions du Départements	156.000 €
Travaux avenue des Ébeaux	77.204 €	Subventions de la CCPC	51.600 €
Études rue des Prés Longs	18.116 €	Subvention de l'État	18.000 €
Travaux rue des Prés Longs	278.065 €	Autres subventions	À définir
Études rue du Stade	19.332 €	Autofinancement (provisoire)	427.719 €
Travaux rue du Stade	251.072 €		
Pose du feu rue des Grands Champs	À définir		
TOTAL (provisoire)	653.319 €	TOTAL (provisoire)	653.319 €

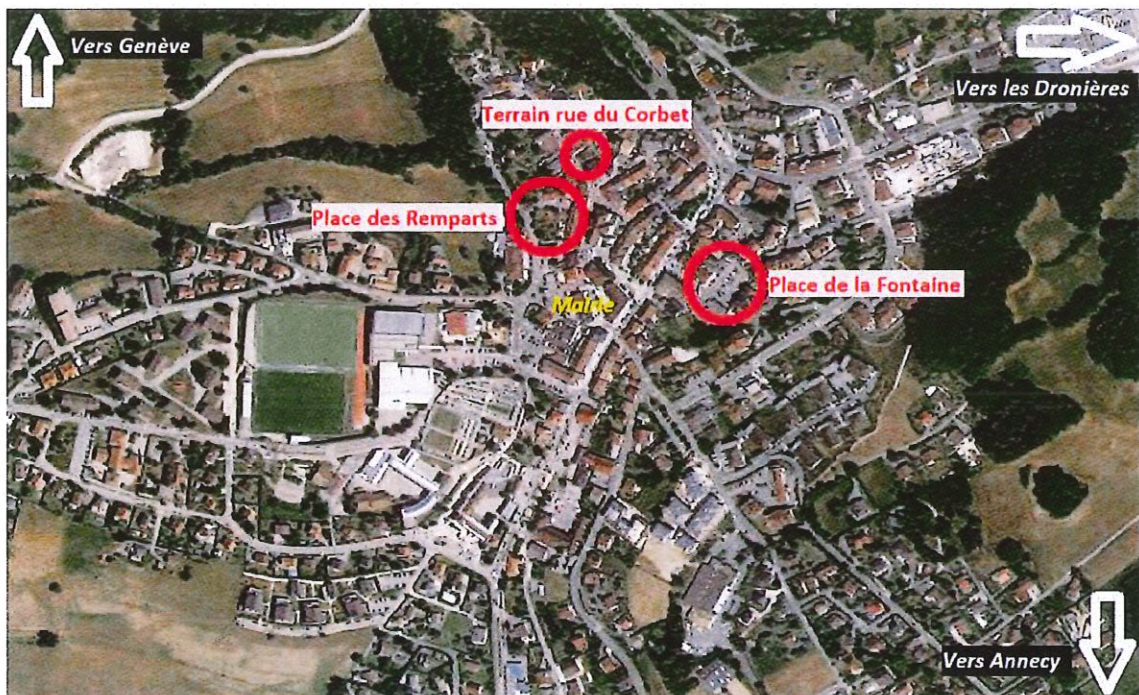
Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure de la voirie et des nouveaux équipements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Printemps 2021 : études avenue des Ébeaux• Été 2021 : travaux avenue des Ébeaux• Hiver 2021-22 : études rue des Prés Longs et rue du stade• Été 2022 : travaux rue des Prés Longs et rue du stade• Automne 2022 : pose des deux chicanes rue des Prés Longs• 2024 (prévisionnel) : pose du feu de récompense rue des Grands Champs
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	La sécurisation du quartier des Ébeaux préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action assure la cohabitation en toute sécurité des différents usagers et des différentes mobilités, dans leurs flux (pendulaires et de proximité) et dans leurs modes (automobilistes, piétons, cycles, etc.), dans ce quartier fortement doté en infrastructures et services à destination de la population de tout le territoire. La sécurisation du quartier des Ébeaux conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	 <u>Rue du stade après travaux</u>  <u>Rue des Prés Longs après travaux</u>

FICHE ACTION N° A04

Aménagement des places du centre-bourg

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Le centre-bourg de Cruseilles est doté de plusieurs places et placettes dont l'aménagement répond à divers enjeux, entre valorisation du patrimoine et de l'architecture, place laissée aux espaces verts, utilité fonctionnelle de l'espace et sécurité des usagers. La Commune souhaite réaménager certaines places du centre-bourg dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, de manière à les embellir, les verdier et les optimiser en matière d'utilité, de praticité et de sécurité.</p>
--------------------------------	---



La place de la Fontaine

La place de la Fontaine, située en plein cœur du centre-bourg, est dotée d'un parking d'une cinquantaine de places assurant la desserte des commerces qu'elle accueille, services de proximité essentiels pour les habitants de tout le Pays de Cruseilles. La Commune a engagé une opération d'aménagement fin 2022 pour rénover la place, comme elle s'y était engagée auprès des habitants et des commerçants.

Le sens de circulation est à présent unique, facilitant l'accès aux places de stationnement disposées en épis au centre et sur les côtés de la place. La voirie a été entièrement rénovée, y compris pour le stationnement central dont le revêtement en enrobé a été remplacé par des dalles stabilisatrices remplies de gravillons permettant de ramener de la perméabilité sur le parking et lutter contre les îlots de chaleur. L'îlot central a été engazonné et divers végétaux plantés. Des mâts d'éclairage ont également été disposés sur la place pour assurer davantage la tranquillité publique. Les études (18.000 euros) ont été réalisées fin 2022 et les travaux (203.000 euros + 30.000 euros de finitions) à l'été 2023 à l'aide d'une subvention du Département de la Haute-Savoie (36.000 euros).

La rue et la place des Remparts

La rue et la place des Remparts sont les portes d'entrée du vieux-bourg de Cruseilles, quartier ancien d'une grande richesse patrimoniale et architecturale (cf. infra), marqueur de l'identité du territoire et qui représente un atout sur le plan touristique. La Commune a engagé une opération d'aménagement fin 2022, visant à rénover la voirie et renforcer la trop faible capacité des espaces de stationnement du quartier.

De nouveaux espaces de stationnement ont été aménagés sur un terrain dont la Commune est devenue propriétaire début 2023 après échange foncier avec les riverains. Il s'agissait d'un jardin séparé de la chaussée par un muret qui a été démoli pour dégager l'espace nécessaire au stationnement, et remplacé par un autre muret décalé. Les études (12.000 euros) ont été réalisées fin 2022 et les travaux (188.000 euros) à l'été 2023 à l'aide de subventions du Département de la Haute-Savoie (36.000 euros) et de l'État (9.000 euros).

Terrain rue du Corbet

Dans le vieux-bourg, au pied d'un éperon rocheux sur lequel se dressait autrefois une forteresse, le quartier du Corbet abrite plusieurs habitations anciennes dont la maison de Fésigny, une demeure typique de la fin du Moyen-Âge inscrite au titre des monuments historiques. Ses richesses patrimoniales et architecturales sont un atout sur le plan touristique. Les rues étroites partiellement pavées et le bâti très dense de ce quartier à dominante résidentielle, s'ils participent à son charme historique, laissent peu de place aux aménagements et infrastructures pour la population. Les espaces de stationnement sont rares et les résidents ont tendance à stationner sur le bas-côté, empiétant sur la chaussée et empêchant le passage des véhicules imposants comme les véhicules de secours et de déneigement. Le quartier est par ailleurs dénué de mobilier urbain, à l'exception de la petite place de la Halle, avec deux bancs abrités par des arbres autour de la fontaine.

	<p>La Commune cherche donc à conduire des opérations d'aménagement dans le quartier du Corbet, comme à l'été 2022 avec la réfection des marquages au sol indiquant les places de stationnement et la zone de rencontre. Il est cependant difficile de réaliser de nouveaux aménagements compte tenu du peu d'espace disponible et de la nécessité de préserver les richesses patrimoniales et architecturales. À la recherche d'espace, la Commune a donc acquis un terrain non bâti en plein cœur du quartier, en face de la maison de Fésigny, au prix de 140 euros le mètre carré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la parcelle D222 (264 m²) pour 36.960 euros en juillet 2022, • les parcelles D1823 et D1824 (73 m²) pour 10.220 euros en décembre 2022, • la parcelle D221 (75 m²) 10.500 euros en mars 2023. <p>La Commune souhaite aménager ce terrain dans le cadre du programme Petites Villes de Demain pour en faire une placette comprenant de nouvelles zones de stationnement et des espaces de détente. Ce projet d'aménagement mixte de 412 mètres carrés amène donc deux éléments qui font défaut dans le quartier du Corbet. Il devra bien entendu permettre de préserver et même valoriser ses atouts patrimoniaux et architecturaux, tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants. Il s'agit notamment de respecter le périmètre délimité des abords (PDA) de la maison de Fésigny : l'objectif n'est pas de créer un grand parking, mais d'intégrer quelques places de stationnement au sein d'un aménagement harmonieux sur le plan patrimonial et paysager. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de stationnement, notamment dans le centre-bourg • Embellir le centre-bourg et les entrées de ville • Valoriser les atouts du territoire d'un point de vue touristique • Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg • Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre • Renforcer la sécurité et la tranquillité publique • Soutenir l'activité commerciale et artisanale locale • Renforcer la maîtrise foncière du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements • ANCT (potentiel) : accompagnement transversal • CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal • CAUE (potentiel) : accompagnement transversal • UDAP (potentiel) : accompagnement transversal • Département de la Haute-Savoie : subventions de 35.738 et 35.738 euros • État : subvention de 9.000 euros

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Études place de la Fontaine	17.500 €	Subvention du Département	71.476 €
Travaux place de la Fontaine	202.593 €	Subvention de l'État	9.000 €
Travaux de finition place de la Fontaine	29.582 €	Autres subventions	À définir

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

Études place des Remparts	11.690 €	Autofinancement (provisoire)	426.796 €
Travaux place des Remparts	188.217 €		
Acquisition du terrain rue du Corbet	57.690 €		
Étude rue du Corbet	À définir		
Travaux rue du Corbet	À définir		
TOTAL (provisoire)	507.272 €	TOTAL (provisoire)	507.272 €

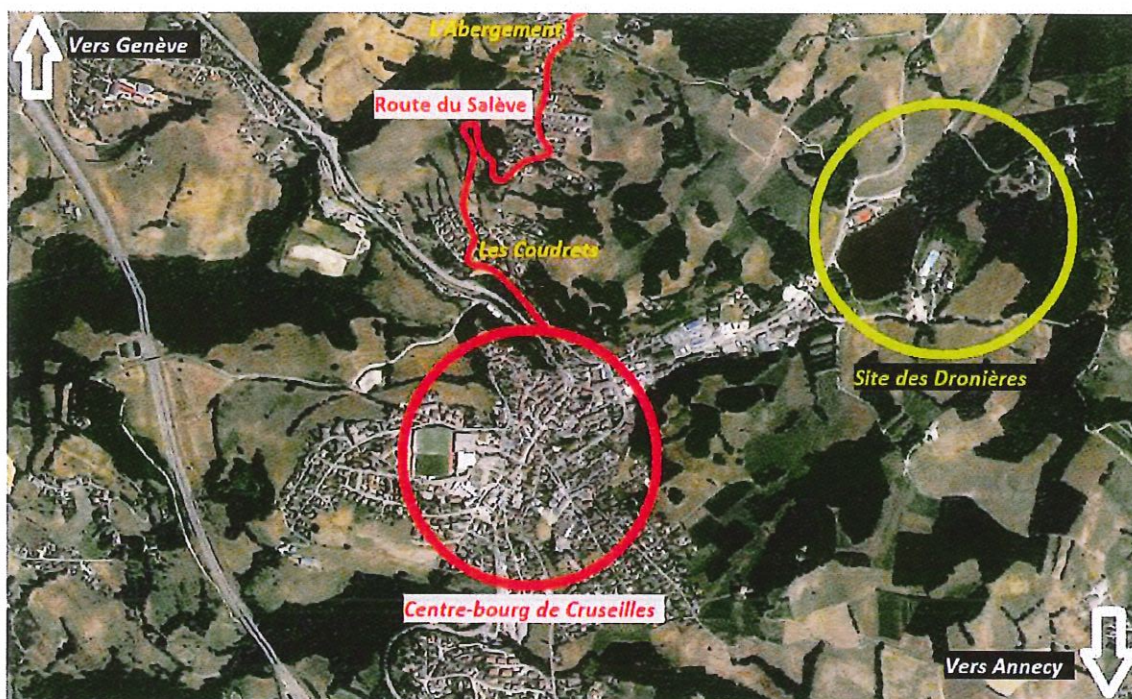
Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure de la voirie demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Été 2022 : acquisition de la parcelle D222 (terrain rue du Corbet)• Fin 2022 : études places de la Fontaine et des Remparts• Hiver 2022-23 : acquisition des parcelles D1823 et D1824 (terrain rue du Corbet)• Printemps 2023 : acquisition de la parcelle D221 (terrain rue du Corbet)• Été 2023 : travaux rue et places de la Fontaine et des Remparts• 2025 (prévisionnel) : études terrain rue du Corbet• 2026 (prévisionnel) : travaux terrain rue du Corbet
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement des places du centre-bourg préserve et valorise le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action embellit le centre-bourg (bâti, voirie et espaces verts) et renforce ses capacités de stationnement, facilitant la desserte des services et infrastructures de proximité pour les habitants de tout le territoire. L'aménagement des places du centre-bourg conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
Annexes	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"><div style="text-align: center;"><p><u>Place de la Fontaine</u></p></div><div style="text-align: center;"><p><u>Place des Remparts</u></p></div></div>

FICHE ACTION N° A05

Aménagement de ralentisseurs sur la route du Salève

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action

La route du Salève part du centre-bourg de Cruseilles pour monter vers les plateaux du mont Salève. Elle traverse plusieurs hameaux (les Coudrets, l'Abergement, les Lirons), dessert plusieurs sentiers de randonnée familiaux et passe à proximité du Château des Avenières, le seul établissement hôtelier de la commune avec le chalet de l'Ancolie (cf. fiche-action n°C02). Bien que la route du Salève soit sinueuse et passe à proximité immédiate d'habitations, plusieurs automobilistes ont tendance à y rouler trop vite, d'où la nécessité d'apaiser la circulation pour garantir la sécurité des usagers. Elle sert notamment de « déviation » à certains automobilistes en provenance du Genevois, y compris des travailleurs frontaliers, qui l'empruntent pour éviter les bouchons à l'entrée de Cruseilles en fin de journée. **La Commune souhaite donc aménager plusieurs plateaux surélevés sur la route du Salève dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.**



	Bien qu'il s'agisse de placer les plateaux surélevés à proximité des habitations, il reste à identifier précisément leurs emplacements exacts. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires. La route du Salève étant une route départementale (RD 41A), elle prévoit également de solliciter le soutien du Département de la Haute-Savoie.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Apaiser et fluidifier la circulation automobile, notamment dans le centre-bourg
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal • CAUE (potentiel) : accompagnement transversal • Département de la Haute-Savoie (potentiel) : subvention (montant à définir)

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Études	À définir	Subventions	À définir
Travaux d'aménagement	À définir	Autofinancement	À définir
TOTAL	À définir	TOTAL	À définir

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. Leur usure demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • S1 2024 (prévisionnel) : études • S2 2024 (prévisionnel) : travaux d'aménagement
Lien autres plans et programmes	/
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de ralentisseurs sur la route du Salève renforce l'équilibre fonctionnel du territoire. En effet, cette action assure la sécurité des riverains et des automobilistes dans les hameaux qui se développent proportionnellement au centre-bourg et au reste du territoire et qui demandent de fait, eux-aussi, des adaptations pour accompagner ce développement. L'aménagement de ralentisseurs sur la route du Salève conforte donc la fonction de centralité de la Commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	/

FICHE ACTION N° B01

Réalisation de l'OAP 3

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>La Commune de Cruseilles a révisé son PLU entre 2020 et 2023, une mesure vitale pour accompagner la forte croissance démographique et urbaine qui caractérise le territoire. Elle souhaite réaliser le projet d'OAP 3 inscrit au PLU dans le cadre du programme Petite Ville de Demain. Il s'agit d'aménager le site de l'Usine, un terrain d'un hectare et demi dans le centre-bourg, avec notamment des logements abordables, une résidence services pour les seniors et d'autres services à destination de la population de tout le territoire.</p>
-------------------------	---



Les premières études urbanistiques menées fin 2023 (27.000 euros) à l'aide d'une subvention de l'État au titre de la DGD (16.000 euros) suite à un appel à projets ont permis de mieux définir le projet et de rédiger un cahier des charges qui a été transmis aux promoteurs. Actuellement, une demi-douzaine de promoteurs travaille sur le projet. Cependant, le projet doit encore être affiné suite à ce travail préliminaire. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Trois complexes bâtis

Le premier bâtiment à l'entrée de la zone, pour lequel une demande de subvention a été déposée auprès de l'État, accueillera plusieurs infrastructures et services de proximité à destination de la population :

- Un nouvel espace pour la Maison de Santé (dont les principaux locaux sont situés dans la Grand'Rue) permettant de renforcer l'offre de soins,
- Une crèche (qui sera portée par un opérateur privé) permettant de renforcer les services de la petite enfance,
- Une salle d'animation polyvalente qui (sera portée par un opérateur privé) ayant vocation à accueillir des activités intergénérationnelles.

Derrière ce premier bâtiment, un grand complexe (3.000 mètres carrés sur 3 niveaux) accueillera une résidence services pour les seniors autonomes (qui sera portée par un opérateur privé). Cette infrastructure, fortement demandée par la population, manque cruellement au territoire : elle viendra compléter l'offre de l'EHPAD, destiné aux seniors dépendants. Elle sera composée de 72 logements (60 T1 et 12 T2 selon les premières études), de bureaux et d'espaces communs.

Enfin, en contrebas, deux bâtiments accueilleront des logements à prix abordables. Le prix très élevé du logement sur tout le territoire (notamment expliqué par sa proximité avec Genève) ne permettant pas à tous d'y accéder, la Commune entend proposer une solution aux personnes concernées. Selon les premières études, les bâtiments accueilleront 42 logements pour une moyenne de 70 mètres carrés par logement (la possibilité d'inclure des Baux Réels Solidaires (BRS) est à l'étude).

La gestion du stationnement

Pour être conforme au nouveau PLU, toute nouvelle construction doit prévoir trois places de stationnement par logement. Dans le cas de l'OAP 3, cela correspond à 126 places pour les deux seuls bâtiments dédiés aux logements abordables, sans compter les quelques places à prévoir pour les visiteurs et le personnel de la résidence seniors, de la crèche et de la Maison de Santé. Le site ne pouvant accueillir autant de places de stationnement en surface, il est nécessaire d'aménager un parking souterrain. Selon les premières études, il sera sur deux niveaux et d'une capacité totale de 169 places (126 pour les logements, 36 pour la résidence services seniors, 7 pour le personnel de la résidence et de la crèche). Ce stationnement en sous-sol sera complété par 45 places en surface (15 pour les thérapeutes de la Maison de Santé et 30 pour les visiteurs et le personnel de la crèche).

	<p><u>L'intégration paysagère et environnementale</u></p> <p>Le projet d'OAP 3 se veut parfaitement intégré à l'environnement urbanisé existant via les volumétries des bâtiments et les aménagements envisagés. Le projet prévoit de laisser une large place aux espaces verts : il s'agit de créer un nouveau poumon vert équipé d'espaces de détente et pensé pour faciliter la circulation des piétons et des cycles (il est d'ailleurs envisagé de créer une voie verte permettant de relier le site à la route du Suet, en contrebas). Dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique amorcée par la Commune, les nouveaux bâtiments se veulent exemplaire sur le plan énergétique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement urbain de la commune de manière raisonnée • Renforcer les infrastructures et services à destination de la population • Renforcer les services et infrastructures scolaires, périscolaires et parascolaires • Faciliter l'accès au logement pour les publics les moins favorisés • Lutter contre l'exclusion et la fracture sociale • Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg • Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre • Embellir le centre-bourg et les entrées de ville • Construire de nouveaux locaux exemplaires sur le plan énergétique • Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur le territoire • Accompagner les activités des associations locales
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements • ANCT (potentiel) : accompagnement transversal • CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal • ADEME (potentiel) : accompagnement transversal • CAUE (potentiel) : accompagnement transversal • État : subvention de 16.000 euros (DGD)

Budgétisation (provisoire)			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Premières études techniques	27.125 €	Subvention de l'État	16.000 €
Travaux d'aménagement	À définir	Autre subventions	À définir
		Autofinancement (provisoire)	11.125 €
TOTAL (provisoire)	27.125 €	TOTAL (provisoire)	27.125 €

La réalisation de l'OAP 3 n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure des nouveaux aménagements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Automne 2020 : début de la révision du PLU • Printemps 2023 : fin de la révision du PLU • Été 2023 : appel à projet et subvention accordée par l'État • Automne 2023 : premières études urbanistiques
-------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 (prévisionnel) : nouvelles études et choix des partenaires • S1 2025 (prévisionnel) : début des travaux • S2 2026 (prévisionnel) : fin de l'opération
<p>Lien autres plans et programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PLU (orientation d'aménagement et de programmation n°3)
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La réalisation de l'OAP 3 préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et renforce le lien social. En effet, cette action assure la création d'un nouvel espace mixte intergénérationnel et inclusif parfaitement intégré au paysage urbain (bâti, voirie, espaces verts) et comprenant des services et infrastructures de proximité à destination de la population de tout le Pays de Cruseilles : elle répond à de nombreux enjeux inhérents au développement global de la commune et du territoire. La réalisation de l'OAP 3 conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
<p>Annexes</p>	<div data-bbox="497 974 1412 1624" data-label="Image"> <p>The image is a site plan for the OAP 3 project. It shows a central area with several buildings and a network of roads. The plan is surrounded by green spaces and trees. A north arrow is located in the bottom right corner of the plan.</p> </div> <p data-bbox="746 1644 1102 1675" style="text-align: center;"><u>Plan de masse du projet d'OAP 3</u></p>

FICHE ACTION N° B02

Construction et aménagement d'un nouveau CTM

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Les anciens locaux des services techniques municipaux, sur la route d'Annecy, étaient loués au groupe Provencia par la Commune selon des conditions relativement précaires, si bien que le bail n'a pas été renouvelé à l'automne 2022. Dès lors, la construction de nouveaux locaux s'est imposée comme une priorité forte et le projet de centre technique municipal (CTM) a été lancé très rapidement.</p>
-------------------------	--



Un CTM adapté à l'activité des services techniques

La Commune a réalisé un important travail de conception pour construire des locaux parfaitement adaptés aux besoins actuels et futurs des services techniques, acteurs majeurs des grandes transformations à l'œuvre dans la commune. Cette dernière connaît en effet une forte croissance démographique et urbaine qui induit de nombreuses opérations d'aménagement pour répondre aux nouveaux enjeux en matière de mobilité, de logements, d'infrastructures, de services, etc. Les services techniques sont chargés de tous les aspects de ces opérations qui peuvent être réalisés en interne : leur fournir des locaux adaptés facilite donc leur conduite.

Le nouveau CTM, espace de travail et de stockage de 846 mètres carrés, est situé route de Ronzier, à la sortie du centre-bourg. Il comprend un grand garage avec une zone de rangement intégrée, une mezzanine également utilisée pour le rangement, des bureaux avec vestiaires et espace de repos et un plateau livré en brut à l'étage. Dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique amorcée par la Commune, le nouveau bâtiment se veut exemplaire sur le plan énergétique.

Les études (42.000 euros) ont été réalisées à l'automne 2021 et les travaux (un million d'euros) entre l'été 2022 et début 2023, à l'aide de subventions de l'État au titre de la DETR (233.000 euros) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (100.000 euros). La coopération des entreprises prestataires a permis de construire le bâtiment en moins de huit mois, permettant aux services techniques de s'y installer rapidement et de libérer leurs anciens locaux que le groupe Provençia souhaite démolir au profit de locaux neufs qui accueilleront la pharmacie du Salève, commerce de proximité du centre-bourg.

Deux nouveaux logements d'urgence

Comme évoqué, le bâtiment du nouveau CTM est doté d'un plateau livré en brut d'une surface de 87 mètres carrés à l'étage. **La Commune souhaite y aménager deux logements d'urgence de type T2 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.** Ils pourront accueillir des personnes sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale (y compris en cas de violences conjugales, de dégradation de l'habitat, etc.) avant de les réorienter vers des solutions plus pérennes au cas par cas.

Les premières études incluaient des esquisses d'aménagement pour les deux logements d'urgence, dont les travaux sont estimés à 97.000 euros (une demande de subvention a été déposée auprès de l'État pour 80% du montant), mais le projet doit encore être affiné suite à ce travail préliminaire. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement de la commune de manière raisonnée et maîtrisée • Faciliter l'accès au logement pour les publics les moins favorisés • Construire de nouveaux locaux exemplaires sur le plan énergétique
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal • DDT (potentiel) : accompagnement transversal

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

- **DDETS (potentiel)** : accompagnement transversal et subvention
- **ANAH (potentiel)** : accompagnement transversal
- **CEREMA (potentiel)** : accompagnement transversal
- **CAUE (potentiel)** : accompagnement transversal
- **État** : subvention des 232.810 et de 77.728 euros (potentiel)
- **Région AURA** : subvention de 100.000 euros
- **Services techniques municipaux** : coconception du projet
- **Entreprises prestataires** : coopération et respect des délais très courts

Budgetisation			
Détail des dépenses		Plan de financement	
Études et divers	41.975 €	Subvention de l'État	232.810 €
Travaux CTM	1.061.585 €	Subvention de l'État (prévisionnel)	77.728 €
Travaux logements (prévisionnel)	97.160 €	Subvention de la Région AURA	100.000 €
		Autres subventions	À définir
		Autofinancement	790.182 €
TOTAL (provisoire)	1.200.720 €	TOTAL (provisoire)	1.200.720 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure des installations demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Automne 2021 : premières études techniques• Printemps 2022 : lancement de l'appel d'offres et sélection des prestataires• Été 2022 : démarrage des travaux• Début 2023 : fin des opérations et installation des services techniques• S1 2024 (prévisionnel) : études complémentaires pour les logements d'urgence• S2 2024 (prévisionnel) : aménagement des logements d'urgence
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement d'un nouveau CTM préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et le lien social. En effet, cette action assure de meilleures conditions de travail et optimise l'efficacité des services techniques municipaux, ce qui impacte positivement le développement global de la commune via toutes les opérations en cours et à venir dont ils sont chargés, dont beaucoup sont à destination des habitants de tout le Pays de Cruseilles. L'aménagement d'un nouveau CTM conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW



Modélisation du nouveau CTM



Bâtiment du nouveau CTM

FICHE ACTION N° B03

Aménagement des locaux scolaires et périscolaires

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Située dans le quartier des Ébeaux, l'école élémentaire de Cruseilles accueille plus de 400 élèves, un chiffre en constante augmentation. Afin d'adapter les infrastructures et services scolaires, périscolaires et parascolaires à cette croissance, la Commune et la CCPC ont engagé plusieurs travaux concernant le complexe bâti qui abrite l'école. Ces travaux sont d'ailleurs accompagnés d'un nouvel aménagement de la rue des Prés Longs, devenue piétonne le long des bâtiments (cf. fiche-action n° A03).</p>
-------------------------	--



Agrandissement de l'école élémentaire

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, il était nécessaire de leur proposer des locaux adaptés à l'augmentation des effectifs scolaires. La CCPC (dépositaire des compétences associées) a donc engagé des travaux d'agrandissement de l'école élémentaires, couplés avec d'autres travaux d'agrandissement pour la bibliothèque intercommunale André Dussollier située dans le même complexe bâti.

L'école élémentaire a ainsi été agrandie de 700 mètres carrés (et la bibliothèque de 200 mètres carrés). Les locaux ont été réhabilités et accueillent à présent deux salles de classe supplémentaires et une nouvelle salle multi-activités. Les travaux d'agrandissement ont été réalisés entre 2020 et 2022 pour 2.330.000 euros.

Construction du CLAE

Les locaux scolaires ne sont pas les seuls à devoir être adaptés à l'augmentation des effectifs : les infrastructures et services périscolaires doivent également évoluer. La Commune (dépositaire des compétences associées) a donc engagé des travaux de construction de nouveaux locaux accolés à l'école pour le Centre de loisirs associé à l'école (CLAE) en 2020, en même temps que les travaux d'agrandissement de l'école.

Le nouveau bâtiment du CLAE est équipé de salles d'activités adaptées à l'encadrement des enfants dans le contexte de croissance des effectifs. Dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique amorcée par la Commune, il se veut exemplaire sur le plan énergétique. Les travaux ont eu lieu entre 2020 et 2021 pour plus d'un million d'euros à l'aide de subventions de l'État au titre de la DETR (164.000 euros), du Département de la Haute-Savoie (110.000 euros) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (50.00 euros).

Construction d'un restaurant scolaire

Dans la continuité de ces opérations, **la Commune souhaite aujourd'hui construire un nouveau restaurant scolaire intégré au complexe bâti de l'école élémentaire dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.** Elle envisage de l'implanter sur le terrain de l'ancienne station-service, accolé à l'école et propriété de la CCPC, qu'elle pourrait acquérir via un échange foncier.

Dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique amorcée par la Commune, le nouveau restaurant scolaire se veut exemplaire sur le plan énergétique. Une première étude menée par le CAUE (3.000 euros) début 2021 a permis d'affiner le projet, qui est ensuite resté en suspens. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Objectifs

- Renforcer les services et infrastructures scolaires, périscolaires et parascolaires
- Construire de nouveaux locaux exemplaires sur le plan énergétique
- Lutter contre l'exclusion et la fracture sociale

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financement • ANCT (potentiel) : accompagnement transversal • CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal • CAUE (potentiel) : accompagnement transversal • CCPC : maîtrise d'ouvrage pour l'agrandissement de l'école • État : subvention de 163.966 euros • Département de la Haute-Savoie : subvention de 110.000 euros • Région AURA : subvention de 50.000 euros
--------------------	--

Budgétisation (provisoire)			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Agrandissement de l'école	2.330.000 €	Subvention de l'État	163.966 €
Études pour le CLAE	121.512 €	Subvention de la Région	50.000 €
Travaux pour le CLAE	1.164.691 €	Subvention du Département	110.000 €
Études pour le restaurant scolaire	3.000 €	Autre subventions	À définir
Travaux pour le restaurant scolaire	À définir	Autofinancement CCPC	2.330.000 €
		Autofinancement Commune (provisoire)	965.237 €
TOTAL (provisoire)	3.619.203 €	TOTAL (provisoire)	3.619.203 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure des nouveaux aménagements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Début 2020 : début des travaux pour l'école • Printemps 2020 : début des travaux pour le CLAE • Début 2021 : premières études pour le restaurant scolaire • Printemps 2021 : fin des opérations pour le CLAE • Printemps 2022 : fin des opérations pour l'école • 2024 (prévisionnel) : études complémentaires pour le restaurant scolaire • S1 2025 (prévisionnel) : démarrage des travaux pour le restaurant scolaire • S1 2026 (prévisionnel) : fin des opérations pour le restaurant scolaire
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • CRTE (axe 1, volet scolaire) • PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement des locaux scolaires et périscolaires préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et renforce le lien social. En effet, cette action adapte les infrastructures et services à destination de la population à la croissance démographique et urbaine qui caractérise la commune et tout le Pays de Cruseilles. L'aménagement de locaux scolaires et périscolaires conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
Annexes	

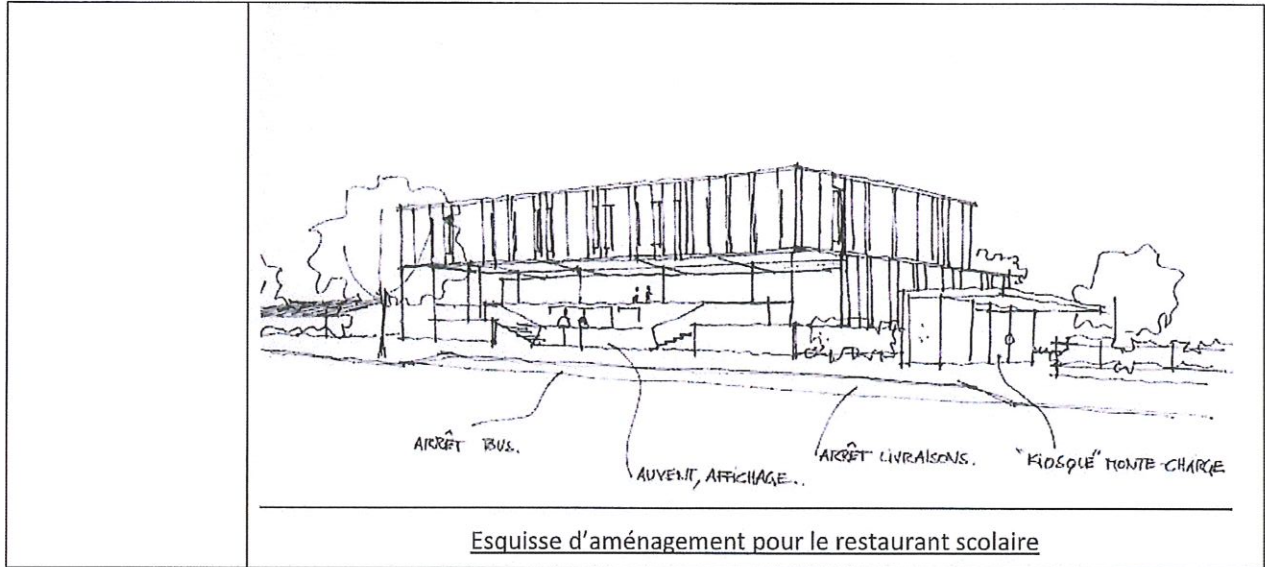
Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW



FICHE ACTION N° B04

Acquisition et aménagement de la maison Soudan

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>La maison Soudan est une grande propriété du centre-bourg composée d'un bâtiment inoccupé en état de forte vétusté et d'un jardin. Elle présente un grand potentiel d'aménagement qui pourrait être exploité pour renforcer les infrastructures et services de proximité à destination de la population. La Commune a donc acquis la propriété en juillet 2023 pour la somme de 270.000 euros.</p>
--------------------------------	---



Un nouveau complexe pour les associations et la jeunesse

La Commune souhaite aménager de nouveaux locaux à destination des associations et de la jeunesse dans la maison Soudan dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Cependant, il semble plus opportun de démolir le bâtiment pour en construire un nouveau au vu son état de forte vétusté. Une étude architecturale préliminaire menée en novembre 2023 a permis de fournir une première estimation budgétaire de l'opération : près de deux millions d'euros. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État (DETR) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 80% du montant.

Le nouveau bâtiment accueillera un espace dédié aux associations, avec des bureaux, des salles de réunion et un atelier pour les associations culturelles. Il accueillera également un espace dédié à la jeunesse dans l'esprit d'un foyer avec un animateur dédié, en prolongement des actions déjà mises en place : un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour les inviter à participer à la vie publique et un Point Écoute Jeunes pour leur apporter un soutien individuel. Dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique amorcée par la Commune, le nouveau bâtiment se veut exemplaire sur le plan énergétique. Un parking et des espaces verts seront aménagés à l'extérieur.

Cependant, le projet doit encore être affiné suite à ce travail préliminaire. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

L'acquisition d'un tènement complet

Avec l'acquisition de la maison Soudan, la Commune devient propriétaire d'un tènement complet entre la route d'Annecy et la route du Suet, deux axes structurants du centre-bourg. Il est composé de quatre parcelles (dont deux acquises au printemps 2022) :

- la parcelle D2884 qui accueille le bâtiment de la maison Soudan,
- la parcelle D70 qui accueille le jardin de la maison Soudan,
- la parcelle D71 qui accueille un terrain nu laissé en l'état d'espace vert,
- la parcelle D73 qui accueille des places de stationnement.

Fort de la pleine maîtrise foncière du terrain, **la Commune souhaite aménager une liaison douce pour les piétons et cycles entre les routes d'Annecy et du Suet dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.** Elle prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les activités des associations locales • Lutter contre l'exclusion et la fracture sociale • Construire de nouveaux locaux exemplaires sur le plan énergétique • Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg • Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur le territoire • Renforcer la maîtrise foncière du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention

- **DDT (potentiel)** : accompagnement transversal et subvention
- **Banque des Territoires (potentiel)** : subvention et recherche de financements
- **ANCT (potentiel)** : accompagnement transversal
- **CEREMA (potentiel)** : accompagnement transversal
- **ADEME (potentiel)** : accompagnement transversal
- **CAUE (potentiel)** : accompagnement transversal
- **UDAP (potentiel)** : accompagnement transversal
- **État (potentiel)** : subvention de 993.276 euros
- **Région Auvergne-Rhône Alpes (potentiel)** : subvention de 506.008 euros
- **Associations locales** : coconception du projet d'aménagement
- **CMJ** : coconception du projet d'aménagement

Budgétisation

<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Acquisition de la maison Soudan	270.000 €	Subvention de l'État (prévisionnel)	993.276 €
Travaux (prévisionnel)	1.519.105 €	Subvention de la Région (prévisionnel)	506.008 €
Études et divers (prévisionnel)	355.000 €	Autofinancement	644.821 €
		Autres subventions	À définir
TOTAL (prévisionnel)	2.144.105 €	TOTAL (prévisionnel)	2.144.105 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure du bâtiment demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Printemps 2022 : acquisition des parcelles D71 et D73 • Été 2023 : acquisition de la maison Soudan (parcelles D2884 et D70) • Automne 2023 : première études architecturales préliminaires • 2024 (prévisionnel) : études techniques complémentaires • 2025 (prévisionnel) : travaux de construction et d'aménagement • 2026 (prévisionnel) : ouverture des services associations et jeunesse
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	L'acquisition et l'aménagement de la maison Soudan préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action assure le développement de nouveaux services et infrastructures à destination de la population de tout le Pays de Cruelles, qui accompagnent la croissance démographique et la transformation de la commune et du territoire. L'acquisition et l'aménagement de la maison Soudan conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruelles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	

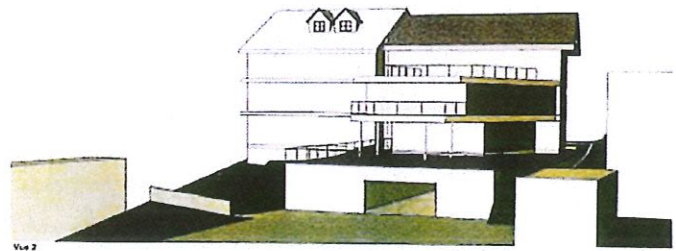
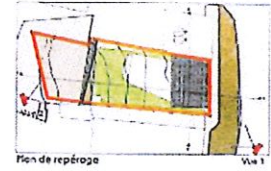
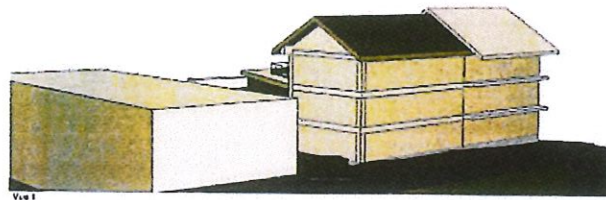
Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLO



Modélisations du nouveau bâtiment sur le terrain de la maison Sudan

FICHE ACTION N° B05

Acquisition et aménagement de la maison Gal

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>La maison Gal est une propriété située à l'entrée du centre-bourg, composée d'un grand bâtiment et d'un vaste jardin. Le bâtiment et le jardin présentent de forts potentiels d'aménagement qui pourraient être exploités pour renforcer les infrastructures et services de proximité à destination de la population de tout le Pays de Cruseilles. La Commune de Cruseilles a donc acquis la propriété en juillet 2022 pour la somme de 1.200.000 euros, par l'intermédiaire de l'EPF.</p>
-------------------------	--



SLOW

	<p>La Commune souhaite aménager le grand jardin de la maison Gal dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, pour en faire un jardin public de proximité et un nouveau poumon vert pour le centre-bourg. Le jardin pourra accueillir du petit mobilier urbain (bancs, tables, etc.) et des jeux pour enfants, ce qui demandera probablement d'abattre certains arbres présents sur la propriété, mais de nouveaux espaces verts plus adaptés à sa nouvelle destination seront aménagés. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p> <p>En parallèle, la Commune souhaite réaliser une étude sur la destination du bâtiment dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Il présente un fort potentiel avec sa grande surface et son emplacement privilégié dans le centre-bourg. Dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique amorcée par la Commune, l'aménagement du bâtiment sera également l'occasion d'améliorer ses performances énergétiques. Il s'agit également de préserver les qualités architecturales et patrimoniales remarquables du bâtiment. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p> <p>Bien que toutes les destinations finales de la maison Gal ne soient pas encore arrêtées, le bâtiment abrite déjà une recyclerie depuis l'automne 2023, gérée par une association spécialement constituée à cette occasion : Sauvé d'la Benne. En effet, de nombreux objets encore utilisables (ou dont les composants sont récupérables) sont régulièrement jetés à la déchetterie intercommunale. La Commune a donc souhaité installer une recyclerie sur son territoire pour permettre aux habitants de réparer leurs anciens objets, les recycler ou acheter des objets reconditionnés à moindre coût, le tout dans une perspective de transition écologique et d'économie circulaire. La Commune ne possédait jusqu'alors pas les locaux nécessaires pour mettre en œuvre ce projet, mais l'acquisition de la maison Gal lui a permis de voir le jour : un local a été aménagé pour cette nouvelle destination pour 7.300 euros. Par ailleurs, à l'étage, la maison Gal accueille des familles ukrainiennes arrivées à Cruseilles à l'été 2022 après avoir fui le conflit russo-ukrainien.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les services et infrastructures à destination de la population • Accompagner les activités des associations locales • Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg • Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre • Améliorer le traitement des déchets et la propreté • Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics • Faciliter l'accès au logement pour les publics les moins favorisés • Renforcer la maîtrise foncière du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DRAC (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements • ANCT (potentiel) : accompagnement transversal • CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

- **ADEME (potentiel)** : accompagnement transversal
- **CAUE (potentiel)** : accompagnement transversal
- **UDAP (potentiel)** : accompagnement transversal
- **Association Sauvé d'la Benne** : partenaire de la recyclerie
- **EPF** : avancement des fonds et intermédiaire de l'achat

Budgetisation			
Détail des dépenses		Plan de financement	
Acquisition de la propriété (via l'EPF)	1.200.00 €	Subventions éventuelles	À définir
Travaux pour la recyclerie	7.300 €	Autofinancement (via l'EPF)	1.200.000 €
Études pour le bâtiment	À définir	Autofinancement (provisoire)	7.300 €
Aménagement du bâtiment	À définir		
Études pour le jardin	À définir		
Aménagement du jardin	À définir		
TOTAL (provisoire)	1.207.300 €	TOTAL (provisoire)	1.207.300 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières hormis, jusqu'à l'échéance du portage à terme auprès de l'EPF, des intérêts annuels de 24.000 euros. La Commune cherche d'ailleurs à modifier la nature du portage pour rembourser la somme petit à petit afin de lisser davantage le budget. L'usure du bâtiment et des aménagements extérieurs demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Été 2022 : acquisition de la maison Gal• Automne 2022 : emménagement des familles ukrainiennes dans la maison Gal• Automne 2023 : installation de la recyclerie dans la maison Gal• S1 2024 (prévisionnel) : études pour l'aménagement du jardin de la maison Gal• S2 2024 (prévisionnel) : aménagement des jardins de la maison Gal• 2025 (prévisionnel) : études pour la rénovation du bâtiment de la maison Gal• 2026 (prévisionnel) : études pour la destination de la maison Gal• Mandat N+1 (prévisionnel) : aménagement intérieur de la maison Gal
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	L'acquisition et l'aménagement de la maison Gal préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action assure le développement de nouveaux services et infrastructures à destination de la population de tout le Pays de Cruseilles qui accompagnent la croissance démographique de la commune et du territoire. L'acquisition et l'aménagement de la maison Gal conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	/

FICHE ACTION N° B06

Acquisition du cottage et embellissement de l'entrée de ville

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Le cottage est une grande propriété située à l'entrée du centre-bourg qui jouit d'une situation doublement stratégique. D'une part, il impacte fortement l'esthétique de l'entrée de ville en tant que premier et principal bâtiment visible depuis la RD 1201 en provenance du Genevois ; d'autre part, il présente un fort potentiel d'aménagement en raison de sa grande superficie et de sa proximité immédiate avec le centre-bourg. En 2022, la Commune a donc saisi l'occasion d'acquérir le cottage pour 600.000 euros via l'EPF.</p>
--------------------------------	--



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE


SLOW

	<p>La Commune souhaite démolir le cottage et réaliser un aménagement paysager sur le terrain ainsi libéré dans le cadre du programme Petite Ville de Demain. En effet, compte tenu de l'état de forte vétusté du bâtiment et de son peu d'esthétique, il semble plus opportun de le démolir. Le Conseil municipal a donné son accord de principe à l'automne 2023, sachant que le coût de la démolition (62.800 euros) pourra être intégré au portage financier en cours auprès de l'EPF. À l'origine, la Commune envisageait d'y aménager des équipements à destination des associations et de la jeunesse, qui ont finalement trouvé leur place dans la maison Soudan (cf. fiche action n°B04). En attendant la démolition, elle a loué l'appartement vacant situé au troisième étage du cottage selon un bail consenti à titre précaire en 2023.</p> <p>La Commune envisage de réaliser un aménagement paysager sur le terrain du Cottage, qui aurait l'avantage de grandement embellir l'entrée de ville, aspect fondamental du développement touristique du territoire. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Embellir le centre-bourg et les entrées de ville• Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg• Faciliter l'accès au logement pour les publics les moins favorisés• Renforcer la maîtrise foncière du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements• CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal• CAUE (potentiel) : accompagnement transversal• Établissement public foncier : prêteur et intermédiaire de l'achat

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Acquisition du cottage (via l'EPF)	599.000 €	Autofinancement (via l'EPF)	599.000 €
Démolition du cottage	62.800 €	Subventions	À définir
Études d'aménagement du terrain	À définir	Autofinancement	62.800 €
Aménagement du terrain	À définir		
TOTAL (provisoire)	661.800 €	TOTAL (provisoire)	661.800 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières hormis, jusqu'en 2032, le remboursement annuel du portage auprès de l'EPF. Ces frais, dégressifs, sont estimés à environ 75.000 euros la première année (2023) et 60.000 euros la dernière année (2032). Le futur projet d'aménagement du terrain, en fonction de sa nature, demandera peut-être des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

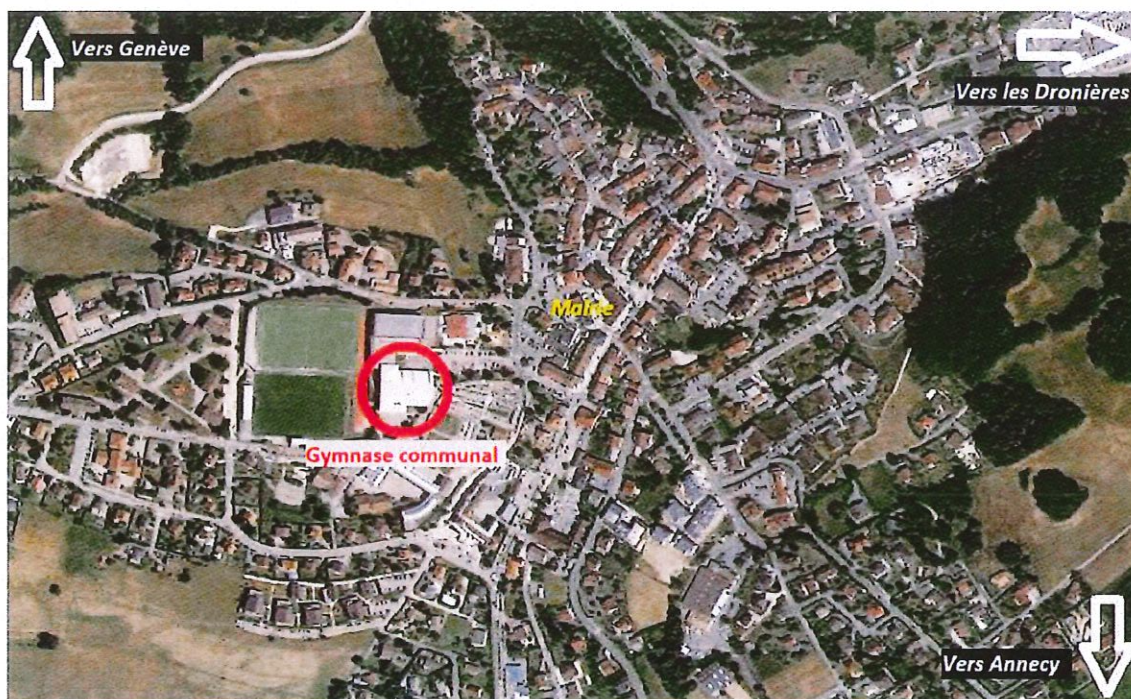
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Été 2022 : acquisition du cottage par l'intermédiaire de l'EPF• 2023 : location de l'appartement au troisième étage• S1 2024 (prévisionnel) : démolition du cottage
-------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • S2 2024 (prévisionnel) : études d'aménagement du terrain du cottage • 2025 (prévisionnel) : aménagement du terrain du cottage
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'acquisition et l'aménagement du cottage préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action assure l'embellissement de l'entrée de ville, aspect fondamental du développement touristique du territoire. L'acquisition et l'aménagement du cottage conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
Annexes	 <p style="text-align: center;"><u>Cottage à l'entrée du centre-bourg</u></p>

FICHE ACTION N° B07

Rénovation progressive du gymnase communal

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		




Description de l'action	<p>Le gymnase communal de Cruseilles est un équipement sportif et de loisirs de proximité utilisé par les scolaires et les associations de tout le Pays de Cruseilles. En 2020, la CCPC a fait construire un nouveau complexe sportif intercommunal, accolé et relié au gymnase, pour compléter l'infrastructure. La réalisation de ce nouvel équipement a érudé pendant un temps la question du bâtiment vieillissant du gymnase, si bien qu'il a reçu un avis défavorable de la commission du SDIS en 2020. La Commune a réalisé les travaux nécessaires (25.000 euros) sans délai pour que l'avis soit favorable en 2021. Suite à cet épisode, la Commune souhaite rénover progressivement le gymnase communal dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.</p>
-------------------------	---



	<p><u>La rénovation énergétique</u></p> <p>La Commune souhaite d'abord mener des opérations de rénovation énergétique du bâtiment, dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique qu'elle a amorcée. Une première phase de travaux réalisée à l'été 2023 (14.000 euros) concernait le désembouage général du système de chauffe et l'installation de vannes thermostatiques. Une seconde phase de travaux programmée pour février 2024 (51.000 euros) concerne le remplacement complet du système d'éclairage vieillissant par des LED qui, au-delà de l'aspect énergétique, améliorent significativement la qualité de l'éclairage.</p> <p>Ces premiers travaux assureront déjà des économies d'énergie significatives, mais ne représentent qu'une partie du projet de rénovation progressive qui doit encore être affiné. Pour ce faire, la Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p> <p><u>La rénovation des équipements sportifs</u></p> <p>Au-delà de la rénovation énergétique, la Commune prévoit également de rénover les équipements sportifs du gymnase. Là encore, une première phase de travaux a été réalisée à l'été 2023 (19.000 euros) : l'ancienne salle de karaté a été transformée en salle de danse, une nouvelle destination plus adaptée à l'évolution du tissu associatif local. De nouveaux aménagements seront probablement conduits en parallèle des travaux de rénovation énergétique dans les années à venir, en fonction des possibilités de financement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la pratique sportive et les activités physiques avec de nouvelles infrastructures • Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics • Accompagner les activités des associations locales
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Banque des Territoires (potentiel) : subventions et recherches de financement • ADEME (potentiel) : accompagnement transversal pour la rénovation énergétique

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Mise aux normes SDIS	25.000 €	Subventions éventuelles	À définir
Désembouage	6.733 €	Autofinancement	108.335 €
Vannes thermostatiques	6.784 €		
Système d'éclairage	50.915 €		
Salle de danse	18.903 €		
Autres rénovations	À définir		
TOTAL (provisoire)	108.335 €	TOTAL (provisoire)	108.335 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières, mais permettra au contraire de faire des économies significatives. L'usure des aménagements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Printemps 2020 : avis défavorable du SDIS• Été 2020 : travaux de remise aux normes• Printemps 2021 : avis favorable du SDIS• Été 2023 : désembouage, vannes thermostatiques et salle de danse• Début 2024 : remplacement du système d'éclairage• 2024-25 (prévisionnel) : autres travaux de rénovation énergétique et des équipements
Lien autres plans et programmes	/
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La rénovation progressive du gymnase communal préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, en plus de l'optimisation des dépenses énergétiques, cette action assure le développement de nouvelles infrastructures sportives à destination de la population de tout le Pays de Cruseilles qui accompagnent la croissance démographique de la commune et du territoire.</p> <p>La rénovation progressive du gymnase communal conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
Annexes	 <p><u>Nouvelle salle de danse du gymnase communal</u></p>

FICHE ACTION N° B08

Aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles		



Description de l'action	<p>L'école de musique du Pays de Cruseilles (EMPC) est un équipement culturel et de loisirs intercommunal de proximité, situé proche du centre-bourg de Cruseilles. Elle forme des musiciens amateurs dès 5 ans : elle accueille près de 200 élèves venus de tout le territoire et emploie 13 professeurs diplômés qui réalisent 90 heures d'enseignement par semaine. Elle est fortement engagée dans la vie sociale et culturelle locale, avec des interventions régulières à l'EHPAD et des concerts en collaboration avec d'autres associations, écoles de musique et acteurs du territoire. Depuis 2014, elle propose une pédagogie innovante servant à stimuler la réflexion et la collaboration entre les élèves, qui sert de référence aux centres de formations des futurs enseignants spécialisés.</p>
--------------------------------	--



	<p>La CCPC met à disposition de l'EMPC les locaux et le matériel nécessaires à son activité : il s'agit d'un service public fortement demandé par la population, indispensable au vu de l'insuffisance de l'offre d'équipements culturels sur le territoire, et qui participe à mettre en valeur le patrimoine du Pays de Cruseilles. Cependant, dans le contexte de croissance démographique globale qui touche tout le territoire, le nombre d'élèves inscrit ne cesse d'augmenter : l'EMPC est obligée de refuser plusieurs personnes chaque année et de faire évoluer son fonctionnement pédagogique. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaite donc aménager de nouveaux locaux pour l'école de musique dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.</p> <p>Or, les locaux utilisés par les sapeurs-pompiers, à proximité immédiate du centre-bourg et des anciens locaux de l'école de musique, se sont libérés début 2024 lorsque s'est achevée la construction du nouveau Centre de Secours sur la route des Dronières. La CCPC prévoit donc de les aménager pour l'EMPC, avec de nouveaux bureau et des salles de cours, d'ateliers, de répétition, de réunion, de stockage, etc. (550 mètres carrés en tout sans les communs). Une étude globale (50.000 euros – prévisionnel) sera menée entre l'automne 2024 et le printemps 2025, après quoi les travaux d'aménagement (70.000 euros – prévisionnel) pourront avoir lieu jusqu'à l'été 2026, dans l'objectif d'ouvrir les nouveaux locaux pour la rentrée scolaire 2026. La CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre culturelle du territoire • Lutter contre l'exclusion et la fracture sociale • Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Banque des Territoires (potentiel) : subventions et recherches de financement • ADEME (potentiel) : accompagnement transversal pour la rénovation énergétique • Département de la Haute-Savoie (potentiel) : subvention • Région AURA (potentiel) : subvention

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Étude (prévisionnel)	50.000 €	Subventions	À définir
Travaux d'aménagement (prévisionnel)	700.000 €	Autofinancement (prévisionnel)	750.000 €
TOTAL (prévisionnel)	750.000 €	TOTAL (provisoire)	750.000 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure des nouveaux aménagements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Automne 2024 (prévisionnel) : début de l'étude • Printemps 2025 (prévisionnel) : fin de l'étude • Automne 2025 (prévisionnel) : démarrage des travaux
-------------------	---

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

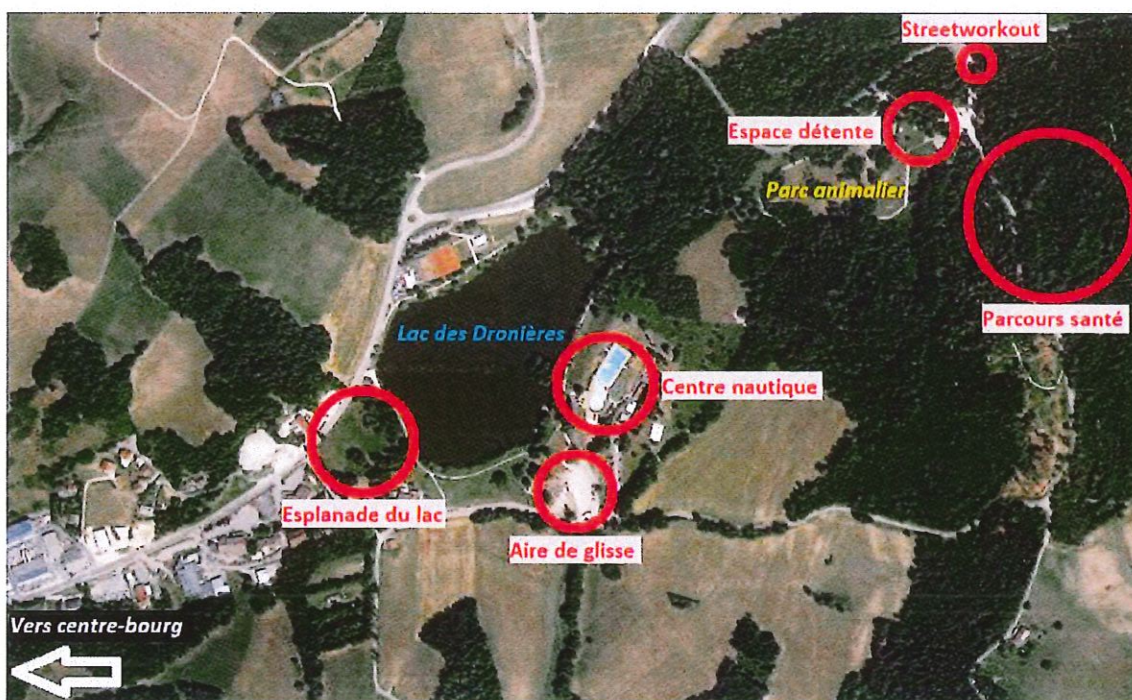
SLO

	<ul style="list-style-type: none">• Été 2025 (prévisionnel) : fin des opérations
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• CRTE (axe 3, volet sport)• PLU
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et renforce le lien social. En effet, cette action adapte les infrastructures et services à destination de la population de tout le territoire à la croissance démographique et urbaine qui caractérise la commune et tout le Pays de Cruseilles. L'aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	/

FICHE ACTION N° C01

Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles, Communauté de communes du Pays de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Situé à moins de deux kilomètres du centre-bourg, le site des Dronières est une base de loisirs et de détente de proximité pour tous les habitants du Pays de Cruseilles. Son lac artificiel et son parc animalier sont entourés de nombreuses infrastructures de loisirs, incluant notamment le centre nautique Bernard Pellarin, des terrains de tennis et un accrobranche. S'appuyant sur la maîtrise foncière communale et intercommunale d'une grande partie du site, la Commune de Cruseilles et la CCPC souhaitent renforcer cette offre de loisirs de proximité avec de nouveaux aménagements sportifs et de détente. Ces derniers renforcent aussi indirectement le potentiel touristique du site qui fait l'objet d'autres aménagements en ce sens (cf. fiche action n°C02).</p> <p><u>L'aire de glisse</u></p>
-------------------------	---



La Commune a aménagé une aire de glisse composée d'un skatepark et d'un pumtrack, une infrastructure fortement demandée par la population. Le projet a été mené en étroite collaboration avec les pratiquants cruseillois : le comité de pilotage regroupait le Conseil municipal des jeunes (CMJ) et une association spécialement constituée à cette occasion, la Riding Family. Les modules de l'ancien skatepark encore utilisables ont été mis à disposition d'une commune de la CCPC et l'espace qu'il occupait à l'entrée du centre-bourg transformé en parking de proximité. Les aménagements (226.000 euros) ont eu lieu en 2021 à l'aide de subventions de la région Auvergne-Rhône-Alpes (80.000 euros), de l'État au titre de la DSIL (48.000 euros) et du Département de la Haute-Savoie (46.000 euros), subventions mutualisées avec le parc de streetworkout (cf. infra).

Pour compléter ces aménagements, la Commune a aménagé un kidtrack à destination des plus jeunes. Les premiers équipements sont en effet réservés aux utilisateurs de plus de huit ans : il convenait de les compléter d'une nouvelle infrastructure sécurisée et réservée aux plus jeunes. Les aménagements (39.000 euros) ont été réalisés fin 2023 à l'aide d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport (68.000 euros) partagée avec le terrain multisports (cf. infra).

Le parc de streetworkout

La Commune a également aménagé un parc de streetworkout, une discipline sportive se pratiquant notamment dans des parcs spécialisés équipés de structures adaptées. Le projet a été mené en étroite collaboration avec deux jeunes pratiquants cruseillois expérimentés. Les aménagements (29.000 euros) ont été réalisés en 2021 à l'aide des subventions précitées, mutualisées avec l'aire de glisse.

L'espace détente familial

Le site des Dronières n'est pas seulement doté d'infrastructures sportives, mais également d'espaces de détente, en particulier vers le parc animalier : petit mobilier urbain (tables, bancs, etc.) et jeux pour enfants. La Commune a développé cet espace petit à petit avec la rénovation des jeux existants, l'implantation d'un nouveau module, l'installation de barbecues en libre accès, l'ajout de tables de pique-nique supplémentaires, l'installation d'un snack-bar et l'installation de toilettes sèches. Les aménagements (40.000 euros) ont été réalisés entre 2021 et 2022.

Le parcours santé

Le parcours santé est un sentier forestier de 2,3 kilomètres le long duquel sont répartis des agrès sportifs. Plusieurs modules datant des années 1980 présentaient des signes de vétusté depuis plusieurs années. La Commune a donc réhabilité le parcours santé, une opération fortement demandée par la population. Les modules en bon état ont été conservés, rénovés, et complétés par de nouveaux agrès (10.000 euros). Les aménagements ont été réalisés en 2023 par les services techniques municipaux.

L'esplanade du lac

L'esplanade du lac est équipée d'ouvrages de gestion des eaux issues du trop-plein du lac

qui présentait des signes de vétusté. La Commune a donc entrepris des travaux de réfection en 2023, qui ont été l'occasion de remblayer la zone afin de conforter la digue du lac et l'ouvrage qui soutient la route des Dronières (cf. fiche-action n°C03). Ces travaux ont également été l'occasion de libérer de l'espace pour aménager l'esplanade du lac.

La Commune souhaite aménager un terrain multisports et des espaces de détente sur l'esplanade dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Le projet de terrain multisports, fortement demandé par les jeunes du territoire, est mené en étroite collaboration avec le CMJ. Son coût estimé à 128.000 euros sera financé par la subvention de l'Agence Nationale du Sport (68.000 euros) partagée avec le kidtrack. Il sera accompagné d'un nouvel espace détente composé de plusieurs îlots accueillant du mobilier urbain (tables, bancs, etc.), deux terrains de pétanque et de la végétation qui viendra remplacer celle dont la coupe était nécessaire pour réaliser les travaux liés à la gestion des eaux et au remblaiement. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études complémentaires, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Le centre nautique Bernard Pellarin

Le centre nautique Bernard Pellarin est un complexe sportif et de loisirs intercommunal remarquable. Il est équipé d'un grand bassin, d'une pataugeoire, de terrains de sport (beach-volley, basket, pétanque) et accueille également un point de petite restauration et des espaces de détente. Le centre nautique connaît une forte fréquentation tout au long de sa période d'ouverture, de mai à septembre : infrastructure unique dans la région (hormis le VitamParc, difficilement accessible en raison des prix très élevés), il rayonne au-delà du Pays de Cruseilles. Cependant, les équipements sont vieillissants : **la Communauté de communes du Pays de Cruseilles souhaite réhabiliter le centre nautique Bernard Pellarin dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.**

Il s'agit notamment de repenser l'équipement afin de proposer une ouverture à l'année en couvrant le grand bassin. Ce projet a également vocation à offrir un nouvel espace nautique aux scolaires, associations et autres partenaires locaux qui utilisent actuellement la piscine couverte des Ébeaux, située dans un bâtiment voisin du collège Louis Armand à Cruseilles. Cet équipement particulièrement adapté à l'enseignement de la natation pour les enfants présente des signes de vétusté tels qu'il semble plus opportun de réviser la destination du bâtiment plutôt que de rénover l'infrastructure existante, dont la fonction pourrait donc être remplacée par le centre nautique.

Le démarrage du projet est retardé en raison d'une restructuration interne des services du bureau d'études retenu en 2022. Le cahier des charges a été présenté début 2024. La CCPC prévoit donc de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Objectifs

- Favoriser la pratique sportive et l'activité physique avec de nouvelles infrastructures
- Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre
- Accompagner les activités des associations locales

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• CCPC : maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du centre nautique• Région AURA : subvention de 80.000 euros• Agence Nationale du Sport : subvention de 68.000 euros• État : subvention de 48.000 euros• Département de la Haute-Savoie : subvention de 46.000 euros
--------------------	--

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Skatepark-pumptrack	226.015 €	Subvention de la Région	80.000 €
Kidtrack	39.260 €	Subvention de l'ANS	68.000 €
Streetworkout	29.325 €	Subvention de l'État	48.000 €
Parcours santé	10.000 €	Subvention du Département	46.000 €
Espace détente parc animalier	40.463 €	Autofinancement (Commune)	232.063 €
Terrain multisports (prévisionnel)	129.000 €	Autofinancement (CCPC)	À définir
Centre nautique	À définir		
TOTAL (provisoire)	474.063 €	TOTAL (provisoire)	474.063 €

Beaucoup de travaux ont été réalisés par les services techniques communaux (préparation des terrains, installation des modules du parcours santé, du petit mobilier, etc.) ce qui a grandement limité les coûts des différents aménagements. Ces actions n'engendreront aucune dépense de fonctionnement régulière. L'usure des nouveaux équipements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Printemps 2021 : études pour l'aire de glisse et le parc de streetworkout• Été 2021 : aménagement de l'aire de glisse et du parc de streetworkout• 2021-2022 : petits aménagements sur l'espace détente familial• Été 2023 : réhabilitation du parcours santé• Automne 2023 : aménagement du kidtrack• Début 2024 : présentation du cahier des charges pour le centre nautique• S1 2024 (prévisionnel) : études pour l'esplanade du lac et le centre nautique• S2 2024 (prévisionnel) : aménagement de l'esplanade du lac• 2025 (prévisionnel) : réhabilitation du centre nautique
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• CRTE (axe 3, volet sport)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de nouvelles infrastructures de loisirs sur le site des Dronières dynamise la vitalité du territoire. En effet, cette action assure la création et la réhabilitation d'infrastructures sportive et de détente, renforçant la fonctionnalité de base de loisirs du site des Dronières pour les habitants de tout le Pays de Cruseilles, et représentant par ailleurs un atout sur le plan touristique. L'aménagement de nouvelles infrastructures de loisirs sur le site des Dronières conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

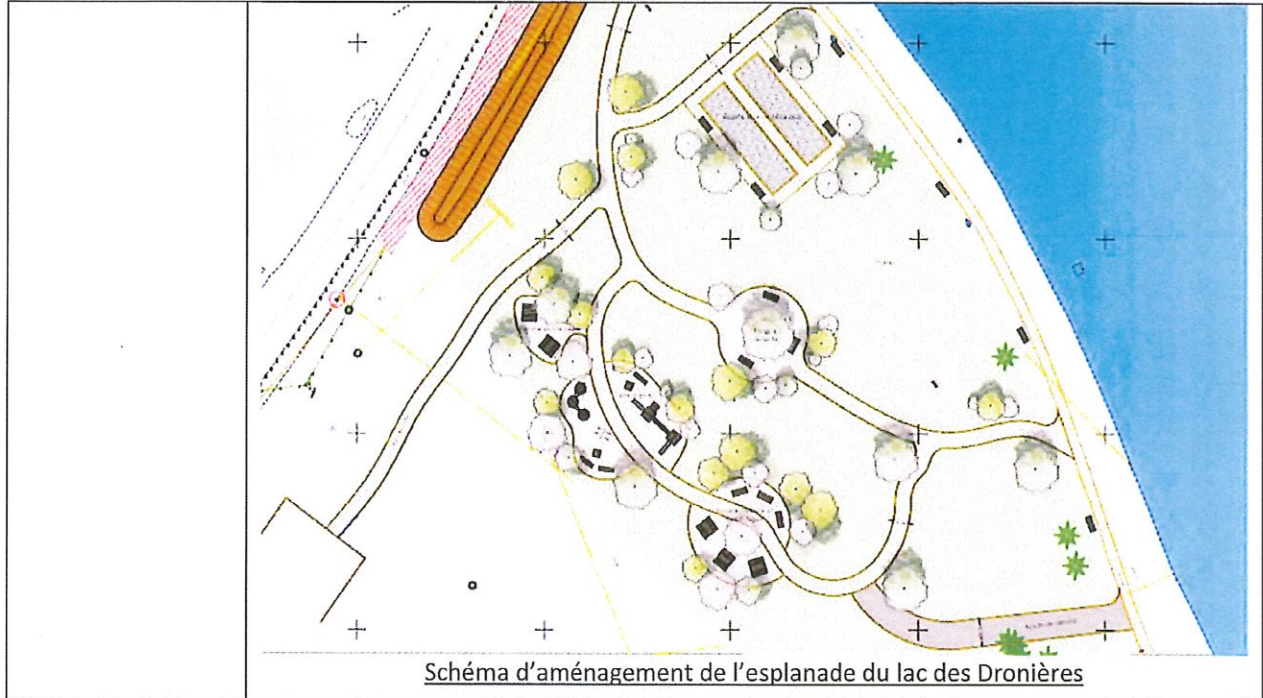
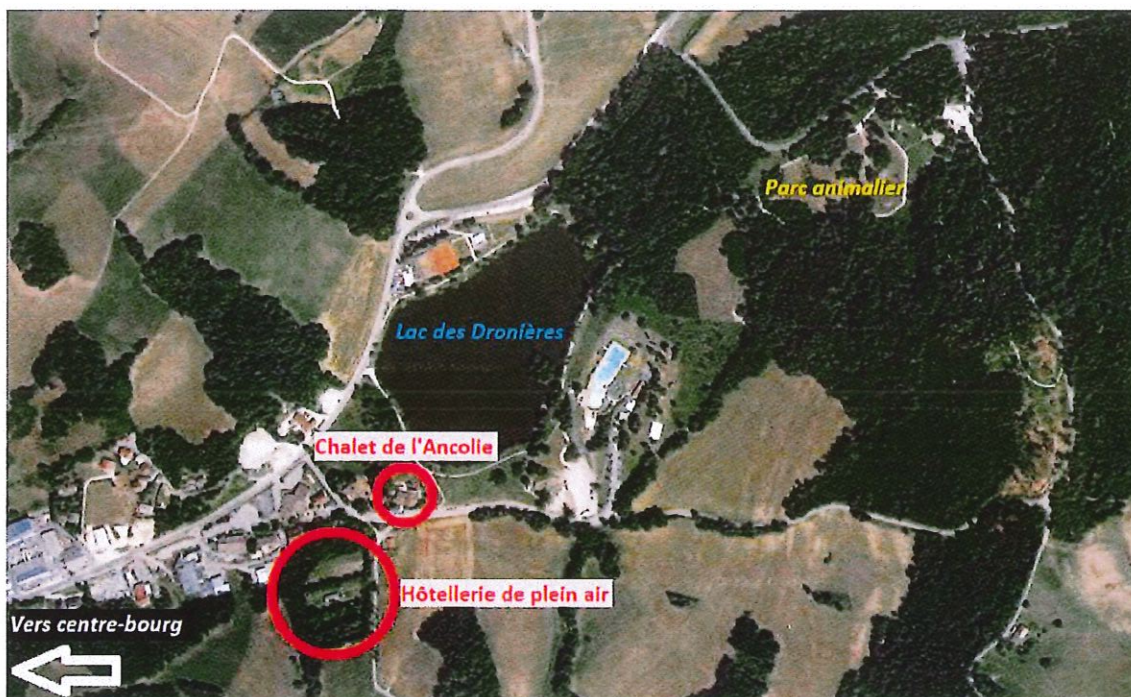


Schéma d'aménagement de l'esplanade du lac des Dronières

FICHE ACTION N° C02

Redynamisation touristique du site des Dronières

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire		
	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté		
	Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles		



Description de l'action	<p>À moins de deux kilomètres du centre-bourg de Cruseilles, le site des Dronières jouit d'un cadre naturel d'exception, entre le petit lac artificiel éponyme, le mont Salève et les espaces agricoles et forestiers environnants. Il s'agit d'une base de loisirs et de détente de proximité pour tous les habitants du territoire, qui fait d'ailleurs l'objet d'aménagements visant à renforcer cette fonctionnalité (cf. fiche action n°C01), mais il affiche également un fort potentiel touristique (le site accueillait d'ailleurs un camping il y a une trentaine</p>
-------------------------	--



d'années). **La Commune de Cruseilles et son intercommunalité, la CCPC, souhaitent redynamiser le site des Dronières sur le plan touristique en y développant une offre d'hébergement et de restauration spécialisée adaptée.**

Le chalet de l'Ancolie

Le chalet de l'Ancolie est l'un des rares établissements hôteliers du Pays de Cruseilles. Cet hôtel-restaurant propose une offre complète aux visiteurs avec dix chambres à coucher, une salle de restauration et un bar. Les caractéristiques et la situation de l'établissement reflètent l'identité du territoire, ce qui représente un atout unique sur le plan touristique. Le style architectural et décoratif du bâtiment, celui d'un chalet de moyenne altitude, évoque une atmosphère champêtre, montagnarde et chaleureuse. Il profite par ailleurs pleinement du cadre rural du site des Dronières, étant orienté face au lac et au mont Salève, ainsi que des équipements de loisirs et de détente à proximité.

Suite au départ de l'ancien gérant, fin 2022, les propriétaires ont décidé de vendre. La Commune a acquis l'établissement et son mobilier à l'automne 2023 pour près de deux millions d'euros, via l'EPF (portage sur 20 ans), à l'aide d'une subvention du Département de la Haute-Savoie (50.000 euros). La Commune cherche à présent une nouvelle gérance qui devra répondre aux attentes touristiques, mais aussi locales : le site des Dronières étant à la fois un site touristique en devenir et une base de loisirs de proximité, le chalet de l'Ancolie est à la fois un établissement touristique et, au moins en ce qui concerne la partie restauration, un commerce de proximité.

Avant de rouvrir l'établissement, **la Commune souhaite réaliser quelques travaux de réhabilitation et de rénovation dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.** Elle prévoit de remplacer la chaudière et le système de chauffe (travaux estimés à 75.693 euros), de poser une nouvelle cuisine (travaux à la charge du futur gérant), et de mener des petits travaux de finitions et d'aménagements extérieurs (travaux qui sera réalisé par les services techniques municipaux). La Commune prévoit de solliciter l'expertise et de soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires (les travaux seront en partie pris en charge par la nouvelle gérance).

L'hôtellerie de plein air (camping)

En parallèle, **la CCPC souhaite implanter une hôtellerie de plein air (camping) sur le site des Dronières dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.** Les premières études ont permis de fournir un premier chiffrage et de mieux définir le projet :

- étude d'opportunité (2021) entièrement financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (coût inconnu car faisant partie d'un marché plus large),
- étude de faisabilité (été 2022), financée à moitié par la Région (12.000 euros),
- étude de sourcing (automne 2023) financée par la CCPC (18.000 euros).

Les frais d'AMO (début 2024) s'élèvent à 7.800 euros. Une consultation des bureaux d'études sur l'aspect VRD est prévue pour le premier semestre 2024.

L'emplacement retenu est le terrain de l'ancien camping, à proximité immédiate du lac et des équipements de loisirs et de détente. Facilement accessible, il est entouré d'une

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	<p>végétation relativement dense et naturellement divisé en trois zones par des rangées d'arbres, facilitant l'agencement des unités d'hébergement. L'hôtellerie de plein air aura une capacité de 100 lits, majoritairement des hébergements dits insolites (15 unités pour 61 lits), complétés par six unités semi-rigides (21 lits) accompagnées d'un bloc sanitaire. Le bâtiment d'accueil sera quant à lui situé de l'autre côté de la route, à côté du chalet de l'Ancolie. La zone sera entièrement piétonne, le parking sera situé derrière la MFR. L'hôtellerie de plein air sera ouverte à l'année.</p> <p>Selon les premiers chiffres, l'investissement initial nécessaire serait de plus d'un million d'euros pour les unités locatives et de près de 500.000 euros pour le reste (bâtiment d'accueil, bloc sanitaire, terrassement, traitement paysager, etc.). Il sera supporté par la CCPC, sauf en cas de leasing. Le mode de gestion reste à déterminer, la CCPC envisage une convention d'occupation temporaire du domaine public pour commencer et expérimenter, puis une délégation de service public par la suite.</p> <p>Le projet doit encore être affiné suite à ce travail préliminaire. La CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p> <p><u>L'aire de camping-car</u></p> <p>Les études pour l'hôtellerie de plein air incluent l'aménagement d'une aire de camping-car (accueil, services, espaces de circulation et de retournement) ayant vocation à diversifier l'offre touristique proposée. Elle sera installée sur le même terrain que l'hôtellerie en plein air, séparée des hébergements par une rangée d'arbres. L'aire aura une capacité de 15 espaces de stationnement, ce qui correspond à un investissement initial de 100.000 à 150.000 euros. Là encore, le projet doit encore être affiné suite à ce travail préliminaire. La CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer et diversifier l'offre touristique du territoire• Valoriser les atouts du territoire d'un point de vue touristique• Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics• Soutenir l'activité commerciale et artisanale locale• Développer une meilleure maîtrise foncière du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal• ADEME (potentiel) : accompagnement transversal• CAUE (potentiel) : accompagnement transversal• Département de la Haute-Savoie : subvention de 50.000 euros• Région Auvergne-Rhône-Alpes : subvention de 5.950 euros• Établissement public foncier : prêteur et intermédiaire de l'achat du chalet de l'Ancolie

Budgétisation

Détail des dépenses

Plan de financement

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

Acquisition de l'Ancolie	1.900.000 €	Subvention du Département	50.000 €
Acquisition du mobilier de l'Ancolie	50.190 €	Subventions de la Région	5.950 €
Travaux Ancolie	75.693 €	Autre subventions	À définir
Étude de faisabilité camping	11.900 €	Autofinancement Commune via l'EPF	1.900.000 €
Étude de sourcing camping	17.825 €	Autofinancement Commune	75.883 €
AMO camping	7.800 €	Autofinancement CCPC (prévisionnel)	1.630.025 €
Étude VRD camping	À définir		
Travaux camping (prévisionnel)	1.581.450 €		
Travaux camping-cars (prévisionnel)	150.000 €		
TOTAL (provisoire)	3.800.783 €	TOTAL (provisoire)	3.800.783 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières hormis, jusqu'à l'échéance du portage auprès de l'EPF pour l'Ancolie, un remboursement annuel de 133.760 euros la première année (2024) à 96.938 euros la dernière année (2043). Ces coûts dégressifs seront amortis par le loyer versé par le futur gérant, estimé à 100.000 euros par an. De même, la CCPC prévoit de confier la gestion du camping à un opérateur privé de manière à toucher un loyer permettant de rembourser l'investissement initial petit à petit (le projet n'étant pas encore arrêté dans tous ses détails, le montant des loyers n'est pas encore estimé). L'usure des nouveaux aménagements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Été 2021 : étude d'opportunité pour le camping• Été 2022 : étude de faisabilité pour le camping• Automne 2023 : acquisition du bâtiment et du mobilier de l'Ancolie• Automne 2023 : étude de sourcing pour le camping• S1 2024 (prévisionnel) : étude de VRD pour le camping• Printemps 2024 (prévisionnel) : réalisation des travaux de finition de l'Ancolie• Été 2024 (prévisionnel) : réouverture de l'Ancolie• S2 2024 (prévisionnel) : études complémentaires pour le camping• S1 2025 (prévisionnel) : travaux d'aménagement du camping et de l'aire de camping-cars• Été 2025 (prévisionnel) : ouverture du camping et de l'aire de camping-cars
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• CRTE (axe 3, volet tourisme)
Conséquence sur la fonction de centralité	La redynamisation touristique du site des Dronières préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action assure la création d'un site touristique diversifié et cohérent unique dans la région, affirmant l'identité et l'autonomie culturelle du Pays de Cruseilles. La redynamisation touristique du site des Dronières conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	

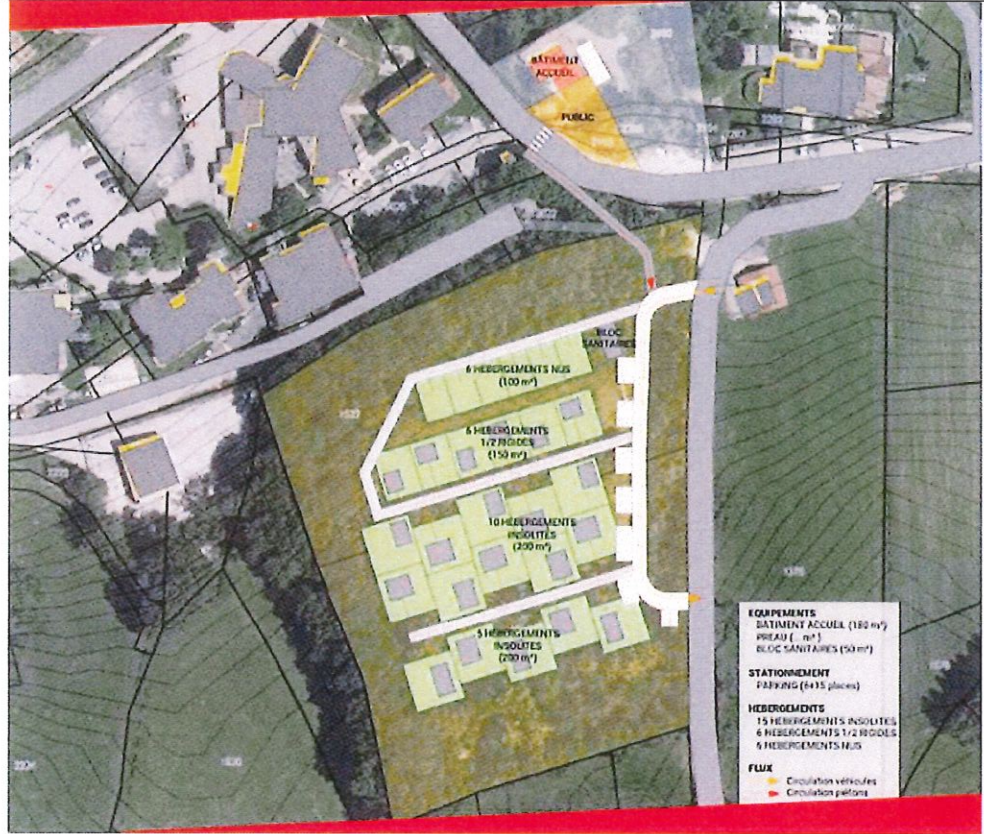
Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

SLOW

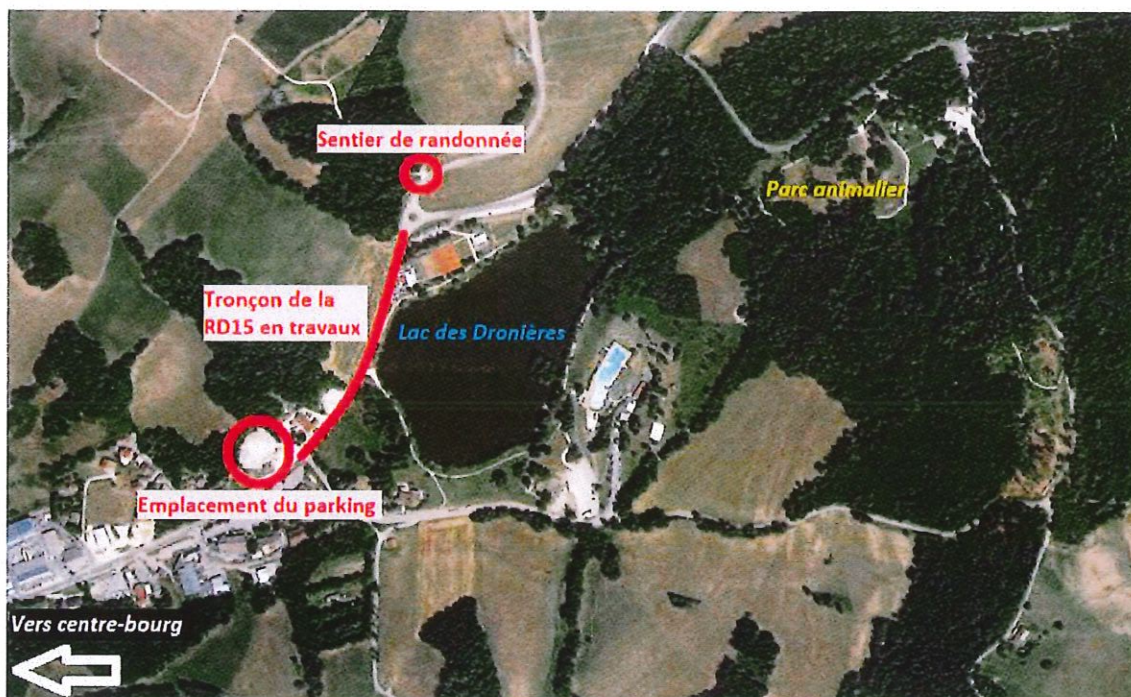
ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE



FICHE ACTION N° C03

Aménagement de la RD15

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action	<p>La route des Dronières (RD15) est l'axe principal reliant le centre-bourg de Cruseilles et le site des Dronières. Il s'agit d'un axe structurant emprunté par de nombreux automobilistes dans le cadre des migrations pendulaires vers le Faucigny et par plusieurs autres flux (automobilistes, cycles, piétons) de proximité en provenance de tout le Pays de Cruseilles. Ces flux vont probablement augmenter proportionnellement au développement du site des Dronières, dans sa dimension de base de loisirs de proximité (cf. fiche action C01) et dans</p>
-------------------------	--



sa dimension touristique (cf. fiche action C02). **La Commune souhaite aménager la route des Dronières afin de mieux l'adapter à ces nombreux flux, en augmentation, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.**

S'agissant d'une route départementale, le projet est piloté par la Commune et le Département de la Haute-Savoie. Après deux ans de travail préparatoire, les travaux (un million d'euros) ont commencé à l'été 2023 et devraient se terminer à l'été 2024. Plusieurs difficultés apparues à l'automne 2023 (raccordement des eaux pluviales et usées, reprise de la surverse du lac) ont retardé les opérations et engendré des coûts supplémentaires. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Circulation et places de stationnement

La première partie des travaux est à destination des automobilistes, le mode de transport le plus utilisé pour rejoindre les Dronières étant la voiture individuelle. Le site est doté de plusieurs petits parkings et places de stationnement, mais ces espaces restent parfois insuffisants pour accueillir tous les visiteurs. La Commune souhaite donc aménager un nouveau parking de 20 places supplémentaires à l'entrée du site, en face du lac. Un plateau surélevé permettra de sécuriser la traversée piétonne entre le parking et le lac, ce qui sera également l'occasion de réaliser une couche de roulement neuve sur le tronçon de la RD15 entre la MFR et le giratoire.

Cheminement piéton et cycle

Compte tenu de leur proximité, les flux piétons et cycles sont nombreux entre le centre-bourg et le site des Dronières. Une piste cyclable et piétonne sécurisée est d'ailleurs aménagée du centre-bourg à la MFR, mais n'est plus matérialisée le long du lac. La Commune souhaite donc aménager une piste cyclable à double sens (3 mètres de large) et une piste piétonne (2 mètres de large) sur ce tronçon. En vertu de sa compétence mobilité, la CCPC finance entièrement la piste cyclable (191.000 euros), d'ailleurs intégrée au schéma directeur cyclable du territoire (cf. fiche-action n°D02).

Toujours concernant le cheminement piéton aux abords du lac, il existe un sentier de randonnée reliant le site des Dronières et le mont Salève en passant par le hameau de l'Abergement. Le départ de ce sentier, au niveau du giratoire, est séparé des parkings par la route, et il n'y a pas de passage piéton. La Commune souhaite donc réaliser une liaison piétonne sécurisée entre le parking et le départ du sentier.

Les crapauds et l'aménagement paysager

Le site des Dronières est également un espace naturel riche en biodiversité. En particulier, le lac est un haut lieu de reproduction pour les crapauds qui vivent dans les espaces boisés en contrebas du mont Salève, de l'autre côté de la route. La Commune souhaite donc aménager des crapauducs, passages souterrains permettant aux amphibiens de traverser la route en toute sécurité. La Ligue de Protection des Oiseaux a pris part à la conception de cet aspect du projet est totalement financé par le Département de la Haute-Savoie.

	Cependant, les parois de guidage permettant de diriger les amphibiens jusqu'aux entrées des crapauds induisent une certaine pollution visuelle. Afin de préserver le cadre paysager exceptionnel du site des Dronières, la Commune a donc réévalué leur insertion paysagère. Les aménagements prévus (assises, ponton, végétation) permettront de conserver le cadre paysager tout en apportant une plus-value aux abords du lac en renforçant les espaces de détente du site (cf. fiche-action C01).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les ressources naturelles et la biodiversité • Apaiser la circulation automobile sur tout le territoire • Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur tout le territoire • Renforcer les capacités de stationnement • Sécuriser le cheminement piéton • Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal • DDT (potentiel) : accompagnement transversal • CEN (potentiel) : accompagnement transversal • OFB (potentiel) : accompagnement transversal • Département de la Haute-Savoie : copilotage et cofinancement du projet • LPO : accompagnement sur l'aspect crapauduc • CCPC : subvention de 191.388 euros

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Études et divers	45.612 €	Subventions du Département	537.080 €
Aménagements de voirie	837.647 €	Subvention de la CCPC	191.388 €
Aménagements paysagers	122.362 €	Autres subventions	À définir
Raccordement des eaux pluviales	49.366 €	Autofinancement (provisoire)	388.967 €
Raccordement des eaux usées	45.448 €		
Reprise de la surverse du lac	17.000 €		
TOTAL (provisoire)	1.117.435 €	TOTAL (provisoire)	1.117.435 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure des aménagements demandera peut-être des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Été 2021 : premières études d'aménagement • Printemps 2023 : fin des études d'aménagement • Été 2023 : début des travaux • Été 2024 (prévisionnel) : fin des travaux
Lien autres plans et programmes	/
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de la RD15 préserve les richesses environnementales du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action assure une amélioration globale des modes de mobilité autour du site des Dronières, tout en renforçant ses fonctions écologiques et de base de loisirs et de détente pour les habitants

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

de tout le Pays de Cruseilles. **L'aménagement de la RD15 conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.**

Annexes



Aménagements paysagers au bord du lac



Travaux sur la RD15

FICHE ACTION N° C04

Réalisation d'un curage du lac des Dronières

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		



Description de l'action

Le lac des Dronières est situé sur le site éponyme, à moins de deux kilomètres du centre-bourg de Cruseilles. Bien qu'il soit d'origine artificielle, il est pleinement intégré dans le milieu naturel et représente un haut lieu de biodiversité essentiel à la flore et la faune locales. Il sert par exemple de lieu de reproduction aux amphibiens venant du mont Salève voisin (cf. fiche-action C03). Afin de préserver ses fonctionnalités écologiques et son équilibre naturel, **la Commune souhaite réaliser un curage du lac des Dronières dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.**

La Commune prévoit de solliciter le soutien du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de son programme dédié : le Plan Lacs Départemental. Il devrait pouvoir couvrir une grande partie des coûts de l'opération, estimés à 700.000 euros selon un chiffrage de 2021, grâce à l'enveloppe bloquée pour chaque commune concernée. Cependant, aucun



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	financement n'est garanti à ce jour et des études indépendantes pourraient s'avérer nécessaires. La Commune prévoit donc de solliciter l'expertise et le soutien des partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal• DDT (potentiel) : accompagnement transversal• OFB (potentiel) : accompagnement transversal• Agence de l'eau (potentiel) : accompagnement transversal• Département de la Haute-Savoie (potentiel) : subvention (montant à définir)

Budgetisation			
Détail des dépenses		Plan de financement	
Études	À définir	Subvention du Département (provisoire)	700.000 €
Curage	700.000 €	Autres subventions	À définir
		Autofinancement	À définir
TOTAL (provisoire)	700.000 €	TOTAL (provisoire)	700.000 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• 2024 (prévisionnel) : études• 2025 (prévisionnel) : travaux de curage
Lien autres plans et programmes	/
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation d'un curage du lac des Dronières préserve les richesses environnementales du territoire. En effet, cette action assure l'équilibre écologique et préserve la biodiversité du site des Dronières, l'un des espaces naturels les plus remarquables de tout le Pays de Cruseilles. La réalisation d'un curage du lac des Dronières conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	/

FICHE ACTION N° D01

Révision du PLH

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles		
Description de l'action	<p>Compte tenu de sa taille, en nombre d'habitants, la CCPC n'est pas légalement tenue d'être dotée d'un PLH. Elle en a cependant adopté un en 2013 dans l'objectif de mieux répondre aux enjeux liés à l'habitat qui cristallisent les difficultés sur tout le territoire. En effet, les prix de l'immobilier y sont très élevés (en location comme en accession) et le marché de l'immobilier extrêmement tendu avec très peu de logements vacants. Cette situation, qui s'explique notamment par la proximité avec Genève, pose de réelles difficultés d'accès au logement dans tout le Pays de Cruseilles. Les Communes du territoire essaient d'y remédier, par exemple avec la construction de nouveaux logements abordables à Cruseilles dans le cadre de l'OAP 3 (cf. fiche-action n° B°01). Cependant, cette situation demande une intervention à l'échelle intercommunale pour être endiguée.</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaite réviser son PLH dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. En effet, la croissance démographique et urbaine que connaissent les communes, et notamment Cruseilles, accentue les difficultés : le PLH adopté en 2013 est arrivé à échéance et ne permet plus de répondre aux besoins du territoire. Afin de favoriser l'accès au logement pour les habitants, le nouveau PLH devra proposer plus de logements sociaux, abordables et en bail réel solidaire (BRS). La CCPC a lancé un appel d'offre début 2024 pour réaliser l'étude PLH, estimée à 56.000 euros, qui courra jusqu'en septembre 2025 (elle a la particularité de prendre en compte la pénurie de la ressource en eau sur le territoire). La CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>		
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement de la commune de manière raisonnée et maîtrisée • Faciliter l'accès au logement pour les publics les moins favorisés • Lutter contre l'exclusion et la fracture sociale 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • ANAH (potentiel) : accompagnement transversal 		



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

Budgetisation			
Détail des dépenses		Plan de financement	
Étude PLH (prévisionnel)	56.000 €	Subventions	À définir
		Autofinancement	À définir
TOTAL (provisoire)	56.000 €	TOTAL (provisoire)	56.000 €

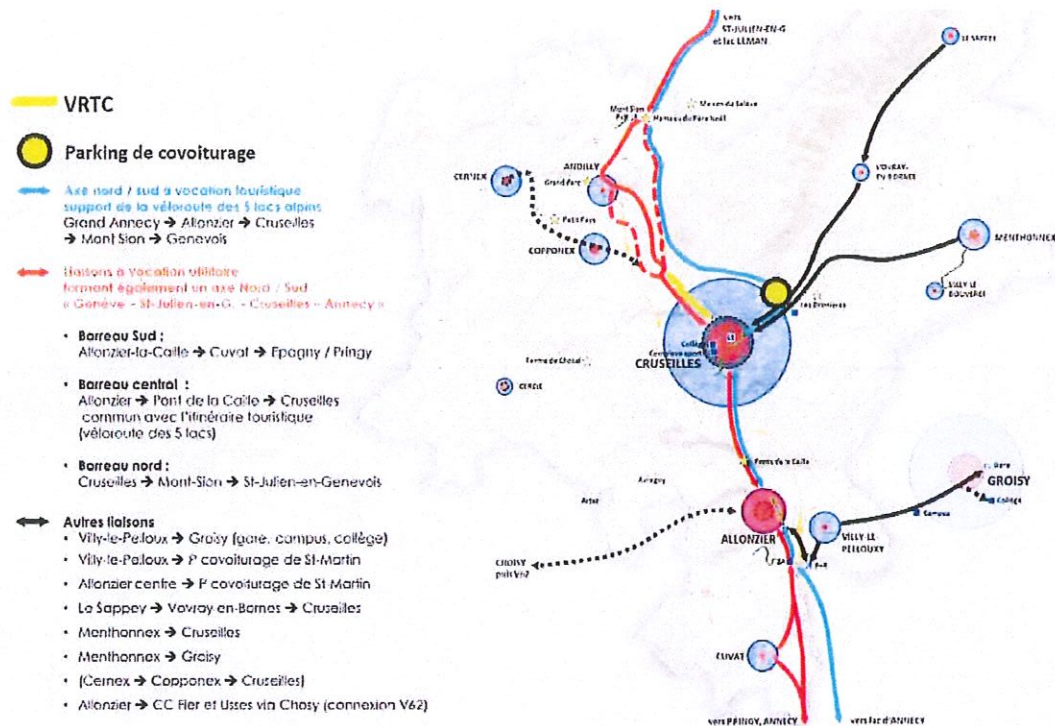
Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Début 2024 : lancement de l'appel d'offre pour l'étude PLH• Été 2024 (prévisionnel) : début de l'étude PLH• Automne 2025 (prévisionnel) : fin de l'étude PLH• Hiver 2025-26 (prévisionnel) : révision du PLH
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• CRTE (volet aménagement, logement, foncier)
Conséquence sur la fonction de centralité	La révision du PLH renforce l'équilibre fonctionnel du territoire et le lien social. En effet, cette action assure la conduite d'une politique de l'habitat harmonieuse sur tout le territoire, maîtrisée, raisonnée et adaptée aux enjeux liés au logement, particulièrement à Cruseilles qui, en tant que centre-bourg, connaît la plus forte croissance démographique et urbaine. La révision du PLH conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	/

FICHE ACTION N° D02

Renforcement de la mobilité multimodale

Orientation(s) stratégique (s)	<p>Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire</p> <p>Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté</p> <p>Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale</p>		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maîtres d'ouvrages	Commune de Cruseilles, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Département de la Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes		



Description de l'action	La croissance urbaine et démographique du Pays de Cruseilles ne s'est pas accompagnée d'un développement des modes de transport alternatifs. Faute d'infrastructures et de services suffisants, l'utilisation de la voiture individuelle demeure donc la seule solution de mobilité viable pour de nombreux habitants. Or, la surutilisation de la voiture individuelle
--------------------------------	---



sur le territoire, accentuée par les flux traversant vers Genève et Annecy, pose plusieurs problèmes de pollution environnementale, congestion automobile, nuisances sonores, etc. **La Commune de Cruseilles et la CCPC souhaitent développer la multimodalité des mobilités dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain en renforçant les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.** Il s'agit de travailler sur trois aspects simultanément : la mobilité douce, les transports en commun et le covoiturage.

Afin de définir des solutions de mobilité adaptées, cohérentes et pérennes, la CCPC a décidé d'engager la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié en 2024 (34.000 euros), en partenariat avec l'agence Éco-mobilité Savoie-Mont-Blanc et le soutien financier du Fonds Verts « Mobilités rurales » (17.000 euros).

Le schéma directeur cyclable

La CCPC a élaboré un schéma directeur cyclable visant à favoriser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens en reliant les différents pôles (habitats, services, emplois) locaux et externes au territoire. Il a été élaboré entre 2021 et 2022 avec le soutien technique et financier de l'ADEME (appel à projets AVELO2), et approuvé début 2023 (32.000 euros, financé à 60% par l'ADEME). L'étude de faisabilité pour la phase 1, soit les itinéraires principaux, a été réalisée à l'hiver 2023-24 (13.000 euros, financé à 60% par l'ADEME) et l'étude de maîtrise d'œuvre est prévue pour 2024.

Le schéma cyclable se structure autour d'un axe nord-sud qui reliera les principaux pôles et services du territoire entre eux et connectera le Pays de Cruseilles aux agglomérations annecienne et genevoise. Cet axe structurant est intégré à la « Véloroute des 5 lacs », projet touristique plus global piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et mis en œuvre localement par le Département de la Haute-Savoie. S'ajoutent des axes de rabattement depuis les bourgs du Pays de Cruseilles vers cet axe principal (cf. carte). Le premier document de planification adopté en 2023 prévoit ainsi l'aménagement de 50 kilomètres d'itinéraires cyclables sécurisés (soit la Véloroute des 5 lacs) ainsi que des actions et aménagements (stationnement, signalétique, communication, etc.) sur tout le territoire.

La CCPC souhaite affiner et réaliser son projet de schéma directeur cyclable dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Les travaux de la phase 1 (itinéraires prioritaires) sont estimés à 3 millions d'euros (le chiffrage n'est pas encore disponible pour la suite). La CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Afin d'accompagner la transformation des pratiques, la CCPC propose aux élèves de cours moyen du Pays de Cruseilles la formation Savoir rouler à vélo (SRAV), cofinancé par le dispositif Génération Vélo. Le programme a été mis en œuvre en 2023 (12.000 euros, 5.000 euros de subventions) et le sera à nouveau en 2024 (20.000 euros, 8.000 euros de subventions). Plus de 420 élèves, soit la quasi-totalité des effectifs de cours moyen, auront bénéficié du dispositif d'ici fin 2024.

Les transports en commun

Une seule ligne de transport interurbain passe par le Pays de Cruseilles : la ligne régionale 272, qui relie les agglomérations annecienne et genevoise. Elle comporte des services express via l'autoroute A41, et des services de proximité qui seuls desservent les principaux bourgs du Pays de Cruseilles. L'offre demeure limitée, y compris aux heures de pointe (entre six et huit passages par jour en semaine), ne répondant que très partiellement aux besoins de la population et des actifs pendulaires du territoire. La Commune et la CCPC se sont donc rapprochées des différents partenaires (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Canton de Genève, GLCT transports publics, collectivités voisines, etc.) pour augmenter la fréquence de passage de la ligne 272, voire développer une nouvelle offre, et sont aujourd'hui dans l'attente d'un retour. En cas de désaccord, **la Commune et la CCPC souhaitent solliciter les partenaires du programme Petites Villes de Demain pour appuyer leur argumentation sur ce dossier.**

Outre la faiblesse de la fréquence de passage, l'offre de desserte de proximité de la ligne 272 est contrainte par le temps de trajet, très élevé en raison de la congestion automobile sur la route qu'il emprunte : la RD 1201. Le secteur le plus touché est l'entrée nord-ouest de la commune de Cruseilles : les bus arrivant du Genevois (ligne 272 et bus scolaires venant du lycée Madame de Staël) sont pris dans les embouteillages parmi les voitures individuelles. Suite aux sollicitations de la Commune et de la CCPC, le Département de la Haute-Savoie a entrepris des travaux d'aménagement d'une VRTC (1.500.000 euros). Entre l'été et l'automne 2023, un premier tronçon a été réalisé entre la déchetterie et l'entrée de ville. Le second tronçon, entre la déchetterie et le giratoire permettant de rejoindre l'autoroute A41 et le village de Copponex, sera aménagé en 2024.

Afin de développer l'offre de transports collectifs sur le territoire, la Commune et la CCPC se sont également rapprochées de la SIBRA et des TPG, respectivement gestionnaires des réseaux de transports urbains des agglomérations annecienne et genevoise. Ces réseaux sont bien développés et efficaces, mais ne desservent pas le Pays de Cruseilles : les lignes les plus proches s'arrêtent à Pringy au sud et à Beaumont au nord. Afin de les prolonger, la CCPC a intégré le capital de la SIBRA et des contacts positifs ont eu lieu avec les TPG, qui se sont montrés intéressés pour desservir le Pays de Cruseilles (notamment à partir du Mont Sion où la CCPC souhaite aménager un parking relais d'envergure). **La Commune et la CCPC souhaitent solliciter les partenaires du programme Petites Villes de Demain pour appuyer leur argumentation sur ce dossier.**

Le parking de covoiturage

Le covoiturage constitue une solution de mobilité alternative intéressante pour les territoires insuffisamment dotés en transports en commun comme le Pays de Cruseilles, à la fois pour les migrations pendulaires et les trajets de proximité. **La Commune souhaite donc, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, aménager un parking de covoiturage pour favoriser la pratique, c'est-à-dire un point de rencontre neutre et sécurisé où les passagers peuvent stationner leur véhicule pour rejoindre le véhicule de covoiturage.** La Commune envisage d'aménager le parking sur la route des Dronières, sur un terrain dont elle est propriétaire en face du futur centre de secours actuellement en construction. Partageant une partie de l'aspect piéton et cycle, les travaux du parking et de l'accès au centre de secours seront jumelés.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	<p>Selon une première étude réalisée fin 2023 (7.000 euros), les travaux sont estimés à 290.000 euros. La CCPC, dépositaire de la compétence mobilité, participera à l'aménagement de la piste cyclable (81.000 euros). La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Apaiser et fluidifier la circulation automobile, notamment au centre-bourg • Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur le territoire • Favoriser la pratique sportive et l'activité physique avec de nouvelles infrastructures • Renforcer l'offre et les infrastructures de transports en commun et de covoiturage • Développer et diversifier l'offre touristique du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • CEREMA (potentiel) : accompagnement transversal • ADEME : accompagnement transversal, subvention de 60.000 euros (AVELO2) • Génération Vélo : subventions de 4.500 et 8.000 euros (SRAV) • Région AURA : gestion de la « Véloroute des 5 lacs » • Département de la Haute-Savoie : gestion de la VRTC • Région AURA (potentiel) : augmentation de la fréquence de la ligne 272 • SIBRA et TPG (potentiel) : prolongement des lignes jusqu'au Pays de Cruseilles

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Élaboration du PDMS	34.000 €	Fonds vert mobilité durable rurale	17.000 €
Élaboration schéma cyclable	32.075 €	Subventions ADEME (provisoire)	60.000 €
Études de faisabilité schéma cyclable	13.250 €	Subvention Génération Vélo	12.500 €
Travaux schéma cyclable (prévisionnel)	2.950.000 €	Financement Département pour la VRTC	1.440.000 €
SARV	30.000 €	Financement Commune pour la VRTC	60.000 €
Aménagement de la VRTC	1.500.000 €	Subvention CCPC covoiturage	81.353 €
Études parking covoiturage (provisoire)	7.000 €	Subventions complémentaires	À définir
Travaux parking covoiturage (provisoire)	289.778 €	Autofinancement (CCPC)	2.969.825 €
		Autofinancement (Commune)	215.425 €
TOTAL (provisoire)	4.856.103 €	TOTAL (provisoire)	4.856.103 €

Ces actions n'engendreront aucune dépense de fonctionnement régulière. L'usure de la voirie et des infrastructures demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Printemps 2021 : phase de diagnostic pour le schéma cyclable • Printemps 2023 : adoption du premier document de planification du schéma cyclable • Été 2023 : aménagement du premier tronçon de la VRTC • Automne 2023 : étude de faisabilité pour le schéma cyclable • Fin 2023 (prévisionnel) : étude pour le parking de covoiturage • S1 2024 (prévisionnel) : études complémentaires pour le schéma cyclable • S1 2024 (prévisionnel) : aménagement du parking de covoiturage • S2 2024 (prévisionnel) : aménagement de la seconde partie de la VRTC
-------------------	---

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	• 2025 (prévisionnel) : travaux d'aménagement pour le schéma cyclable
Lien autres plans et programmes	• CRTE (axe 2, volet mobilité)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement de la mobilité multimodale préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action développe de nouvelles solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle notamment autour de la commune de Cruseilles, permettant de répondre à l'augmentation des flux relative à la croissance démographique et urbaine de tout le Pays de Cruseilles tout en limitant les nuisances et la pollution. Le renforcement de la mobilité multimodale conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	/

FICHE ACTION N° D03

Renforcement de la coopération avec la Gendarmerie

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles		
Description de l'action	<p>La brigade de Gendarmerie de Cruseilles organise en moyenne une intervention par jour sur le territoire communal, coordonnée avec la Commune de Cruseilles. En effet, bien que la commune ne souffre pas de problèmes de sécurité majeurs, les petites infractions ne sont pas rares. Afin de mieux lutter contre ces petites infractions, la Commune de Cruseilles souhaite renforcer la coopération avec la Gendarmerie dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.</p> <p><u>Signature d'un contrat de sécurité</u></p> <p>La Commune et la Gendarmerie ont souhaité formaliser leur engagement mutuel en signant un contrat de sécurité dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Le contrat est rédigé et la signature prévue pour début 2024. La Gendarmerie propose de développer des actions de contact et de prévention, de sécurisation des mobilités, de protection des biens, de lutte contre les petites incivilités, etc. La Commune s'engage à soutenir l'action de la Gendarmerie en intégrant les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres, comme les projets d'aménagement de voirie et le déploiement d'un système de vidéoprotection (cf. infra). Le renforcement de la coopération avec la Gendarmerie doit permettre d'accompagner le développement global du territoire en améliorant la prévention, la sécurité et la tranquillité publique.</p> <p><u>Déploiement d'un système de vidéoprotection</u></p> <p>Dans ce contexte, la Commune de Cruseilles souhaite déployer un système de vidéoprotection dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Il permettra de simplifier le travail de la Gendarmerie, prévenir un certain nombre d'actes malveillants (dimension dissuasive) et réduire le sentiment d'insécurité de la population.</p> <p>Suite aux premiers rapprochements fin 2021, le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie a fourni un diagnostic de sécurité détaillé de la commune intégrant des recommandations sur le déploiement de la vidéoprotection. Les petites infractions observées relèvent essentiellement de délinquance d'appropriation (vols à la roulotte, cambriolage) d'une part et de petites dégradations, détériorations et incivilités d'autre part. Elles relèvent probablement pour beaucoup de délinquance de passage, en raison de la position de la commune entre les agglomérations annecienne et genevoise.</p>		



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	<p>La Commune s'est donc prononcée en faveur de la vidéoprotection à l'été 2022. Conformément aux recommandations des Gendarmes, elle souhaite installer une vingtaine de caméras, notamment des caméras de lecture de plaques d'immatriculation aux entrées de ville pour mieux identifier les infractions liées à la délinquance de passage et des caméras d'ambiance aux abords des infrastructures et bâtiments publics (collège, écoles, cimetière, mairie) pour limiter la petite délinquance et les petites dégradations. Le coût de l'achat et de l'installation du matériel (125.000 euros) sera partiellement couvert par une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes (50.000 euros). En complément, la Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant le financement du dispositif et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la sécurité et la tranquillité publique
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Brigade de Gendarmerie de Cruseilles : coopération transversale• Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie : réalisation du diagnostic de sécurité• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal• DDT (potentiel) : accompagnement transversal• Région AURA : subvention de 50.000 euros

Budget prévisionnel			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Achat et installation du matériel	123.194 €	Subvention de la Région	50.000 €
		Autofinancement	73.194 €
TOTAL	123.194 €	TOTAL	123.194 €

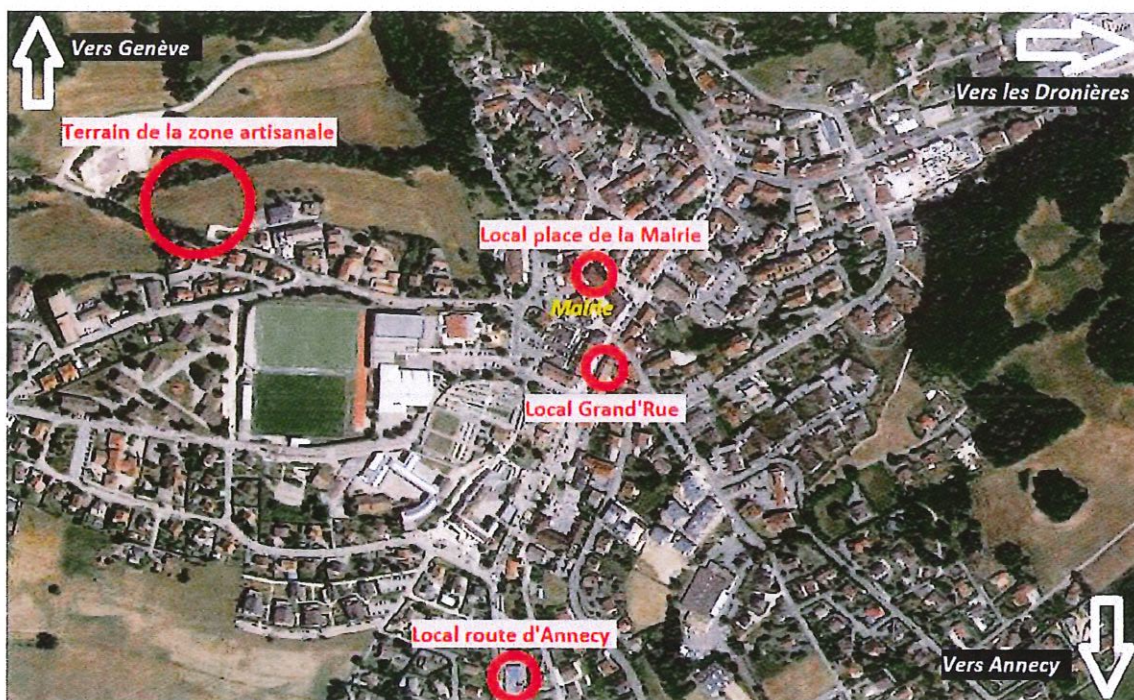
Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. L'usure du matériel demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Fin 2021 : diagnostic de sécurité pour la vidéoprotection• Fin 2022 : signature du contrat de sécurité avec la Gendarmerie• S1 2024 (prévisionnel) : choix des entreprises prestataires pour la vidéoprotection• S2 2024 (prévisionnel) : livraison et installation des caméras pour la vidéoprotection
Lien autres plans et programmes	/
Conséquence sur la fonction de centralité	L'affirmation et le développement de la coopération avec la Gendarmerie renforce l'équilibre fonctionnel du territoire. En effet, cette action permet d'accompagner la forte croissance démographique et urbaine qui caractérise tout le Pays de Cruseilles dans un contexte de légère augmentation des petites incivilités, assurant la sécurité des habitants et la tranquillité publique de tout le territoire. Le renforcement de la coopération avec la Gendarmerie conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	/

FICHE ACTION N° D04

Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire		
	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté		
	Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale		
Statut	Engagé	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cruseilles, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles		



Description de l'action	Le centre-bourg de Cruseilles abrite de nombreux commerces et artisans qui fournissent des services de proximité essentiels à la population de tout le Pays de Cruseilles. La Commune et la CCPC interviennent au cas par cas pour soutenir leur activité : la Commune a par exemple accompagné la renaissance de l'association commerçante l'Union des commerçants du Pays de Cruseilles, et a également fait en sorte de maintenir le commerce Gamm'vert sur le territoire grâce à la révision du PLU. La Commune et la CCPC souhaitent
-------------------------	--



poursuivre ses actions au service du renforcement de la dynamique commerçante et artisanale du territoire dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

La signalétique commerçante

Les commerçants de la commune ont pris l'habitude d'installer des panneaux publicitaires dans le centre-bourg et aux entrées de ville, ne respectant pas toujours la législation. Lors d'une tournée de contrôle des dispositifs publicitaires à l'automne 2021, la DDT de la Haute-Savoie a ainsi relevé plusieurs infractions au Code de l'Environnement et a demandé aux commerçants concernées de retirer leurs panneaux publicitaires. Afin qu'ils ne soient pas pénalisés, la Commune a proposé aux commerçants et artisans de les accompagner en mettant en place une nouvelle signalétique. Plusieurs panneaux réglementaires indiquant chacun la direction d'un commerce ont donc été installés (à leurs frais) dans tout le centre-bourg pendant l'été 2022.

En prolongement, **la Commune souhaite installer des panneaux d'accueil plus imposants aux entrées de ville dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.** Ces « totems » ont aussi une vocation touristique. En effet, ils répertorient les commerces et artisans de la commune pour en fournir une vue d'ensemble aux visiteurs et embelliront les entrées de ville : ils seront harmonieusement intégrés au bâti, à la voirie et aux espaces verts. La Commune prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.

Les locaux commerciaux

De nombreux artisans et commerçants cherchent à s'installer dans le Pays de Cruseilles, et notamment dans le centre-bourg de Cruseilles. La Commune y est très favorable : ces nouveaux acteurs viennent renforcer le tissu commercial et artisanal du territoire déjà très dense et varié. Cependant, le marché immobilier étant extrêmement tendu, le centre-bourg manque cruellement de locaux commerciaux disponibles. La Commune souhaite donc pallier à ce problème de disponibilité des locaux commerciaux.

Une première manière de pallier ce problème est de libérer des locaux utilisés à des fins non commerciales. La Commune a donc libéré un local place de la Mairie en déménageant le service enfance-jeunesse dans le nouveau CLAE en avril 2021 (cf. fiche-action n°B03). Il a accueilli un fleuriste pendant un temps, « La Petite boutique », à présent situé place de la Fontaine, et abrite aujourd'hui une boutique de décoration, « Mètres en scène ». La Commune a également libéré des locaux situés route d'Annecy en déménageant les services techniques dans le nouveau CTM en janvier 2023 (cf. fiche action n° B02). Le groupe Provencia, propriétaire des locaux, a souhaité les démolir pour en construire de nouveaux qui accueilleront la « Pharmacie du Salève », actuellement située place de la Fontaine et qui doit déménager pour pouvoir s'agrandir.

Une seconde manière de pallier ce problème est de racheter des locaux commerciaux, ce qui permet par ailleurs de développer une meilleure maîtrise foncière et une meilleure maîtrise du développement commercial du territoire. La Commune a donc acheté un local commercial dans la Grand'Rue en mai 2021 pour 70.000 euros. Le local a abrité un

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

	<p>commerce d'alarme, « Bouvier Sécurité », et accueille aujourd'hui un tatoueur, « Camille Tatoueuse » (loyer mensuel de 500 euros). La Commune est d'ailleurs également propriétaire d'un autre local place de la Fontaine qui abrite un magasin de décoration, « 37 mètres carrés » (loyer mensuel de 920 euros). La Commune souhaite poursuivre ces acquisitions dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, sous réserve que de nouveaux locaux commerciaux soient mis à la vente d'ici à la fin du programme.</p> <p><u>La zone artisanale</u></p> <p>Dans la continuité de ces actions, la CCPC souhaite aménager une zone artisanale sur la commune de Cruseilles dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. De taille modeste, elle accueillera toutefois de nombreux artisans de la commune. Plusieurs ont déjà donné leur accord de principe, notamment dans le bâtiment (maçonnerie, plaquiste, charpentier, cuisiniste) et les transports (garagiste, carrossier, réparateur de vélos).</p> <p>La CCPC cherche d'abord à acquérir le terrain route de Ronzier, juste à côté du CTM, pour y implanter la zone artisanale (acquisition estimée à 310.000 euros). Elle prévoit de faire des baux à construction afin de rester propriétaire des lots et de développer une meilleure maîtrise foncière et une meilleure maîtrise du développement artisanal du territoire. Dans le cadre de la vaste démarche de transition énergétique amorcée par la Commune et la CCPC, les nouveaux bâtiments se voudront exemplaires sur le plan énergétique. Ils se voudront aussi harmonieusement intégrés aux espaces verts, bâtis et agricoles environnants. De premières études permettant de définir le projet et estimées à 50.000 euros sont envisagées au premier semestre 2024. La CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir l'activité commerçante et artisanale locale• Renforcer la maîtrise du développement commercial du territoire• Embellir le centre-bourg et les entrées de villes• Construire de nouveaux locaux exemplaires sur le plan énergétique• Renforcer la maîtrise foncière du territoire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention• Banque des Territoires (potentiel) : subvention et recherche de financements• ANCT (potentiel) : accompagnement transversal• CAUE (potentiel) : accompagnement transversal• CCI (potentiel) : accompagnement transversal• CMA (potentiel) : accompagnement transversal• CCPC : maîtrise d'ouvrage et financement de la zone artisanale• Union des commerçants du Pays de Cruseilles : coopération transversale

Budgétisation			
<u>Détail des dépenses</u>		<u>Plan de financement</u>	
Installation des « totems »	À définir	Autofinancement (Commune)	70.000 €
Achat du local Grand'Rue	70.000 €	Autofinancement (CCPC)	360.000 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

SLOW

Études ZA (prévisionnel)	50.000 €		
Acquisition terrain ZA (prévisionnel)	310.000 €		
Travaux ZA	À définir		
TOTAL (provisoire)	430.000 €	TOTAL (provisoire)	430.000 €

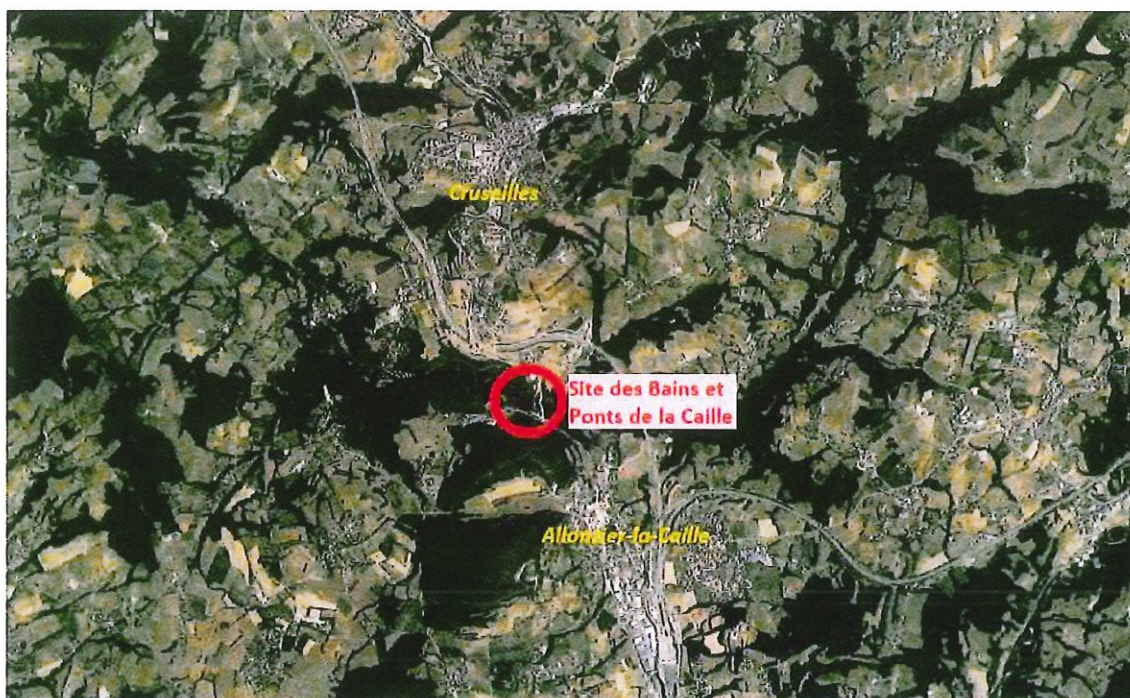
Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. Au contraire, la location des locaux engendrera des recettes régulières (actuellement, 1.420 euros par mois pour les deux locaux du centre-bourg). L'usure des bâtiments et des équipements demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Printemps 2021 : libération du local place de la Mairie• Été 2021 : achat du local dans la Grand'Rue• Automne 2021 : avertissement de la DDT concernant la signalétique• Été 2022 : mise en place de la nouvelle signalétique commerçante• Début 2023 : libération des locaux route d'Annecy• S1 2024 (prévisionnel) : installation des « totems » aux entrées de ville• 2024 (prévisionnel) : études technique pour la zone artisanale• 2025 (prévisionnel) : travaux d'aménagement de la zone artisanale
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none">• CRTE (axe 3, volet économie)• PLU (orientation d'aménagement et de programmation n°4)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le renforcement de la dynamique commerciale et artisanale préserve le cadre de vie privilégié du territoire, renforce son équilibre fonctionnel et dynamise sa vitalité. En effet, cette action permet de développer, en l'accompagnant de manière maîtrisée, l'offre de services proposée par les commerçants et artisans, notamment installés dans le centre-bourg de Cruseilles, à la population de tout le Pays de Cruseilles et d'affirmer son identité et son autonomie. Le renforcement de la dynamique commerciale et artisanale conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
Annexes	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"><div style="text-align: center;"><p>Nouvelle signalétique commerçante</p></div><div style="text-align: center;"><p>Local commercial dans la Grand'Rue</p></div></div>

FICHE ACTION N° D05

Aménagement et valorisation du site des Bains de la Caille

Orientation(s) stratégique (s)	Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire		
Statut	En projet	Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles		



Description de l'action	<p>Le site des Bains de la Caille est situé dans les Gorges des Usses, en contrebas des Ponts de la Caille, entre Cruseilles et Allonzier-la-Caille. Il s'agit d'un ancien établissement thermal ayant connu un grand succès touristique entre le XIXe et le XXe siècle. Le site est aujourd'hui entièrement désaffecté et abandonné, il ne reste plus que des vestiges de l'ancien complexe dans lesquels la nature a repris ses droits. Le site est ainsi devenu un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et intégré dans un corridor écologique allant du Noiret (à Cruseilles) à la montagne de la Mandallaz (jusqu'à la Balme-de-Sillingy).</p> <p>Dans son projet d'inscription du site des Bains de la Caille en « Contrat de Site Espace Naturel Sensible », le Syr'Usses (syndicat de la rivière des Usses) a commencé à travailler à son aménagement et sa valorisation en 2017. Aujourd'hui, la Communauté de communes du Pays de Cruseilles souhaite, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain,</p>
--------------------------------	--





	<p>repren dre le projet d'aménagement et de valorisation du site des Bains de la Caille dans une double perspective de préservation du patrimoine et de l'environnement.</p> <p>Le projet se décline en trois aspects. Il s'agit tout d'abord de sécuriser le bâti de l'ancienne station thermale laissée à l'abandon pour en limiter la dégradation puis de mettre en place des dispositifs pour faire connaître l'histoire des Bains au public. Il s'agit ensuite de réhabiliter les anciens chemins d'accès au site depuis Cruseilles et Allonzier-la-Caille qui, dégradés et laissés à l'abandon, sont difficilement praticables en l'état (se pose la question de l'intégration des sentiers, partiellement gérés par le syndicat mixte du Mont Salève, au PDIPR). Il s'agit enfin de prendre en considération les fonctionnalités environnementales de la zone en assurant la préservation de la faune, de la flore et de l'eau. Par ailleurs, la falaise qui surplombe les gorges doit être sécurisée.</p> <p>Plusieurs études préliminaires ont permis de mieux définir et de chiffrer le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étude de faisabilité (été 2023) : 5.000 euros, • seconde étude de faisabilité (hiver 2023-24) : 50.000 euros, • étude « quatre saisons » (début 2024) : 16.000 euros, • étude géotechnique (début 2024) : 8.500 euros, • étude de programmation (2024 – prévisionnel) : 15.000 euros. <p>Trois scénarios progressifs sont envisagés, pour des coûts allant de 1,2 à 3,6 millions d'euros, sans compter la sécurisation de la falaise estimée à 1,5 millions d'euros. En parallèle du dialogue ouvert avec le Département de la Haute-Savoie pour trouver des financements, la CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD, notamment l'UDAP et le Département de la Haute-Savoie, concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p> <p>Le projet d'aménagement et de valorisation des Bains de la Caille s'inscrit dans une perspective de développement touristique plus large. Le site voisin des Ponts de la Caille connaît en effet un certain succès touristique qui pourrait être renforcé par la valorisation des Bains. La CCPC souhaite travailler au renforcement de l'offre touristique aux Ponts de la Caille dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. En parallèle de l'appui du Département de la Haute-Savoie et des Communes du territoire, la CCPC prévoit de solliciter l'expertise et le soutien de partenaires PVD, notamment l'UDAP et le Département de la Haute-Savoie, concernant la réalisation d'études, le financement des opérations et la recherche de financements complémentaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les ressources naturelles et la biodiversité • Valoriser les atouts du territoire d'un point de vue touristique
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-Préfecture (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • DDT (potentiel) : accompagnement transversal et subvention • Département de la Haute-Savoie : accompagnement transversal et subvention • UDAP (potentiel) : accompagnement transversal • Commune de Cruseilles : coopération transversale • Commune d'Allonzier-la-Caille : coopération transversale • Syr'Usses : initiateur du projet

Budgetisation provisoire

Détail des dépenses		Plan de financement	
Étude de faisabilité	4.900 €	Subventions	À définir
Étude de faisabilité n°2	48.600 €	Autofinancement (provisoire)	3.693.213 €
Étude « quatre saisons » (prévisionnel)	16.000 €		
Étude géotechnique	8.500 €		
Étude de programmation	15.213 €		
Travaux d'aménagement (prévisionnel)	3.600.000 €		
TOTAL (provisoire)	3.693.213 €	TOTAL (provisoire)	3.693.213 €

Cette action n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement régulières. La dégradation dans le temps des vestiges et des chemins d'accès demandera probablement des interventions par la suite, mais leur importance, leur fréquence et, par extension, leur coût, sont difficilement prévisibles.

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2017 : premier projet piloté par le Syr-Usses • Été 2023 : première étude de faisabilité • Hiver 2023-24 : seconde étude de faisabilité • Début 2024 : étude « quatre saisons » et étude géotechnique • 2024 (prévisionnel) : étude de programmation • 2025-26 (prévisionnel) : travaux d'aménagement
Lien autres plans et programmes	<ul style="list-style-type: none"> • CRTE (axe 3, volet tourisme)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement et la valorisation du site des Bains de la Caille préserve et valorise les richesses environnementales et patrimoniales du territoire. En effet, cette action assure le développement touristique du site, entre Cruseilles et Allonzier-la-Caille, affirmant l'identité et l'autonomie culturelles du Pays de Cruseilles, le tout en préservant ses fonctions écologiques. L'aménagement et la valorisation du site des Bains de la Caille conforte donc la fonction de centralité de la commune de Cruseilles et a ainsi toute sa place dans le programme Petites Villes de Demain.</p>
Annexes	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p><u>Bâtiment désaffecté des Bains de la Caille</u></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><u>Site des Ponts de la Caille</u></p> </div> </div>

ANNEXE 1 : Plan d'action global Petites Villes de Demain - Cruselles et la CC du Pays de Cruselles		Fiches-actions PVD associées	
Enjeux	Actions	Maîtres d'ouvrage	Orientation stratégique n°1 : Préserver et valoriser le cadre de vie privilégié et les richesses environnementales et patrimoniales du territoire
Préserver les ressources naturelles et la biodiversité	Préserver le corridor écologique entre le Noiret et la Mandallaz Installer des crapauds sous la route des Dronières Réaliser un curage du lac des Dronières Améliorer la gestion des eaux issues du trop-plein du lac des Dronières	CCPC	D05 Aménagement et valorisation des Bains de la Caille
		Commune	C03 Aménagement de la RD15
		Commune	C04 Réalisation d'un curage du lac des Dronières
		Commune	B05 Acquisition et aménagement de la maison Gal
		Commune	
		Commune	B01 Réalisation de l'OAP 3
		Commune	B05 Acquisition et aménagement de la maison Gal
		Commune	A03 Sécurisation du quartier des Ébeaux
		Commune	A04 Aménagement des places du centre-bourg
		Commune	B06 Acquisition et aménagement de la maison Soudan
Améliorer le traitement des déchets et la propreté	Mettre en place uneyclerie dans la maison Gal Développer des zones zéros déchets sur la commune Mettre en place la collecte et le recyclage des mégots de cigarettes Créer un nouveau poumon vert sur le site de l'Usine	Commune	B01 Réalisation de l'OAP 3
		Commune	B05 Acquisition et aménagement de la maison Gal
		Commune	A03 Sécurisation du quartier des Ébeaux
		Commune	A04 Aménagement des places du centre-bourg
		Commune	B06 Acquisition et aménagement de la maison Soudan
		Commune	B01 Réalisation de l'OAP 3
		Commune	B02 Construction et aménagement d'un nouveau CTM
		Commune	B03 Aménagement des locaux scolaires et périscolaires
		Commune	B03 Aménagement des locaux scolaires et périscolaires
		Commune	B04 Acquisition et aménagement de la maison Soudan
Laisser plus de place aux espaces verts dans le centre-bourg	Créer un nouveau poumon vert dans le jardin de la maison Gal Aménager de nouveaux espaces verts rue des Prés Longs Aménager de nouveaux espaces verts place de la Fontaine Aménager de nouveaux espaces verts autour de la maison Soudan Aménager de nouveaux espaces verts sur le terrain du cottage	Commune	B01 Réalisation de l'OAP 3
		Commune	B02 Construction et aménagement d'un nouveau CTM
		Commune	B03 Aménagement des locaux scolaires et périscolaires
		Commune	B03 Aménagement des locaux scolaires et périscolaires
		Commune	B04 Acquisition et aménagement de la maison Soudan
		CCPC	D04 Renforcement de la dynamique commerçante et artisanale
		Commune	B05 Acquisition et aménagement de la maison Gal
		Commune	B07 Rénovation progressive du gymnase communal
		CCPC	B08 Aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique
		Commune	C02 Redymanisation touristique du site des Dronières
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et parapublics	Mettre en place des travaux de rénovation énergétique dans la maison Gal Mettre en place des travaux de rénovation énergétique dans le gymnase communal Mettre en place des travaux de rénovation énergétique dans les nouveaux locaux de l'école de musique Mettre en place des travaux de rénovation énergétique dans le chalet de l'Ancoille Embellir le site de l'Usine avec de nouveaux bâtiments et aménagements paysagers Mettre en place des travaux d'embellissement place de la Fontaine Mettre en place des travaux d'embellissement place des Remparts Démolir le cottage à l'entrée de ville et aménager de nouveaux espaces verts Mettre en place des totems harmonieusement intégrés aux entrées de villes	Commune	B01 Réalisation de l'OAP 3
		Commune	A04 Aménagement des places du centre-bourg
		Commune	A04 Aménagement des places du centre-bourg
		Commune	B06 Acquisition et aménagement du cottage
		Commune	D04 Renforcement de la dynamique commerçante et artisanale
		Commune et CCPC	C02 Redymanisation touristique du site des Dronières
		CCPC	D05 Aménagement et valorisation des Bains de la Caille
		CCPC	D05 Aménagement et valorisation des Bains de la Caille
		Commune	A04 Aménagement des places du centre-bourg
		CCPC	C02 Redymanisation touristique du site des Dronières
Valoriser les atouts du territoire d'un point de vue touristique	Valoriser le patrimoine naturel du site des Bains de la Caille Valoriser le patrimoine bâti du site des Bains de la Caille Valoriser le quartier du Corbet en créant une nouvelle placette Mettre en place un parcours patrimoine (panneau, flyer, QR code) dans le centre-bourg Aménager une hôtellerie de plein air (camping) sur le site des Dronières Aménager une aire de camping-cars sur le site des Dronières Réaménager et remettre en service l'hôtel-restaurant l'Ancoille sur le site des Dronières Développer un nouveau pôle touristique autour des Ponts et des Bains de la Caille Créer une véloroute touristique qui traverse le Pays de Cruselles	CCPC	D05 Aménagement et valorisation des Bains de la Caille
		CCPC	D05 Aménagement et valorisation des Bains de la Caille
		Commune	A04 Aménagement des places du centre-bourg
		CCPC	C02 Redymanisation touristique du site des Dronières
		Commune	C02 Redymanisation touristique du site des Dronières
		Commune	C02 Redymanisation touristique du site des Dronières
		CCPC	D05 Aménagement et valorisation des Bains de la Caille
		Région AURA	D02 Renforcement de la mobilité multimodale
		CCPC	D01 Révision du PLH
		Commune	A01 Réalisation d'une étude de mobilité
Développer et diversifier l'offre touristique du territoire	Orientation stratégique n°2 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire dans une perspective de développement maîtrisé, raisonné et adapté Conduire une politique de l'habitat maîtrisée, raisonnée et adaptée sur tout le territoire Étudier les possibilités d'adaptation de la circulation au centre-bourg Renforcer la capacité d'action de services techniques municipaux avec un nouveau CTM Renforcer la qualité des programmes immobiliers du site de l'Usine Limiter le nombre de constructions à venir Acquérir le terrain rue du Corbet Acquérir la maison Soudan Acquérir la maison Gal Acquérir le cottage à l'entrée de ville	Commune	B01 Réalisation de l'OAP 3
		Commune	A04 Aménagement des places du centre-bourg
		Commune	B04 Acquisition et aménagement de la maison Soudan
		Commune	B05 Acquisition et aménagement de la maison Gal
		Commune	B06 Acquisition et aménagement du cottage
		Commune	
		Commune	
		Commune	
		Commune	
		Commune	

commerciale du territoire	Acquérir le chalet de l'Ancolle	Commune	C02	Redynamisation touristique du site des Dronières	
	Acquérir un local commercial dans la Grand'Rue	Commune	D04	Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale	
	Acquérir des locaux commerciaux pour sélectionner les commerçants qui s'y installent	Commune	D04	Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale	
	Conserver la propriété de la zone artisanale pour sélectionner les artisans qui s'y installent	CCPC	D04	Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale	
	Renforcer les services et infrastructures à destination de la population	Commune	B05	Acquisition et aménagement de la maison Gal	
Renforcer les services et infrastructures scolaires, périscolaires et parascolaires	Réaliser une étude sur la destination du terrain du cottage	Commune	B06	Acquisition et aménagement du cottage	
	Construire de nouveaux locaux pour la maison de santé sur le site de l'Usine	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3	
	Créer une nouvelle crèche sur le site de l'Usine	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3	
	Agrandir l'école élémentaire de la Commune	CCPC	B03	Aménagement des locaux scolaires et périscolaires	
	Construire un nouveau restaurant scolaire pour l'école élémentaire	Commune	B03	Aménagement des locaux scolaires et périscolaires	
Renforcer la sécurité et la tranquillité publique	Adapter progressivement la capacité des structures d'accueil enfance et jeunesse	Commune	B03	Aménagement des locaux scolaires et périscolaires	
	Faciliter l'accès aux bus scolaires pour les élèves de l'élémentaire	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
	Faciliter la circulation et le stationnement des bus scolaires devant le collège	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
	Signer un contrat de sécurité avec la Gendarmerie	Commune	D03	Renforcement de la coopération avec la Gendarmerie	
	Déployer un système de vidéosurveillance sur la commune	Commune	D03	Renforcement de la coopération avec la Gendarmerie	
Apaiser et fluidifier la circulation automobile, notamment dans le centre-bourg	Poser de nouveaux mâts d'éclairage place de la Fontaine	Commune	A04	Aménagement des places du centre-bourg	
	Proposer de nouvelles solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle	Commune et CCPC	D02	Renforcement de la mobilité multimodale	
	Étudier les possibilités d'adaptation de la circulation au centre-bourg	Commune	A01	Réalisation d'une étude de mobilité	
	Créer un plateau surélevé à la sortie de la rue de l'Artaz	Commune	A02	Sécurisation des axes structurants du centre-bourg	
	Dévier la sortie de la rue de la Charrière en amont du giratoire d'entrée de ville	Commune	A02	Sécurisation des axes structurants du centre-bourg	
Renforcer les capacités de stationnement, notamment dans le centre-bourg	Aménager un nouveau giratoire à la sortie de la route de l'Usine	Commune	A03	Sécurisation des axes structurants du centre-bourg	
	Aménager un plateau surélevé la rue du Stade	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
	Installer un feu récompense rue des Grands Champs	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
	Aménager des ralentisseurs sur la route du Salève	Commune	A05	Aménagement de ralentisseurs sur la route du Salève	
	Aménager un ralentisseur sur la route des Dronières	Commune	C03	Aménagement de la RD15	
Sécuriser le cheminement piéton, notamment dans le centre-bourg	Agrandir le parking de proximité proche du collège	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
	Créer de nouveaux espaces de stationnement rue du Stade	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
	Créer de nouveaux espaces de stationnement place des Remparts	Commune	A04	Aménagement des places du centre-bourg	
	Créer de nouveaux espaces de stationnement rue du Corbet	Commune	A04	Aménagement des places du centre-bourg	
	Rénover les espaces de stationnement place de la Fontaine	Commune	A04	Aménagement des places du centre-bourg	
Renforcer l'offre et les infrastructures de transports en commun et de covoiturage	Aménager un nouveau parking de proximité sur le site des Dronières	Commune	C03	Aménagement de la RD15	
	Aménager un nouveau parking de proximité à l'entrée de ville (côté Amney)	Commune	C03	Aménagement de la RD15	
	Étudier les possibilités d'aménagements pour sécuriser le cheminement piéton dans le centre-bourg	Commune	A01	Réalisation d'une étude de mobilité	
	Accentuer l'élévation de la zone de traversée piétonne de la Grand'Rue	Commune	A02	Sécurisation des axes structurants du centre-bourg	
	Aménager des trottoirs de chaque côté de la chaussée rue du Stade	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
Renforcer et sécuriser les infrastructures cyclables sur tout le territoire	Aménager une zone piétonne et cycles dans la rue des Prés Longs	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
	Prolonger la piste piétonne sur la route des Dronières	Commune	C03	Aménagement de la RD15	
	Étudier les possibilités d'aménagements pour sécuriser le cheminement cycle dans le centre-bourg	Commune	A01	Réalisation d'une étude de mobilité	
	Créer des liaisons cyclables entre les villages du territoire et les territoires voisins	CCPC	D02	Renforcement de la mobilité multimodale	
	Aménager une zone piétonne et cycles dans la rue des Prés Longs	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	
Renforcer l'offre et les infrastructures de transports en commun et de covoiturage	Créer une liaison douce entre les routes d'Anney et du Suet	Commune	B04	Acquisition et aménagement de la maison Soudan	
	Créer une liaison douce entre le site de l'Usine et la route du Suet	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3	
	Prolonger la piste cyclable sur la route des Dronières	CCPC	C03	Aménagement de la RD15	
	Augmenter la fréquence de passage de la ligne 272 dans le Pays de Crusailles	CCPC	D02	Renforcement de la mobilité multimodale	
	Prolonger les lignes des TPG jusqu'au Pays de Crusailles	CCPC	D02	Renforcement de la mobilité multimodale	
	Prolonger les lignes du SIBRA jusqu'au Pays de Crusailles	CCPC	D02	Renforcement de la mobilité multimodale	
	Créer une VRTC à l'entrée nord-ouest de la commune	Département 74	D02	Renforcement de la mobilité multimodale	
Aménager un parking de covoiturage pour favoriser la pratique Orientation stratégique n°3 : Renforcer le lien social et pérenniser la vitalité, le dynamisme et l'autonomie de la vie sociale locale					
Proposer plus de logements sociaux sur tout le territoire				D01	Révision du PLH

Faciliter l'accès au logement pour les publics les moins favorisés	Proposer plus de logements à prix abordable sur tout le territoire	CCPC	D01	Révision du PIH
	Proposer plus de logements en Bail réel solidaire (BSR) sur tout le territoire	CCPC	D01	Révision du PIH
	Proposer des logements abordables sur le site de l'Usine	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3
	Proposer des logements en BSR sur le site de l'Usine	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3
	Aménager deux logements d'urgence dans les locaux du nouveau CTM	Commune	B02	Construction et aménagement d'un nouveau CTM
	Louer l'appartement vacant du cottage avant sa démolition	Commune	B05	Acquisition et aménagement de la maison Gal
	Proposer plus de logements adaptés aux seniors sur tout le territoire	CCPC	D01	Révision du PIH
	Construire de nouveaux logements adaptés aux seniors sur le site de l'Usine	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3
	Favoriser le développement des activités culturelles intergénérationnelles	CCPC	B08	Aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique
	Créer un espace dédié à la jeunesse dans l'esprit d'un foyer dans la maison Soudan	Commune	B04	Acquisition et aménagement de la maison Soudan
Lutter contre l'exclusion et la fracture sociale	Améliorer les infrastructures et services du périscolaire	Commune	B03	Aménagement des locaux scolaires et périscolaires
	Mettre en place un point écoute jeunes	Commune		
	Créer un conseil municipal des jeunes	Commune		
	Créer une nouvelle zone artisanale	CCPC	D04	Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale
	Acheter et libérer des locaux commerciaux au centre-bourg	Commune	D04	Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale
	Optimiser les possibilités de stationnement autour des commerces du centre-bourg	Commune	D04	Aménagement des places du centre-bourg
	Mettre en place une signalétique commerciale réglementaire dans le centre-bourg	Commune	D04	Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale
	Mettre en place des totems présentant les commerces aux entrées de ville	Commune	D04	Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale
	Accompagner la remise en service du chalet de l'Ancolie	Commune	C02	Redynamisation touristique du site des Dronières
	Maintenir le commerce Gamm'Vert sur la commune	Commune		
Accompagner la renaissance de l'Union des Commerçants du Pays de Cruselles	Créer une maison des associations dans la maison Soudan	Commune	B04	Acquisition et aménagement de la maison Soudan
	Accompagner la naissance de l'association La Riding Family	Commune	C01	Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières
	Accompagner la naissance de l'association Sauvé d'la Benne	Commune	B05	Acquisition et aménagement de la maison Gal
	Construire une nouvelle salle d'animation polyvalente sur le site de l'Usine	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3
	Rénover les salles et équipements du gymnase communal	Commune	D02	Rénovation progressive du gymnase communal
	Favoriser la pratique du vélo au quotidien en élaborant un schéma cyclable sur tout le territoire	CCPC	B07	Renforcement de la mobilité multimodale
	Rénover les équipements sportifs du gymnase communal	Commune		
	Construire un nouveau complexe sportif intercommunal	CCPC	B07	Rénovation progressive du gymnase communal
	Créer une aire de glisse (skatepark, pumptrack, kidtrack) aux Dronières	Commune	C01	Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières
	Créer un parc de streetworkout aux Dronières	Commune	C01	Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières
Favoriser la pratique sportive et l'activité physique avec de nouvelles infrastructures	Réhabiliter le parcours santé des Dronières	Commune	C01	Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières
	Construire un terrain multisports aux Dronières	CCPC	C01	Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières
	Réhabiliter le centre nautique des Dronières	Commune	A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux
	Créer un nouvel espace de détente et de rencontre dans la rue des Prés Longs	Commune	A04	Aménagement des places du centre-bourg
	Créer un nouvel espace de détente et de rencontre sur le terrain rue du Corbet	Commune	B01	Réalisation de l'OAP 3
	Créer un nouvel espace de détente et de rencontre sur le site de l'Usine	Commune	B05	Acquisition et aménagement de la maison Gal
	Créer un nouvel espace de détente et de rencontre dans les jardins de la maison Gal	Commune	C01	Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières
	Créer un nouvel espace de détente et de rencontre sur l'esplanade du lac des Dronières	Commune	C01	Aménagement d'infrastructures de loisirs aux Dronières
	Développer l'espace de détente et de rencontre à côté du parc animalier des Dronières	Commune	C03	Aménagement de la RD15
	Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre au bord du lac des Dronières	Commune	B08	Aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique
Créer de nouveaux espaces de détente et de rencontre	Aménager de nouveaux locaux pour l'école de musique	CCPC	B08	Aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique
	Aggrandir les locaux de la médiathèque intercommunale pour y développer de nouveaux services	CCPC	B03	Aménagement des locaux scolaires et périscolaires
	Participer au projet micro-fole en s'appuyant sur la médiathèque intercommunale	CCPC		
Développer l'offre culturelle du territoire				

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS PVD - CRUSEILLES ET LA CCPC						
Fiche-action PVD		Action	Porteur	Statut	Date	Budget
A01	Réalisation d'une étude de mobilité pour le centre-bourg	Réalisation de l'étude	Commune	En projet	2024	À définir
		Réalisation des aménagements retenus	Commune	En projet	2025	À définir
A02	Sécurisation des axes structurants du centre-bourg	Aménagement de la Grand'Rue	Commune	Terminé	2023	80 000 €
		Études rue de la Charrière	Commune	Terminé	2022	8 920 €
		Travaux rue de la Charrière	Commune	Terminé	2023	96 025 €
		Études rue de l'Arthaz	Commune	En projet	2024	À définir
		Études route de l'Usine	Commune	En projet	2024	À définir
		Travaux rue de l'Arthaz	Commune	En projet	2025	À définir
A03	Sécurisation du quartier des Ébeaux	Travaux route de l'Usine	Commune	En projet	2025	À définir
		Études avenue des Ébeaux	Commune	Terminé	2021	9 530 €
		Travaux avenue des Ébeaux	Commune	Terminé	2021	77 204 €
		Études rue des Prés Longs	Commune	Terminé	2022	18 116 €
		Travaux rue des Prés Longs	Commune	Terminé	2022	278 065 €
		Études rue du Stade	Commune	Terminé	2022	19 332 €
		Travaux rue du Stade	Commune	Terminé	2022	251 072 €
A04	Aménagement des place du centre-bourg	Pose du feu rue des Grands Champs	Commune	En projet	2024	À définir
		Études place de la Fontaine	Commune	Terminé	2022	17 500 €
		Travaux place de la Fontaine	Commune	Terminé	2023	232 175 €
		Études place des Remparts	Commune	Terminé	2022	11 690 €
		Travaux place des Remparts	Commune	Terminé	2023	188 217 €
		Acquisition du terrain rue du Corbet	Commune	Terminé	2022-23	57 690 €
A05	Aménagement de ralentisseurs sur la route du Salève	Étude rue du Corbet	Commune	En projet	2025	À définir
		Travaux rue du Corbet	Commune	En projet	2026	À définir
B01	Réalisation de l'OAP 3	Études route du Salève	Commune	En projet	2024	À définir
		Travaux route du Salève	Commune	En projet	2024	À définir
B02	Construction et aménagement d'un nouveau CTM	Études pour l'OAP 3	Commune	Engagé	2023-24	27 125 €
		Travaux pour l'OAP 3	Commune	En projet	2025-26	À définir
B03	Aménagement des locaux scolaires et périscolaires	Études CTM	Commune	Terminé	2021	41 975 €
		Travaux CTM	Commune	Terminé	2022	1 061 585 €
		Travaux logements d'urgence	Commune	En projet	2024	97 160 €
		Agrandissement de l'école	CCPC	Terminé	2020	2 330 000 €
B04	Acquisition et aménagement de la maison Soudan	Études CLAE	Commune	Terminé	2020	121 512 €
		Travaux CLAE	Commune	Terminé	2020	1 164 691 €
		Études restaurant scolaire	Commune	Engagé	2021-24	3 000 €
B05	Acquisition et aménagement de la maison Gal	Travaux restaurant scolaire	Commune	En projet	2025	À définir
		Acquisition de la maison Soudan	Commune	Terminé	2023	270 000 €
		Études et divers maison Soudan	Commune	Engagé	2023-24	355 000 €
B06	Acquisition et aménagement du Cottage	Travaux maison Soudan	Commune	En projet	2025	1 519 105 €
		Acquisition de la maison Gal	Commune	Terminé	2022	1 200 000 €
		Travaux recyclerie	Commune	Terminé	2023	7 300 €
		Études jardin	Commune	En projet	2024	À définir
		Aménagement jardin	Commune	En projet	2024	À définir
B07	Rénovation progressive du gymnase municipal	Études bâtiment	Commune	En projet	2025	À définir
		Travaux bâtiment	Commune	En projet	2026	À définir
		Acquisition du cottage	Commune	Terminé	2022	599 000 €
		Démolition du cottage	Commune	En projet	2024	62 800 €
		Études d'aménagement du terrain	Commune	En projet	2024	À définir
B08	Aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique	Aménagement du terrain	Commune	En projet	2025	À définir
		Mise aux normes SDIS	Commune	Terminé	2020	25 000 €
		Salle de danse	Commune	Terminé	2023	18 903 €
		Travaux chauffage	Commune	Terminé	2023	13 517 €
		Système d'éclairage	Commune	En projet	2024	50 915 €
C01	Aménagements de loisirs sur le site des Dronières	Autres rénovations	Commune	En projet	2024-26	À définir
		Études école de musique	CCPC	En projet	2024-25	50 000 €
		Travaux école de musique	CCPC	En projet	2025-26	700 000 €
		Aménagement aire de glisse	Commune	Terminé	2021-23	265 275 €
		Aménagement parc de streetworkout	Commune	Terminé	2021	29 325 €
C02	Redynamisation touristique du site des Dronières	Aménagement parcours santé	Commune	Terminé	2023	10 000 €
		Aménagement espace détente	Commune	Terminé	2021	40 463 €
		Aménagement terrain multisports	Commune	Engagé	2024	129 000 €
		Aménagement centre nautique	CCPC	En projet	2025	À définir
		Acquisition de l'Ancolle	Commune	Terminé	2023	1 950 190 €
C02	Redynamisation touristique du site des Dronières	Travaux Ancolie	Commune	En projet	2024	75 693 €
		Études camping	CCPC	Engagé	2022-24	29 725 €
		Travaux camping	CCPC	En projet	2025	1 581 450 €
		Travaux camping-cars	CCPC	En projet	2025	150 000 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

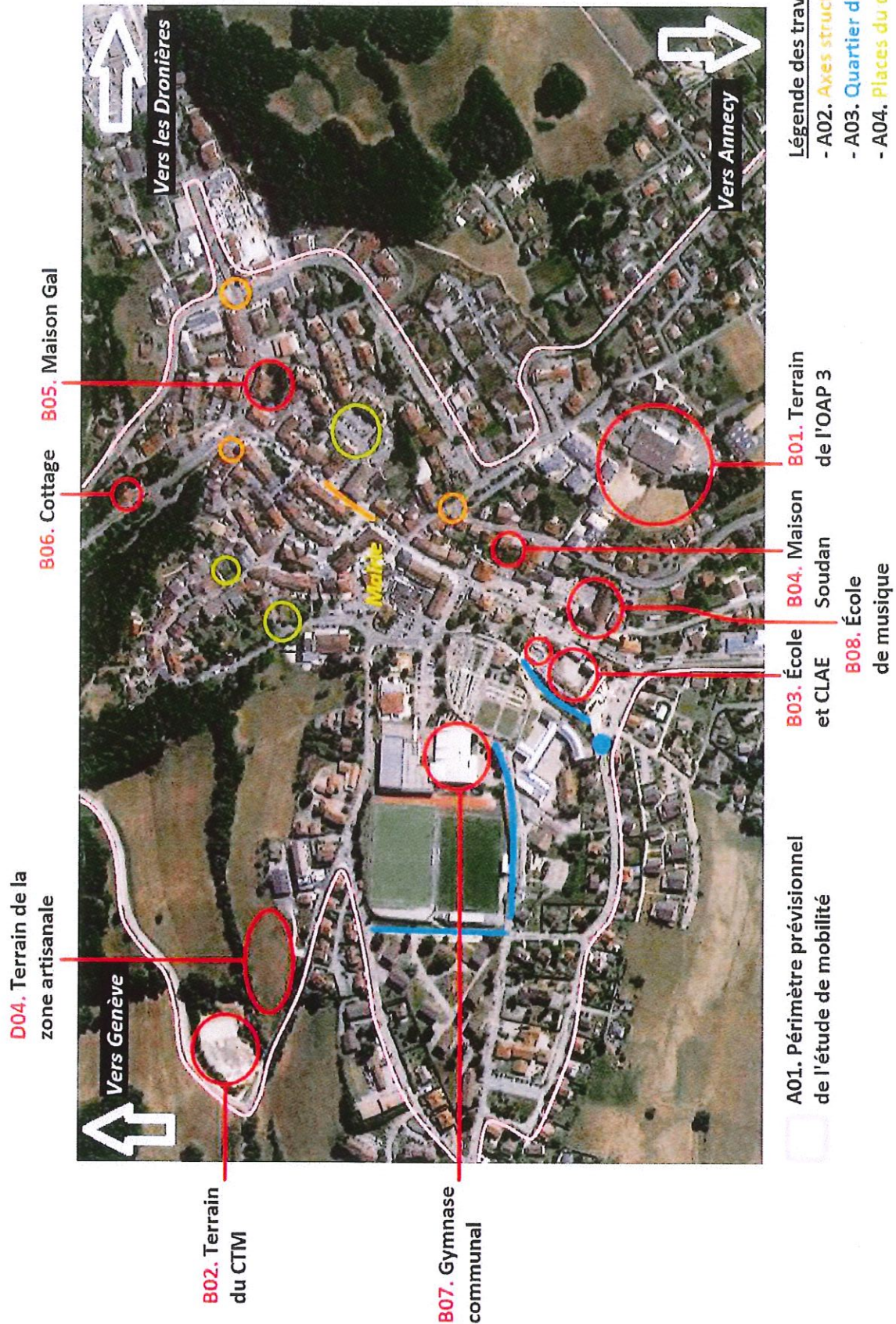


ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE

C03	Aménagement de la RD15	Études et divers RD15	Commune	Terminé	2021-23	45 612 €
		Travaux RD15	Commune	Engagé	2023-24	1 071 833 €
C04	Réalisation d'un curage du lac des Dronières	Études curage	Commune	En projet	2024	À définir
		Travaux curage	Commune	En projet	2025	700 000 €
D01	Révision du PLH	Études PLH	CCPC	Engagé	2024-25	56 000 €
		Révision du PLH	CCPC	En projet	2025	À définir
D02	Renforcement de la mobilité multimodale sur le territoire	Élaboration PDMS	CCPC	Engagé	2024	34 000 €
		Élaboration schéma cyclable	CCPC	Terminé	2021-23	45 325 €
		Travaux schéma cyclable	CCPC	En projet	2025	2 950 000 €
		Savoir Roule à Vélo	CCPC	Engagé	2023-24	30 000 €
D03	Renforcement de la coopération avec la Gendarmerie	Aménagement de la VRTC	Département	Engagé	2023-24	1 500 000 €
		Études parking covoiturage	Commune	Terminé	2023	7 000 €
D03	Renforcement de la coopération avec la Gendarmerie	Travaux parking covoiturage	Commune	En projet	2024	289 778 €
		Système de vidéoprotection	Commune	En projet	2024	123 194 €
		Achat du local Grand'Rue	Commune	Terminé	2021	70 000 €
D04	Renforcement de la dynamique commerçante et artisanale	Installation des « totems »	Commune	En projet	2024	À définir
		Acquisition terrain zone artisanale	CCPC	Engagé	2024	310 000 €
		Études pour la zone artisanale	CCPC	En projet	2024	50 000 €
		Travaux pour la zone artisanale	CCPC	En projet	2025	À définir
D05	Aménagement et valorisation du site des Bains de la Caille	Études Bains de la Caille	CCPC	Engagé	2023-24	93 213 €
		Aménagement Bains de la Caille	CCPC	En projet	2025-26	3 600 000 €

Convention-cadre Petites Villes de Demain – Cruseilles et la CC du Pays de Cruseilles

Synthèse cartographique du plan d'action (secteur centre-bourg)

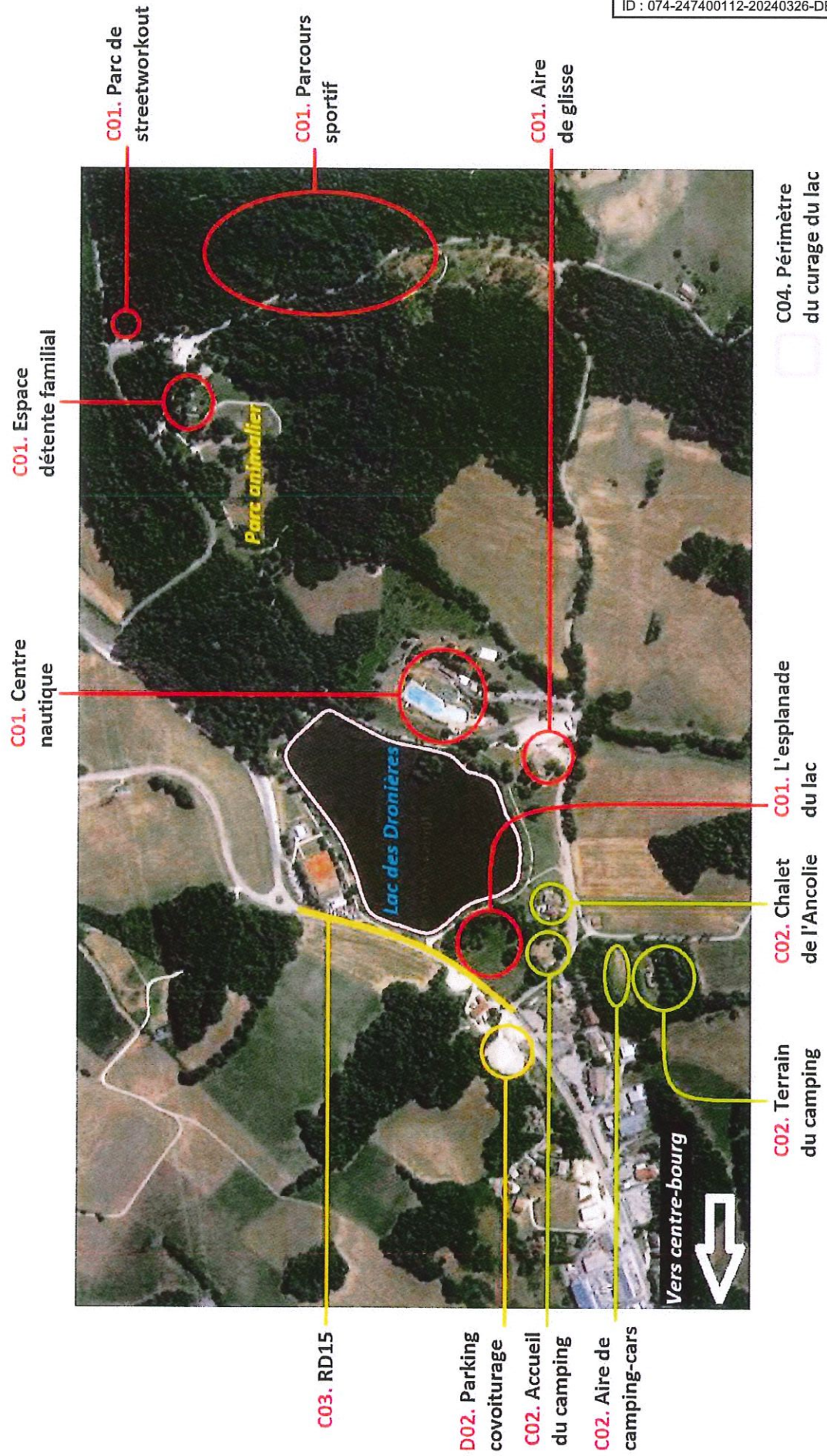


Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE



Convention-cadre Petites Villes de Demain – Cruseilles et la CC du Pays de Cruseilles

Synthèse cartographique du plan d'action (secteur des Dronières)



Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_16-DE



Système d'éclairage	50 915 €					50 915 €					
Salle de danse	18 903 €					18 903 €					
Autres rénovations	0 €					0 €					
B06. Aménagement de nouveaux locaux pour l'école de musique										0 €	
Études école de musique	50 000 €					50 000 €					
Travaux école de musique	700 000 €									700 000 €	
C01. Aménagements d'infrastructures de loisirs aux Dronières											
Aménagement aire de glisse	265 275 €					39 260 €					
Aménagement parc de streetworkout	29 325 €					226 015 €					
Aménagement parcours santé	10 000 €					29 325 €					
Aménagement espace détente	40 463 €					10 000 €					
Aménagement terrain multisports	129 000 €					40 463 €					
Aménagement centre nautique	0 €					129 000 €					
C02. Redynamisation touristique du site des Dronières										0 €	
Acquisition de l'Ancolle	1 950 190 €					1 950 190 €					
Travaux Ancolle	75 593 €										
Études camping	37 525 €					75 593 €					
Travaux camping	1 581 450 €					11 900 €					
Travaux aire de camping-cars	150 000 €					17 825 €					
C03. Aménagement de la RD15										1 581 450 €	
Études et divers RD15	45 612 €										
Travaux RD15	1 071 823 €					45 612 €					
C04. Réalisation d'un ouvrage du lac des Dronières											
Études ouvrage	0 €					1 071 823 €					
Travaux ouvrage	700 000 €					0 €					
D01. Révision du PH											
Études PH	56 000 €										
Révision du PH	0 €					56 000 €					
D02. Renforcement de la mobilité multimodale											
Élaboration PDMS	34 000 €										
Travaux schéma cyclable	45 325 €					34 000 €					
Savoir Rowle à Vélo	30 000 €					13 250 €					
Aménagement de la VRTC	1 500 000 €					7 950 €					
Études parking covoiturage	7 000 €					11 000 €					
Travaux parking covoiturage	289 778 €					4 500 €					
D03. Renforcement de la coopération avec la Gendarmerie											
Système de vidéosurveillance	123 194 €					7 000 €					
D04. Renforcement de la dynamique commerciale et artisanale											
Installation des « totems »	0 €					123 194 €					
Achat du local Grand'Rue	70 000 €					0 €					
Acquisition terrain zone artisanale	310 000 €										
Études pour la zone artisanale	50 000 €					310 000 €					
Travaux pour la zone artisanale	0 €					50 000 €					
D05. Aménagement et valorisation des Bains de la Caillie											
Études Bains de la Caillie	95 213 €										
Aménagement Bains de la Caillie	3 600 000 €					53 500 €					
TOTAL SUBVENTIONS	3 930 989 €					3 331 592 €					
TOTAL AUTOFINANCEMENT	21 628 001 €					500 554 €					
						3 317 237 €					
						3 053 610 €					
						74 245 €					
						8 244 270 €					
						323 966 €					
						3 053 610 €					
						3 317 237 €					
						3 331 592 €					
						2 285 018 €					
						420 760 €					
						6 626 667 €					
						39 713 €					
						3 600 000 €					
						3 930 989 €					
						76 000 €					
						700 000 €					
						9 800 555 €					
						0 €					
						0 €					
						0 €					